

Nous, saisonniers,  
saisonnères...

Genève

1931 – 2019

Ne, punëtoret

Mi,  
sezonski



Noi,  
lavoratrici

Archives contestataires  
Collège du travail  
Rosa Brux

Nós,  
trabalhadores

Nosotros,  
temporeros

Nous, saisonniers, saisonnières...  
Genève 1931–2019

# Nous, saisonniers, saisonnières...

## Genève 1931–2019

Publication éditée à l'occasion de l'exposition  
*Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*,  
initiée par la Ville de Genève, conçue et réalisée  
par les Archives contestataires, le Collège du travail  
et Rosa Brux.

Le Commun, 30 oct. – 24 nov. 2019

Édition:

Charles Magnin, Vanessa Merminod, Rosa Brux

Rédaction des textes:

Patrick Auderset, Charles Magnin, Rosa Brux

Recherche et sélection de l'iconographie:

Patrick Auderset, Yannick Gilestro, Charles Magnin,  
Vanessa Merminod, Rosa Brux

Graphisme: Rosa Brux

Impression: Moléson Impressions, Genève

Illustration de couverture:

Giovanni Vitali, au premier plan à gauche,  
Genève, 1962. Archive privée.

ISBN: 978-2-9700171-4-1

Copyright 2019, Genève:

Archives contestataires, Collège du travail, Rosa Brux

Archives contestataires  
Collège du travail  
Rosa Brux

	Message de la Ville de Genève	6
	«Qui a construit Thèbes aux sept portes?»	8
<b>I</b>	<b>Le statut de saisonnier, 1931–2002</b>	
	Le permis A et ses contraintes	13
	Ouvriers suisses et saisonniers: unis ou divisés?	16
	L'immigration au tribunal de la démocratie directe	21
	Les luttes pour l'abolition du statut de saisonnier	28
	La suppression du statut de saisonnier	32
<b>II</b>	<b>Lettres ouvertes</b>	36
	Introduction	
	Katharine Dominicé	37
	Lettres	
	Cosimo Angele	39
	Sonja Montanini	41
	Jesús Gómez Antelo	43
	Gzim Selimi	45
	Sokol Tahiri	47
	Vlora Abdyli et Merita Elezi	49
	Olga Esperante	51
	Helena Verissima de Freitas	53
	Yannick Gilestro	55
<b>III</b>	<b>Conditions de travail et d'existence des saisonniers et des saisonnières</b>	
	Partir, une décision difficile	59
	Une épreuve humiliante à subir chaque année	63
	Des conditions de travail particulièrement dures	67
	Des bâtisseurs très mal logés	78
	L'épreuve de la clandestinité	83
	Du temps libre sous le signe de l'absence et du manque	87
	Le retour, entre réalités et mythe	92
<b>IV</b>	<b>Échos actuels</b>	100
	Travailleuses et travailleurs précaires d'aujourd'hui	101
	Table des illustrations	108
	Références documentaires	109
	Crédits et remerciements	110

Carrefour culturel d'importance, ville-refuge, cité ouverte sur le monde, Genève a connu dès le milieu du XV<sup>e</sup> siècle plusieurs vagues successives d'immigration, liées aux soubresauts de l'histoire comme aux évolutions de la conjoncture économique. Au fil des siècles, notre ville a ainsi grandi et prospéré grâce à l'apport de femmes et d'hommes venu-e-s d'ailleurs; toutes et tous ont contribué à forger l'identité de notre ville, à établir sa renommée et fonder sa richesse.

Parmi celles et ceux qui ont fait Genève, les travailleurs saisonniers et les travailleuses saisonnières, arrivé-e-s en nombre dès 1945 pour répondre au manque de main-d'œuvre suisse dans les domaines de la construction, de l'agriculture et de l'hôtellerie, ont construit notre ville. Leur contribution, importante jusqu'à l'abolition du permis A en 2002, est pourtant peu connue, peu valorisée, voire oubliée.

Persuadé de l'importance non seulement de reconnaître cet apport, mais aussi de le faire connaître au plus grand nombre, le Conseil municipal de la Ville de Genève a adopté, le 17 septembre 2014, la motion M-891 intitulée «Parce qu'ils ont construit la Suisse et Genève: rendons hommage aux saisonniers». Cette motion demande en substance à l'administration municipale de célébrer la mémoire des saisonnier-ère-s par une exposition pédagogique et par la création d'une œuvre d'art.

Aujourd'hui, le service Agenda 21 – Ville durable et le Service culturel proposent donc l'exposition *Nous saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*. Conçue et réalisée par les Archives contestataires, le Collège du travail et Rosa Brux, elle rend hommage à ces femmes et à ces hommes au statut particulièrement précaire, en rappelant leur histoire et leur contribution majeure au développement de Genève.

Son originalité est de combiner des approches historiques, mémorielles et artistiques. Elle met en scène des documents d'archives, des témoignages audiovisuels intergénérationnels de familles concernées par la vie des saisonniers et saisonnières, et présente différentes œuvres artistiques faisant écho à cette histoire. Elle ambitionne également de faire dialoguer le passé et le présent de la migration de travail, de l'exploitation, de la discrimination ainsi que de la solidarité, dans un monde où la libre circulation des personnes fait toujours profondément débat.

Cette exposition s'inscrit dans un dispositif municipal plus large, porté par l'ensemble de l'administration, qui vise à valoriser la diversité et à lutter contre les stéréotypes et les discriminations. Avec l'objectif que Genève reste une ville ouverte et accueillante, dans laquelle tous et toutes les habitant-e-s trouvent leur place.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

**Sandrine Salerno**

conseillère administrative,  
Département des finances et du logement



**Sami Kanaan**

conseiller administratif,  
Département de la culture et du sport



## «Qui a construit Thèbes aux sept portes?»

«Qui a construit Thèbes aux sept portes? Dans les livres, on donne les noms des Rois. Les Rois ont-ils traîné les blocs de pierre?», demande Brecht.

Cette publication paraît à l'occasion de l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève, 1931–2019*. Elle en reprend précisément le propos, pour en accompagner la visite mais aussi pour pérenniser le souvenir de cette manifestation dont elle ambitionne d'offrir, par l'image et le texte, une trace étoffée.

À l'instar de l'exposition, cet ouvrage a pour but de rendre hommage aux saisonnières et saisonniers en rappelant leurs apports décisifs à l'essor de la Suisse, et plus particulièrement de Genève, dans la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Il leur est adressé au premier chef, ainsi qu'à leurs familles, mais il est aussi tourné vers les habitant-e-s de ce canton et de ce pays pour que cette page problématique de notre histoire ne tombe pas dans l'oubli, car des leçons peuvent en être tirées qui valent encore pour aujourd'hui. En effet, des facteurs clés qui ont rendu possible l'exploitation de tant de saisonniers et saisonnières, dans des conditions à maints égards inhumaines, demeurent hélas d'actualité. Cette situation prévaut également de nos jours, ici même, pour des milliers de sans-papiers et de très nombreux autres travailleurs et travailleuses, qui sont de plus en plus nombreux à être confrontés à une précarité croissante dans un monde de plus en plus communément jugé injuste et inéquitable.

Comme l'exposition, cette publication s'ouvre par une première partie qui, sans se vouloir exhaustive, propose des jalons chronologiques importants de l'histoire du statut de saisonnier, de sa naissance en 1931 à sa suppression en 2002. Au fil de cette ligne du temps, notre propos s'arrête sur quelques réalités clés dans cette histoire, tout d'abord sur la nature même du statut de saisonnier tel qu'exprimé dans le permis A.

Nous revenons également sur les relations qui ont prévalu alors entre les ouvriers et les ouvrières suisses d'une part, et les saisonniers et saisonnières d'autre part ou, plus généralement, les travailleurs et travailleuses étrangères, avec pour principal enjeu leur unité ou non face aux objectifs patronaux et étatiques en matière de politique migratoire.

Nous soulignons en outre les immenses défis politiques posés par le fait que dans le système politique suisse, la présence même des travailleurs et travailleuses étrangères peut facilement être resoumise au vote du peuple. Beaucoup se souviennent des initiatives Schwarzenbach, qui ont remué en profondeur la Suisse des années 1970 et dont les enjeux n'ont jamais cessé d'être réactivés par diverses forces politiques. Ce sera à nouveau le cas en 2020 quand le peuple suisse se prononcera sur une initiative de l'UDC qui, dans la foulée du vote de février 2014 sur «l'immigration de masse», exige la suppression pure et simple de la libre circulation des personnes au profit du rétablissement de l'importation de contingents de main-d'œuvre mécaniquement calibrés: tant de personnes ici et tant de personnes là, pour ceci et pour cela, ce qu'on appelle cyniquement l'immigration «choisie». Celle qui transforme les hommes en choses, en bras et en machines en perdant complètement de vue les êtres humains, ainsi que l'avait souligné Max Frisch en 1965 avec une formule qui avait fait mouche car elle faisait si bien ressortir le dépit qui dominait alors dans de très nombreux esprits: «Nous attendions des bras et ce sont des hommes qui sont venus». C'était au lendemain de l'Exposition nationale de 1964 que beaucoup, mais pas toutes et tous, avaient vouée au culte d'une modernité glorieuse à courte vue, et avide de travail humain à bas coût salarial et social.

Cet ouvrage rappelle également les luttes déterminées que, dans une Suisse dangereusement sensible aux mystifications xénophobes, de nombreuses forces politiques et morales ont menées dans les années 1970 contre le statut de saisonnier et pour son abolition, mais sans succès dans l'immédiat. En effet, ce n'est qu'en l'an 2000 que ce statut a été fermement désavoué grâce à la ratification, à une nette majorité populaire, des accords bilatéraux signés entre la Suisse et l'Union européenne, accords qui stipulaient la libre circulation des personnes entre les pays signataires, ce qui impliquait de fait la suppression du permis A.

Tout ce qui précède indique bien l'actualité de l'histoire des saisonniers et des saisonnières en Suisse et l'importance de revenir sur les questions et les dynamiques politiques, sociales, culturelles et économiques qu'elle révèle quant au statut de la migration de travail précaire dans ce pays, qui n'est pas morte avec la fin du permis A.



Affiches de l'exposition, graphisme: Rosa Brux, 2019.

Nous avons longtemps cherché un titre à cette exposition avant que le «*Nous, saisonnières, saisonnières...*» qui en constituent les premiers mots ne s'impose comme une évidence. Car si l'on entend rendre hommage à quelqu'un, il est assurément indispensable de lui donner fortement la parole, au lieu de rester cantonné dans les positions de «surplomb». C'est le but des *Lettres ouvertes* de saisonnières et de saisonniers qui sont visibles dans la deuxième partie de l'exposition et dont les textes et quelques images sont intégralement repris dans la deuxième partie de cette publication. Il s'agit là des fruits d'un projet de la cinéaste Katharine Dominicé à qui nous avons confié le mandat de réaliser ces hommages aux saisonnières et saisonniers en leur donnant pleinement la parole. Elle a eu l'idée de le faire à travers des portraits filmés qu'on retrouve au gré de l'exposition et qui reposent largement sur des lettres voulues ouvertes, lues à l'écran par leurs auteur-e-s, dans des contextes qui leur donnent chair. Nous les reprenons ici pour partager durablement les forts enjeux émotionnels, politiques, ainsi que culturels et identitaires, que ces messages font entendre en partageant des composantes essentielles des réalités que les saisonnières, les saisonnières et leurs enfants eurent à traverser, à Genève et en Suisse, de même que dans leur pays d'origine.

Intitulée «Conditions de travail et d'existence des saisonniers et des saisonnières», la troisième partie de cette publication résonne de maints échos des lettres ouvertes précitées. Elle revient, pour commencer, sur l'immense difficulté attachée à la décision de partir, de quitter son pays neuf mois par an pour pouvoir gagner sa vie et celle des siens. Elle s'arrête ensuite sur les conditions de travail très dures des saisonnières et des saisonniers et sur les nombreux accidents souvent mortels qui les ont frappés, où la fatalité n'est pas, loin s'en faut, seule en cause.

Nous évoquons aussi les conditions de logement indignes, à des loyers souvent abusifs, auxquelles ces travailleurs et travailleuses furent confrontées du fait de la volonté d'accélérer au maximum le rythme du développement économique de la Suisse, sans considération, pendant longtemps, pour la qualité de l'existence, et notamment du logement, de ses premiers acteurs. À tel point qu'il leur fut interdit, autre enjeu d'actualité, de venir en Suisse avec leurs enfants pour les avoir auprès d'eux. En effet, le «regroupement familial», comme le disait la loi, était formellement prohibé pour les familles de saisonnières et de saisonniers, ce qui fit naître dans la Suisse des années 1960 à 1980 des milliers d'enfants clandestins, avec les immenses et ineffaçables souffrances et violences psychiques liées à l'invisibilité que la société helvétique exigeait d'eux de fait.

Dans ces circonstances, on comprend que la question du retour, de pouvoir enfin rentrer chez soi, avec les siens ou auprès d'eux, notamment pour y vivre au grand-jour, soit restée lancinante pour ces travailleurs et travailleuses, une question que nous abordons au terme de cette troisième partie en mettant nos pas dans ceux de John Berger et Jean Mohr au dernier chapitre du *Septième homme*, un ouvrage bien défini par son sous-titre: *Un livre d'images et de textes sur les travailleurs immigrés en Europe*, une œuvre maîtresse, sur le fond comme dans sa forme, qui nous a beaucoup inspiré-e-s. Lui-même fils de saisonnier espagnol, le cinéaste Fernand Melgar donne également à voir et entendre, en écho avec ce qui précède, les désaffiliations dans lesquelles ses parents se voient pris en réalisant, lors de leur retour définitif au pays, qu'ils ne sentent plus ni suisses ni espagnols.

Plusieurs autres interventions d'artistes rythment cette partie de l'exposition. Outre les portraits filmés de Katharine Dominicé, il s'agit notamment de trois extraits de films, dont un premier d'Alvaro Bizzarri qui fait ressentir au spectateur ce qu'il y a d'arrachement dans le cœur de celui qui doit quitter son pays pour aller travailler ailleurs afin de pouvoir subvenir aux besoins vitaux des siens. Raphaël Cuomo et Maria Iorio s'arrêtent pour leur part sur les souffrances vécues par les saisonniers et les saisonnières lors de leur entrée et de leurs rentrées en Suisse, ainsi que sur le fond de leur condition et de leur vie quotidienne dans ce pays. À travers leurs travaux respectifs, Jean Mohr et les membres du collectif Interfoto nous font partager le quotidien multiple des saisonniers et des saisonnières, par-delà nos clichés trop pauvres de sens.

L'hommage aux saisonnières et aux saisonniers que l'exposition constitue tout entière fait aussi l'objet d'une intervention artistique spécifique d'Émilie Gleason, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet. «Qui a construit Thèbes aux sept portes?». En référence aux premiers mots du célèbre poème de Brecht intitulé «Questions que se pose un ouvrier qui lit», leur pièce entend rendre visible l'occulté s'agissant de la construction même de Genève – en surface mais aussi dans ses profondeurs – en faisant (r)entrer dans cette histoire les acteurs clés que sont les saisonniers et les saisonnières, bien trop négligés dans le récit

canonique du développement de ce canton dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

Intitulée «Échos actuels», la dernière partie de l'exposition et de cette publication mettent en évidence, notamment en s'arrêtant sur la presse, les résonances perceptibles entre la migration de travail d'hier et celle d'aujourd'hui. Semblablement et différemment, à d'autres échelles, les inhumanités et les exploitations passées continuent, malgré des initiatives précieuses mais pour l'instant sans suite, telle l'Opération Papyrus. Celle-ci a permis de régulariser quelques milliers de sans-papiers vivant à Genève, un quart peut-être des 8000 à 12 000 personnes adultes considérées comme étant ici dans ce cas. Mais des milliers d'autres, en raison de critères de régularisation trop restrictifs, restent enfermées, parfois depuis des dizaines d'années, dans une souffrance, une fragilité, une dignité aussi, que le film de Pablo Briones intitulé *Les traces*, produit spécialement pour l'exposition, permet d'éprouver intimement. Les deux interventions artistiques filmiques, respectivement de Boutheyna Bouslama et de Mauricio Leon, contestent, elles, avec force, ce qui apparaît à ces artistes comme des classifications arbitraires, auxquelles leurs travaux peuvent inciter à opposer la revendication d'une libre circulation des personnes à l'échelle planétaire, conçue de fait comme un droit humain.

Archives contestataires  
Collège du travail  
Rosa Brux

## I Le statut de saisonnier, 1931–2002

La Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931 constitue un temps fort dans la cristallisation de la politique migratoire de la Suisse vis-à-vis des étrangers, en particulier des travailleurs et travailleuses saisonnières.

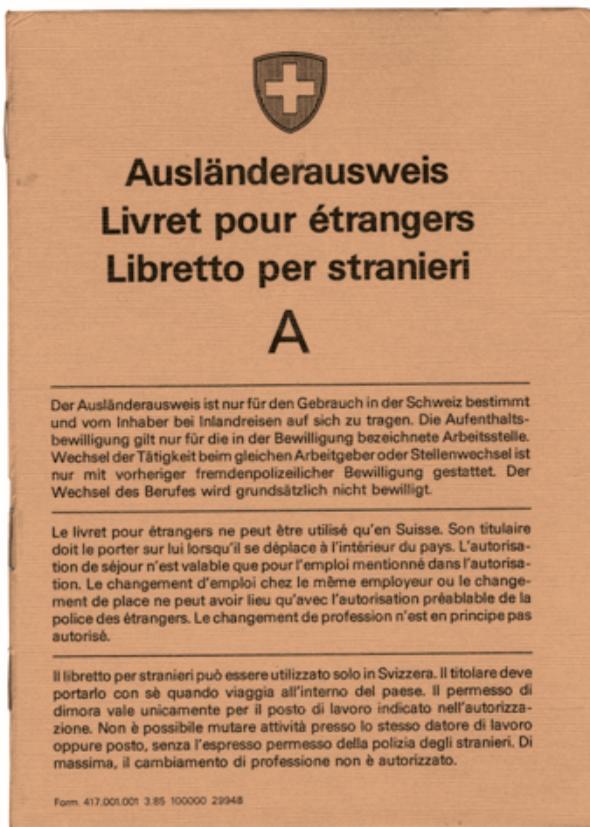
Cette politique s'est traduite par de nombreux arrêtés fédéraux et des directives administratives qui l'ont précisée et fait évoluer. À partir des années 1960, elle est très directement influencée par une série d'initiatives populaires, toutes hostiles à l'immigration, sauf une.

Cette partie de l'exposition présente l'histoire du statut de saisonnier à Genève et en Suisse, à travers une sélection d'événements, d'extraits de documents officiels et d'archives, réunis autour des cinq thématiques clés. Elle entend rappeler ainsi quelques temps forts de la politique menée dans ce pays à l'égard des saisonniers et des saisonnières.

## Le permis A et ses contraintes

La première loi fédérale sur le séjour des étrangers en Suisse est adoptée en 1931 et entre en vigueur en 1934. Elle fixe le cadre d'une politique migratoire où la prise en compte des besoins du monde économique en main-d'œuvre et la crainte de la «surpopulation étrangère» sont les préoccupations dominantes. Le permis A définissant le statut de saisonnier est un instrument clé de cette politique. Cette autorisation de séjour d'une durée de neuf mois par an au maximum doit être redemandée chaque année. Passé ce laps de temps, les personnes détentrices de ce permis doivent quitter la Suisse. Pour pouvoir le demander ou le redemander, il faut avoir un contrat de travail.

Le statut de saisonnier impose des interdictions et restrictions dont plusieurs violent des «droits de l'homme» et dénie des libertés fondamentales. Il interdit de changer d'employeur et prive ces travailleurs et travailleuses du droit de vivre en Suisse avec leur famille, ce qui a été source d'intenses souffrances pour les personnes ainsi séparées. Et le fait que leur séjour soit limité à moins d'un an ne leur permet pas de conclure un bail à leur nom. Il impose en outre une visite sanitaire lors de chaque rentrée annuelle dans le pays, ainsi que des traitements discriminatoires en matière d'impôts, d'assurance-chômage et d'assurance maladie. Bien qu'elles apparaissent inhumaines aux yeux de beaucoup, les conditions d'existence et de travail déterminées par le statut de saisonnier resteront inchangées sur le fond jusqu'à la fin du permis A en 2002.



Permis A de José Nieto, né en 1953 à Lousame (Espagne). Après un premier séjour en tant que saisonnier en 1971-1972, il a effectué cinq «saisons» entre 1988 et 1992 avant d'obtenir un permis B. Archive privée.

À l'origine, les détenteurs d'autorisations saisonnières pouvaient prétendre à un droit de séjour annuel (permis B) après cinq années consécutives passées en Suisse avec un permis A. En 1948, la Suisse porte cette durée minimale à dix ans pour rendre plus difficile l'installation de ces travailleurs et travailleuses dans le pays. En 1964, le gouvernement italien obtient des autorités helvétiques que ce délai soit ramené à cinq ans pour les personnes de nationalité italienne. En 1976, cette condition passe à quatre «saisons» de neuf mois rigoureusement complètes. Pour les saisonniers et saisonnières, l'application tatillonne de cette exigence sera la source de nombreux conflits avec l'administration.

<b>République et canton de Genève</b> <b>Autorisation de séjour A</b> pour travailleur saisonnier code: M code: 72 No: 67607 valable jusqu'au: 06-12-1988 Révocable		<b>République et canton de Genève</b> <b>Contrôle de l'habitant</b> <b>Police des étrangers</b> 3, rue David-Dufour Case postale 51 1211 Genève 8	
NIETO JOSE né(e) le: 23-04-1953 à: LOUSAME fils(elle) de: et de: JUAN MARTA ASUNCIÓN VAZQUEZ état civil: MARIÉ (SEUL A GENEVE) date du mariage: 19-07-1975 lieu de mariage: nationalité: LOUSAME papiers de légitimation: ESPAGNE motif du séjour: PT. VALABLE AU 11-02-1990		<b>Autorisation de séjour A</b> pour travailleur saisonnier PEINTRE SAISONNIER 401 C/ JACQ. FRANCIOLI R. FRANCIOLI SUCC 19, RUE SAINT-LEGER 1204 GENEVE (0178659) 07-03-1988 (NOUV) 07-03-1988 ESPAGNE 4, RUE DU NANT	
entrée (e) en Suisse le: arrivé (e) à Genève le: venant de: adresse:		Le changement de place et de profession est interdit sans l'autorisation expresse des autorités compétentes. Divieto di cambiar posto e professione senza l'espressa autorizzazione dell'autorità competente. Stellen- und Berufswechsel ohne ausdrückliche Bewilligung der zuständigen Behörde sind untersagt.	

**1931** Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (adoptée le 26 mars 1931)

Article 16

al. 1 Les autorités doivent tenir compte des intérêts moraux et économiques du pays, ainsi que du degré de surpopulation étrangère.

Article 18

al. 2 Les cantons ont le droit d'accorder de leur chef des autorisations de séjour: [...]

c) Pour une saison, mais pas au-delà de neuf mois, aux ouvriers et employés saisonniers: si l'office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail fixe un contingent annuel, dans la limite de ce contingent.

**1946** Traité de travail entre la Suisse et la France (traité conclu à Paris le 1<sup>er</sup> août 1946)

Article 5

Les travailleurs immigrés recevront, à travail égal, une rémunération égale à celle des travailleurs de même catégorie employés dans la même entreprise ou, à défaut de travailleurs de la même catégorie employés dans la même entreprise, la rémunération normale et courante des travailleurs de la même catégorie dans la région.

Le Gouvernement du pays d'immigration prend l'engagement de veiller, dans toute la mesure de ses moyens, à ce que, sur son territoire, soit observée l'égalité de la rémunération des travailleurs immigrés avec celle des nationaux.

**1946** Création, à Genève, de la Commission de surveillance de l'Office cantonal de placement

**1948** Arrêté du Conseil fédéral concernant les discours politiques des étrangers (arrêté du 24 février 1948)

Article 2

Les étrangers qui ne sont pas en possession d'un permis d'établissement [permis C] ne peuvent prendre la parole sur un sujet po-

litique dans des assemblées publiques ou privées qu'avec une autorisation spéciale.

**1948** Arrangement entre la Suisse et l'Italie relatif à l'immigration des travailleurs italiens en Suisse (arrangement conclu à Rome le 22 juin 1948)

Article premier

al. 1 Le présent arrangement s'applique à l'immigration en Suisse de main-d'œuvre saisonnière ou admise à titre temporaire.

Article 2

Le Gouvernement italien tiendra compte des besoins de la Suisse dans la répartition de la main-d'œuvre italienne disponible entre les pays intéressés à y faire appel.

Article 6

al. 1 Les demandes numériques contiendront des indications précises sur la nature de l'emploi, le genre et la qualification de la main-d'œuvre désirée, les conditions de travail, de rétribution, de logement et de subsistance.

Article 15

Les autorités suisses limiteront au strict nécessaire le contrôle sanitaire à la frontière. Ce contrôle n'entraînera pas de frais pour les travailleurs.

**1949** Règlement d'exécution de la Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931 (règlement du 1<sup>er</sup> mars 1949)

Article 18

al. 5 Les ouvriers et employés saisonniers sont des étrangers dont la profession s'exerce à des saisons déterminées et qui, dans cette profession, occupent un emploi saisonnier.

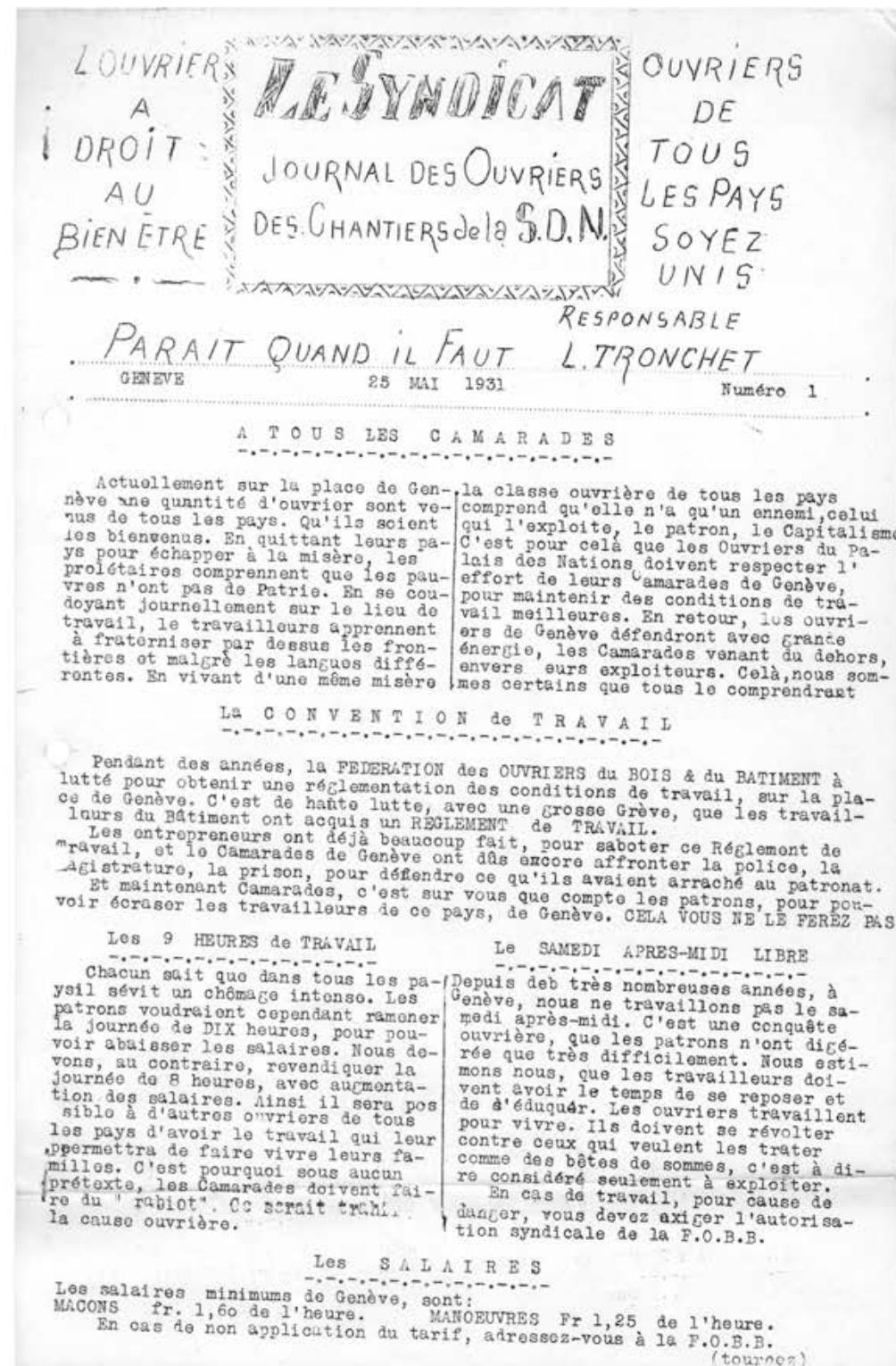
al. 6 Des autorisations ou des prolongations de séjour ne seront octroyées aux ouvriers et employés saisonniers que pour la saison; elles ne dépasseront en tout cas pas neuf mois [...]. Le séjour saisonnier ne doit ni de droit, ni de fait devenir permanent».

## Ouvriers suisses et saisonniers: unis ou divisés?

Dès 1946, le recours à de nombreux travailleurs et travailleuses étrangères est source de conflits. Le patronat veut pouvoir faire librement appel à l'immigration pour profiter au maximum de l'expansion économique. Il est soutenu par les autorités fédérales qui développent une politique très libérale quant au nombre de personnes autorisées à venir travailler en Suisse, tout en limitant fortement leurs droits.

Pour les syndicats la situation est complexe: ils entendent protéger la main-d'œuvre locale de la sous-enchère salariale et du risque de chômage, tout en restant fidèles aux valeurs de solidarité et d'internationalisme ouvriers. Pour ce faire, ils revendiquent l'application de conditions salariales identiques pour tous.

À Genève, la section cantonale du syndicat des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB) participe depuis 1946, au côté de représentants des employeurs et de l'administration, à une commission tripartite chargée de se prononcer sur les autorisations de travail saisonnières, la Commission de surveillance de l'Office cantonal de placement. La FOBB intervient de manière énergique pour prendre part au contrôle de l'immigration et vérifier ses conditions de travail. Dans ce but, elle n'hésite pas à freiner par divers moyens le recours aux travailleurs saisonniers. Parallèlement, le syndicat s'efforce d'organiser les saisonniers et de créer des services qui leur sont spécialement destinés.



*Le Syndicat*, journal de la section genevoise de la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB), 25 mai 1931. Archives d'État de Genève.

LE/f/1545.

*Saisonniers*

Au Camarade SACERDOTE  
rue de la Muse  
G E N E V E

Pour traduction en italien S.V.P. - Merci.

F.O.B.B. - Fédération Suisse des ouvriers sur bois et  
du bâtiment - Section de Genève.

Cher Camarade,

La "saison" est bientôt terminée pour de nombreux camarades italiens.

Au cours de cette année, nous camarades italiens auront pu constater que notre Fédération syndicale a défendu leurs intérêts au mieux des possibilités :

Augmentations des salaires  
Augmentation du pourcentage des vacances qui sera de 4%.

Obtention du taux d'impôts conforme à ceux payés par les ouvriers suisses.

Suppression de la retenue de 3% pour l'impôt de défense nationale.

Paiement des jours de fête.  
Assurance-maladie aussi pour les ouvriers "saisonniers".

De plus le Syndicat a accepté à Genève, que les contrats de travail puissent être prolongé jusqu'à Noël, ce qui est unique en Suisse, mais très favorable pour les camarades "saisonniers".

Sur les chantiers les rapports entre ouvriers suisses et étrangers ont été bons. Nous pouvons dire avec fierté que notre Fédération Syndicale a fait preuve d'une véritable Solidarité Internationale.

Nous devons dire aussi que la plupart de nos camarades italiens ont été absolument corrects à l'égard du Syndicat et nous les félicitons. Ces bons camarades ont fait beaucoup en faveur des bonnes relations internationales ouvrières et ils ont bien représenté l'honneur du Peuple italien.

Cependant il est regrettable qu'un certain nombre d'ouvriers italiens soient encore trop inconscients puisqu'ils ont négligé de remplir intégralement leur devoir syndical, en ne versant pas leurs cotisations.

Le Syndicat est bien décidé à exiger des ouvriers italiens négligents qu'ils fassent leur devoir comme leurs camarades suisses. Par conséquent nous tenons à les aviser

./.

Projet d'une lettre adressée aux saisonniers par la FOBB et destinée à être traduite en italien, novembre 1947. Archives d'État de Genève.



La fête annuelle de départ des saisonniers organisée par la section genevoise de la FOBB, 18 novembre 1955. Collège du travail.

1959 Convention entre la Suisse et l'Espagne sur la sécurité sociale

Article 11

al.1 Les travailleurs espagnols sont employés en Suisse aux mêmes conditions de rémunération et de travail que la main-d'œuvre nationale, dans le cadre des prescriptions légales, des usages professionnels locaux et, cas échéant, des contrats collectifs de travail.

al.2 Ils bénéficient des mêmes droits et de la même protection que les nationaux en ce qui concerne l'application des lois sur l'hygiène et le travail, ainsi qu'en matière de logement.

1961 Accord entre la Suisse et l'Espagne sur l'engagement de travailleurs espagnols en vue de leur emploi en Suisse (accord conclu à Madrid le 2 mars 1961)

Article premier

al.1 L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail (ci-après l'Office fédéral) communique périodiquement à l'Institut espagnol d'émigration (ci-après l'Institut) des informations sur les besoins approximatifs de l'économie suisse en main-d'œuvre espagnole, en les divisant par branches d'activité économique et catégories professionnelles, afin que la Direction générale de l'emploi du Ministère du travail espagnol puisse établir à temps dans quelle mesure il est possible de satisfaire ces besoins.

1962 Convention relative aux assurances sociales entre la Suisse et la Yougoslavie

1963 Arrêté du Conseil fédéral restreignant l'admission de main-d'œuvre étrangère

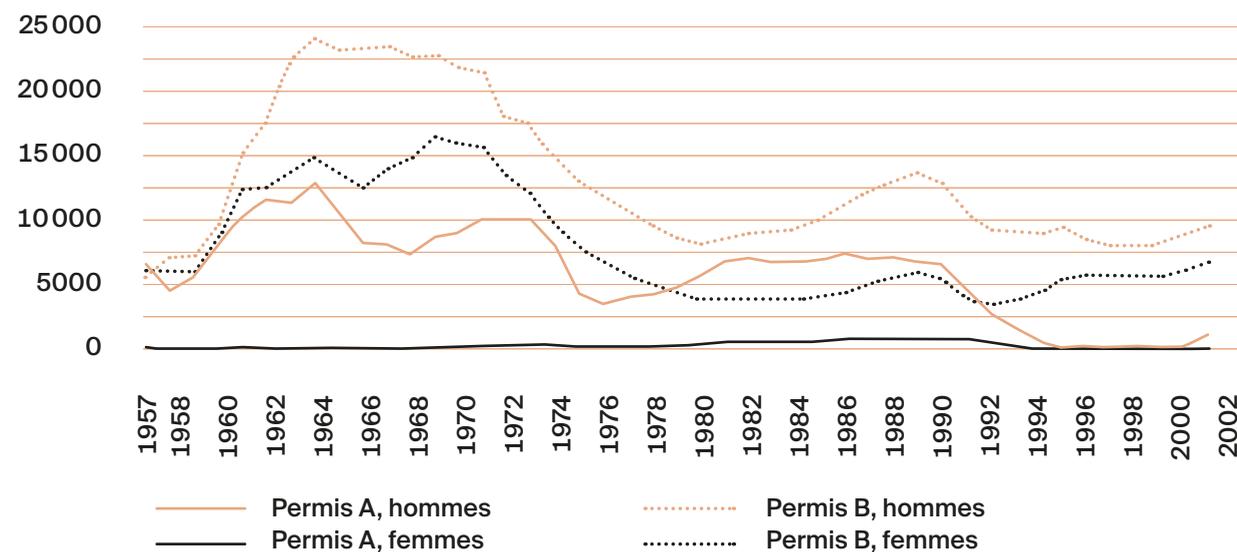
## 1964 Accord entre la Suisse et l'Italie relatif à l'émigration de travailleurs italiens en Suisse

Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant l'approbation de l'accord, 4 novembre 1964 (extrait)

Pendant des années, nous avons envisagé les choses presque exclusivement d'un point de vue économique. Il est temps d'accorder plus d'attention à l'aspect humain de la question. Nous ne pouvons pas laisser entrer chez nous la population active d'un pays voisin, mais fermer notre porte aux familles. Nous ne pouvons pas refuser aux travailleurs qui ont fait leurs preuves pendant cinq ans le droit de changer de place ou de profession pendant les cinq années suivantes jusqu'à l'octroi de l'autorisation d'établissement. Nous ne pouvons pas davantage exclure les saisonniers qui ont travaillé régulièrement en Suisse pendant cinq années consécutives du bénéfice des avantages accordés aux autres travailleurs. Des changements s'imposaient sur ces trois points si nous

ne voulions pas nous exposer à nous voir reprocher de faire appel à des centaines de milliers de travailleurs étrangers dans l'intérêt de notre économie, mais de n'être pas disposés à leur reconnaître les droits et les avantages qui leur reviennent en toute équité.

Nombre de personnes au bénéfice d'autorisations de séjour saisonnières (permis A) et annuelles (permis B) dans le canton de Genève entre 1957 (année à partir de laquelle cette information est disponible) et 2002. Service cantonal de statistique Genève, *Annuaire statistique*, 1962-2002.



## L'immigration au tribunal de la démocratie directe

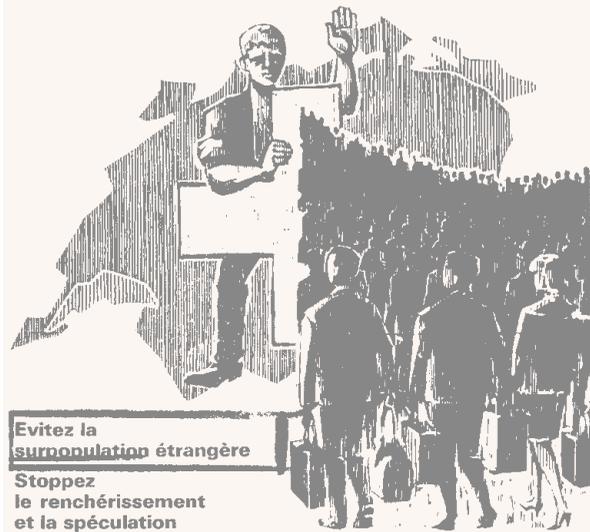
Au début des années 1960, la Suisse connaît une forte croissance économique qui provoque des tensions du fait de la pénurie de logements et de l'inflation. Les autorités remettent alors en question leur politique d'immigration, en s'inquiétant du «problème» de la main-d'œuvre étrangère. En 1964, la renégociation avec l'Italie de l'accord sur l'emploi de ses ressortissant·e·s en Suisse exacerbe les tensions car Rome obtient pour eux des améliorations mal acceptées par beaucoup.

Ce contexte voit naître plusieurs initiatives populaires visant à restreindre drastiquement l'immigration. Elles obtiennent sinon l'appui du moins la compréhension de nombreux milieux.

La première initiative à être soumise au vote l'est en juin 1970. Elle émane de l'Action nationale contre la pénétration étrangère à laquelle appartient James Schwarzenbach. Elle exige de limiter la présence d'immigré·e·s à 10% de la population dans chaque canton, 25% à Genève, ce qui supposerait le départ de plus de 300 000 personnes. Elle suscite une très forte participation et n'est rejetée qu'à une faible majorité. La campagne virulente à laquelle elle donne lieu révèle au grand jour une hostilité marquée d'une partie importante de la population envers les travailleurs et les travailleuses étrangères. Elle voit aussi naître des mouvements de solidarité à leur égard.

En 1974, une initiative similaire est rejetée plus nettement, par près de deux tiers des citoyen·ne·s. Les autorités tirent alors parti des effets de la crise économique pour stabiliser et réduire la population étrangère.

Citoyens, la solution dépend de vous!



Évitez la surpopulation étrangère

Stoppez le renchérissement et la spéculation

Exigez la construction de logements

Le 28 février 1965

Union syndicale suisse

**NON**

Tract de l'Union syndicale suisse à l'occasion de la votation populaire sur les mesures fédérales de lutttes contre le renchérissement, 1965. Archives contestataires.

L'Union syndicale suisse (USS) prend position pour limiter la présence des étrangers en Suisse à 500 000 personnes, en se prévalant des conclusions du rapport publié en 1964 par la commission d'étude instituée par le Conseil fédéral et intitulé *Le problème de la main-d'œuvre étrangère*.

## CONTRE L'INITIATIVE SCHWARZENBACH

### LA POSITION DU PATRONAT

- AUJOURD'HUI AU STADE DE L'IMPERIALISME, LE CAPITAL EST INTERNATIONAL
- LES FRONTIÈRES NATIONALES SONT DANS CHAQUE PAYS L'INSTRUMENT DE LA POLITIQUE DE DOMINATION DE LA BOURGEOISIE SUR TOUTE LA SOCIÉTÉ
- LE PATRONAT VOUS DEMANDE DE VOTER NON, MAIS LE CONSEIL FÉDÉRAL A DÉJÀ ACCEPTÉ DES MESURES - MOINS BRUTALES - IDENTIQUES À CELLES DE SCHWARZENBACH
- LE PATRONAT - ET SON ÉTAT BOURGEOIS - UTILISENT LES FRONTIÈRES NATIONALES POUR DIVISER LA CLASSE OUVRIÈRE EN IMPOSANT UNE CATÉGORIE DE TRAVAILLEURS: LES SAISONNIERS, SANS DROITS SANS OBLIGATIONS POUR LUI (LOGEMENTS, ÉCOLES, SÉCURITÉ SOCIALE, ETC...)

### LA RÉPONSE OUVRIÈRE C'EST LA LUTTE POUR

- L'ABOLITION DU STATUT DES SAISONNIERS
- LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS
- DES LOGEMENTS POUR TOUS ET LA VILLE AUX TRAVAILLEURS

### PROLÉTAIRES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ - VOUS

Affiche contre l'initiative Schwarzenbach, Genève [1970]. Bibliothèque de Genève.

## Suisses, réveillez-vous!

Si vous faites le tour de la Suisse, vous êtes écoeuré de ce que vous voyez: de magnifiques paysages d'autrefois ont été mutilés par des raffineries, de nouvelles routes, de nouveaux entrepôts, de nouvelles casernes locatives et des maisons tours sans nombre. Les nombreuses fabriques et les véhicules à moteur empestent l'air; ruisseaux, rivières et lacs sont pollués, les nappes d'eau souterraines sont menacées... A la dévastation du paysage se joint la dévastation des âmes: l'honneur, la fidélité et le sens du devoir disparaissent, le laisser-aller devient alarmant.

### Quelle est la définition du plein-emploi?

C'est lorsque chaque Suisse et chacune de nos concitoyennes ont une possibilité de travail que l'on peut parler de plein-emploi. Mais comment ont évolué les choses chez nous? Des gens qui possèdent déjà des centaines de millions ont, afin d'amasser encore plus de millions, agrandi leurs fabriques de telle sorte qu'en plus des travailleurs suisses ils ont encore besoin de centaines de milliers de travailleurs étrangers. Déjà on dénombre dans notre pays plus d'un million d'étrangers, presque autant qu'il y a de citoyens suisses en âge de travailler et de voter.

### Le gros mensonge

On nous dit que nous sommes redevables de notre prospérité actuelle à ce nombre énorme d'étrangers. Est-ce bien la vérité?

Prenons un seul exemple: dans quelques années nous aurons 250.000 enfants étrangers en âge scolaire.

On sait que chaque élève primaire ou de l'enseignement secondaire coûte au contribuable entre fr. 1.500.- et 2.000.- par année, suivant le canton et la commune.

Les frais d'écolage de 250.000 enfants étrangers vont donc prochainement nous coûter quelques 375 à 500 millions de francs par an.

Bien sûr, les travailleurs étrangers payent aussi des impôts, mais cela ne suffit pas, et de loin, pour payer les nouveaux bâtiments scolaires et les quelques 8.000 nouveaux enseignants. D'ailleurs, où devons-nous les trouver? Où?

### Poésie et vérité

Les faits suivants montrent à quel point la légende est fautive, selon laquelle l'armée des travailleurs étrangers nous apporte la prospérité:

Les gens du métier savent que la venue de chaque travailleur étranger nécessite la présence de 6 à 8 autres ouvriers qui doivent passer toute une année à lui construire un appartement et tout ce que cela implique: nouvelles canalisations pour l'eau, l'électricité et le gaz, nouvelles routes, crèches, jardins d'enfants, écoles, établissements hospitaliers.

Le conseiller fédéral Schaffner avait en son temps expliqué à la télévision que chaque travailleur étranger pèse sur notre infrastructure pour un montant de fr. 100.000.-.

Doit-on s'étonner après cela si la confédération, les cantons et les communes, malgré d'énormes recettes, doivent faire de gros emprunts ou hausser les impôts? Mais qu'est-ce que l'impôt? Du vol dans nos économies! Dans cet ordre d'idées, calculez encore que les milliards épargnés pendant plusieurs générations, placés en hypo-

thèques et en obligations, perdent chaque année environ 4 à 5% de leur pouvoir d'achat; prenez ensuite en considération que des centaines de milliers de braves gens, qui leur vie durant épargnaient pour ne pas tomber à la charge des autres dans leur vieillesse, se voient ainsi frustrés des fruits de leur travail par la vie chère, à tel point que l'on peut vraiment se demander: à quoi sert la haute conjoncture?

Elle amène bien la prospérité de l'industrie et des travailleurs étrangers, mais pour une grande partie du peuple suisse elle apporte l'appauvrissement et la pénurie de logements.

N'est-ce pas suffisant si, après acceptation de l'initiative contre le surpeuplement étranger, nous aurons encore 600.000 étrangers séjournant chez nous, sans compter les frontaliers et les saisonniers qui pourront venir, tant qu'il en faudra, pour travailler 9 mois par an chez nous?

Ce nombre d'étrangers, nous l'avions il y a peu d'années. N'avions-nous pas alors aussi de quoi vivre? Avons-nous vraiment besoin d'en avoir plus d'un million? Aucun pays d'Europe n'a, proportionnellement à sa population indigène, autant de travailleurs étrangers que nous. Aucun autre peuple n'accepterait une pareille surpopulation étrangère.

Et, en toute sincérité, croyez-vous que l'Italie, avec ses 50 millions d'habitants, admettrait sur son territoire 10 millions de suisses, d'allemands, de hollandais et de scandinaves?

Le grand capital et la grosse industrie dépenseront des millions afin de terrasser l'initiative contre le surpeuplement étranger; ces gens entendent faire de notre pays un bassin industriel pareil à celui de la Ruhr, uniquement dans le but d'y puiser encore plus d'argent.

Pour que notre voix puisse aussi se faire entendre au milieu de l'ouragan de la propagande du grand capital et pour que nous puissions faire connaître à l'ensemble du peuple suisse les ravages et les dangers de la surindustrialisation, nous avons besoin de moyens financiers importants.

D'où devons-nous les recevoir? De la grosse industrie? Des banques? De la Migros? Des coopératives de consommation?

Tous ces gens pensent avant tout à leurs chiffres d'affaires et à leurs profits; ils se soucient bien moins de l'avenir du peuple suisse.

Voilà pourquoi le destin du pays est littéralement placé entre vos mains. C'est de vous, de vous personnellement qu'il dépend. Opposez-vous de toutes vos forces à la dégradation continue de notre pays par l'enrichissement croissant de l'industrie en faisant triompher notre initiative (qui a recueilli plus de 70.000 signatures) lors de la prochaine votation fédérale.

Gagner la votation le 7 juin et empêcher ainsi une évolution catastrophique et politiquement très dangereuse ne dépend pas seulement des promoteurs de l'initiative — le sort du pays nous concerne tous!

Dans ce but nous comptons sur toutes les formes d'aide et sur tous les dons, même les plus modestes.

Maintenant il incombe à chaque Suisse et à chaque Suisse de montrer quel est le prix qu'il veut payer pour l'avenir et l'indépendance de notre pays!

Action nationale contre le surpeuplement étranger Steinwiesstr. 5 - 8032 Zurich - Compte de chèques postaux 80-2270

Impr. Plüss S.A. Zurich

ou: Section Genève / Case stand 308, 1211 Genève

Tract de l'Action nationale appelant à accepter l'initiative Schwarzenbach, notamment au nom d'arguments écologiques et anticapitalistes, 1970. Archives contestataires.



Occupation de l'Église du Sacré-Cœur à Genève par un «groupe de chrétiens suisses et étrangers» déterminés à «dépasser la fausse problématique posée par Schwarzenbach», 30 mai 1970. Musée national suisse/ASL.



Affiche invitant à refuser l'initiative «contre l'entreprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse», 1974. Bibliothèque de Genève.



Affiche du Mouvement de libération des femmes qui appelle à rejeter l'initiative de l'Action nationale, Genève, 1977. Archives contestataires.

1964 Lancement de l'initiative populaire contre la pénétration étrangère

Texte de l'initiative retirée par ses initiateurs le 20 mars 1968 (extrait)

La constitution fédérale est complétée par l'insertion d'un art. 69quater: Le nombre des étrangers établis ou en séjour ne doit pas dépasser, dans l'ensemble, un dixième de la population résidente. Pour prévenir le danger de pénétration étrangère, le nombre des ressortissants étrangers en séjour doit, dès l'entrée en vigueur de la présente disposition, être abaissé de 5% au moins chaque année jusqu'à ce que le maximum autorisé soit atteint, et compte tenu des exigences humanitaires. Les besoins de l'économie seront pris équitablement en considération. Le Conseil fédéral décide chaque année la réduction à opérer dans chaque canton. L'autorité fédérale qu'il désigne annule, si besoin est, des autorisations de séjour.

1970 Arrêté du Conseil fédéral limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative (arrêté publié le 16 mars 1970)

Article premier

Afin de prévenir toute augmentation du nombre des étrangers exerçant une activité lucrative, l'admission des travailleurs à l'année et des saisonniers occupés dans des entreprises et des administrations publiques et privées, ainsi que celle des étrangers exerçant une activité lucrative à titre indépendant, est limitée conformément aux dispositions ci-après.

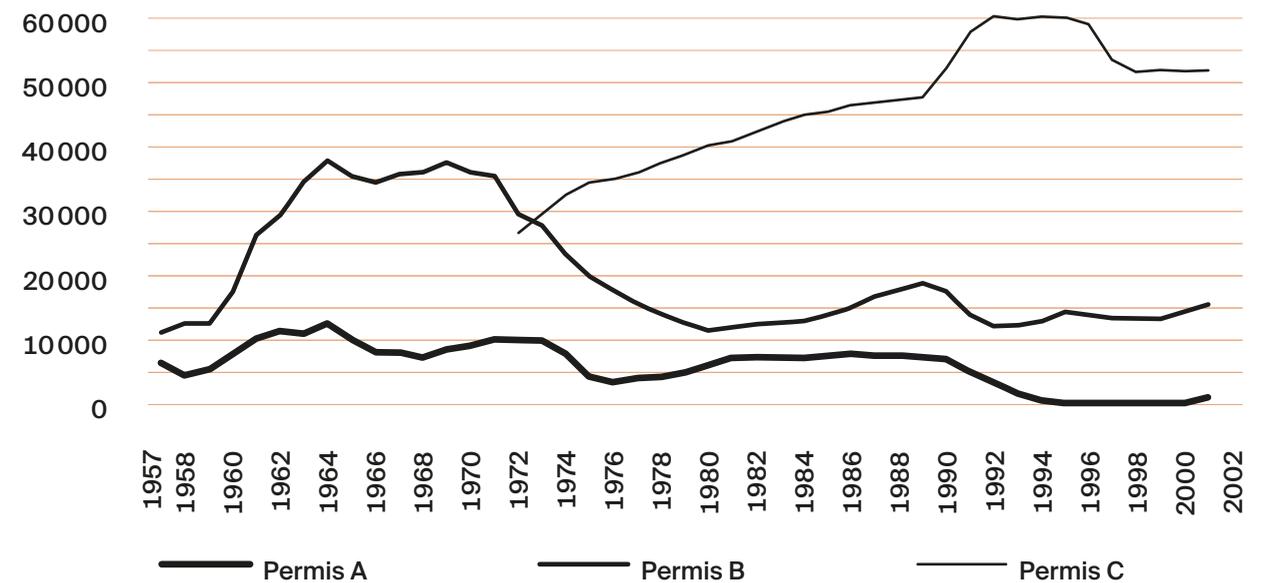
Article 7

Nombres maximums fixés pour les saisonniers.

[...]

- al. 2 Ces nombres maximums sont de:
- 115 000 pour l'industrie de la construction
  - 21 000 pour l'industrie hôtelière
  - 16 000 pour l'ensemble des autres branches d'activités occupant régulièrement de la main-d'œuvre saisonnière.

Nombre de personnes au bénéfice d'autorisations de séjour saisonnières (permis A), annuelles (permis B) et d'établissement (permis C) dans le canton de Genève entre 1957 (année à partir de laquelle cette information est disponible, 1972 pour les permis C) et 2002. Service cantonal de statistique Genève, *Annuaire statistique*, 1962-2002.



**1970** Refus de l'initiative populaire contre l'emprise étrangère, dite initiative Schwarzenbach

Texte de l'initiative rejetée le 7 juin 1970 (extrait)

La constitution fédérale est complétée par l'insertion d'un art. 69quater:

1. La Confédération prend des mesures contre l'emprise démographique ou économique étrangère en Suisse.
2. Le Conseil fédéral veille à ce que dans chaque canton, Genève excepté, le nombre des étrangers ne soit pas supérieur à 10 pour cent des citoyens suisses dénombrés lors du dernier recensement. Pour le canton de Genève, la proportion admise est de 25 pour cent.
3. Dans le compte des étrangers selon [le point 2] ne sont pas pris en considération et touchés par les mesures contre la surpopulation: Les saisonniers (qui ne demeurent pas plus de 9 mois par an en Suisse, et y viennent sans famille), les frontaliers, les étudiants de degré universitaire, les touristes, les fonctionnaires d'organisations internationales, les membres des délégations diplomatiques et consulaires, les hommes de sciences et les artistes ayant des qualifications particulières, les retraités, les malades et personnes en convalescence ou en traitement, le personnel d'hôpital, le personnel d'organisations de charité ou ecclésiastiques internationales.
4. Le Conseil fédéral veille à ce qu'aucun citoyen suisse ne soit congédié en raison des mesures de restriction ou de rationalisation, aussi longtemps que des étrangers, de la même catégorie professionnelle, travaillent dans la même exploitation.
5. Le Conseil fédéral ne peut utiliser la naturalisation comme mesure de lutte contre la surpopulation étrangère qu'en décidant que les enfants de parents étrangers sont citoyens suisses dès leur naissance, quand leur mère est d'origine suisse, et les parents domiciliés en Suisse au moment de la naissance (cf. art. 44, 3<sup>e</sup> al.).

**1973** Arrêté du Conseil fédéral limitant le nombre des étrangers qui exercent une activité lucrative

Texte d'information sur le nouveau projet de réglementation de la main-d'œuvre étrangère diffusé par le Conseil fédéral le 28 mai 1973 (extrait)

L'hypothèse selon laquelle les saisonniers n'influent pas la surpopulation étrangère est sujette à caution. Eux aussi surchargent notre infrastructure. C'est avant tout pour les saisonniers que la question du logement a donné lieu, à diverses reprises, à de sérieuses difficultés et à de longues discussions dans l'opinion publique. La présence illégale dans notre pays de nombreuses femmes et enfants de saisonniers étrangers provoque souvent de vives réactions. L'expérience montre que les saisonniers sont mêlés les premiers aux conflits qui éclatent sur les lieux de travail. Sur le plan international également, le problème des saisonniers nous donne le plus de difficulté.

Cité dans Delia Castelnuevo-Frigessi, *La condition immigrée: les ouvriers italiens en Suisse*, 1978, Lausanne, Éditions d'en bas, p. 32.

**1973** Résumé des instructions du Département fédéral de justice et police du 12 juillet 1973 destinées aux directions cantonales de police et des instructions de l'OFIAMT du 15 juillet 1973 destinées aux offices du travail

Article 18

Les épouses de saisonniers qui désirent prendre un emploi pour la première fois dans notre pays ne pourront désormais recevoir une autorisation que si elles n'ont pas d'enfants mineurs.

Cité dans Delia Castelnuevo-Frigessi, *op. cit.*, p. 197.

**1974** Refus de la 2<sup>e</sup> initiative Schwarzenbach

Texte de l'initiative rejetée le 20 octobre 1974 (extrait)

La constitution fédérale est complétée par l'insertion d'un art. 69quater:

1. La Confédération prend des mesures pour combattre l'emprise étrangère et le surpeuplement de la Suisse.
2. Le nombre des nouvelles naturalisations ne doit pas excéder 4000 par an.
3. Le Conseil fédéral fait en sorte que le nombre des étrangers résidant en Suisse ne dépasse pas 500 000. Dans chaque canton, la proportion d'étrangers sera de 12 pour cent au plus de la population, à l'exception du canton de Genève où elle sera de 25 pour cent au plus.
4. Ne sont pas compris dans le nombre des étrangers selon [le point 3] et sont exempts des mesures contre l'emprise étrangère et le surpeuplement: 150 000 saisonniers (ne résidant pas plus de 10 mois en Suisse et n'y ayant pas leur famille), 70 000 frontaliers, le personnel des établissements hospitaliers et les membres de représentations diplomatiques et consulaires.

**1974** Directive de l'OFIAMT sur la protection des travailleurs indigènes et la sauvegarde de la paix du travail (directive du 19 décembre 1974)

La priorité est accordée en tout premier lieu à la protection des travailleurs indigènes et à la sauvegarde de la paix du travail.

[...]

Si malgré tout, un employeur licencie des travailleurs du pays et continue d'occuper des étrangers pour le même genre de travail, l'office du travail devra se mettre immédiatement en rapport avec lui. Il sera rendu attentif aux dispositions relatives au marché du travail énoncées à l'art. 20, au fait que son comportement est inadmissible et qu'il compromet gravement la paix du travail. Tout doit être mis en œuvre, avec cet employeur, pour arriver à une solution satisfaisante.

**1975** Convention de sécurité sociale entre la Suisse et le Portugal

**1976** Le nombre minimal de saisons requis pour pouvoir demander une autorisation de séjour annuelle (B) est ramené à quatre (36 mois)

**1977** Refus des initiatives populaires pour la protection de la Suisse et pour la limitation du nombre annuel de naturalisations

**1977** Les saisonniers et les saisonnières sont mis au bénéfice de l'assurance-chômage, avec des restrictions

## Les luttes pour l'abolition du statut de saisonnier

À Genève, l'opposition au statut de saisonnier se développe à partir de 1970. A la suite d'une grève dans le bâtiment menée par 200 saisonniers espagnols, et du rejet de l'initiative Schwarzenbach, différents milieux se mobilisent contre le permis A. Ils relaient les critiques émises par les organisations de l'émigration italienne, qui tentent de faire intervenir leur gouvernement pour obtenir la suppression de ce statut.

Les mauvaises conditions de logement des saisonniers et saisonnières ainsi que l'inhumanité de leur statut – particulièrement l'interdiction de faire venir leurs enfants en Suisse – choquent une partie de l'opinion. Le permis A est aussi jugé dépassé du point de vue économique, car les activités saisonnières deviennent de plus en plus l'exception, spécialement dans le bâtiment. Preuve en est le grand nombre de saisonniers dont les patrons cherchent à étendre le contrat à onze mois.

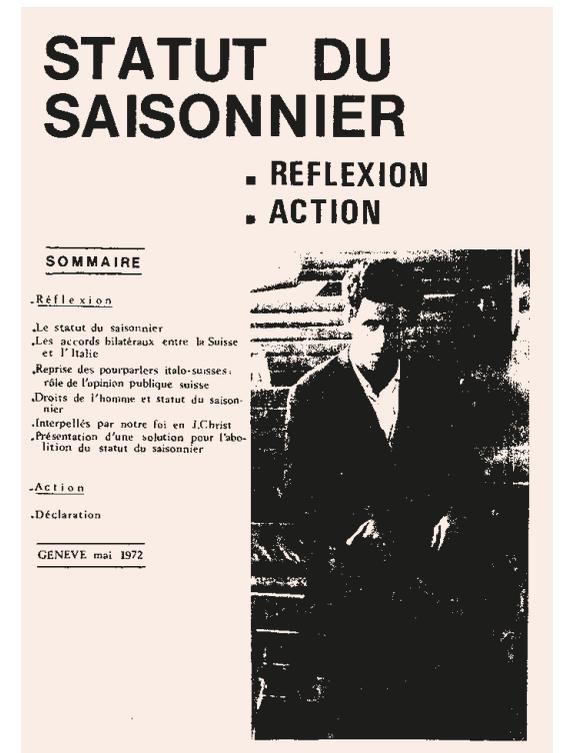
À Genève, l'opposition à ce statut se cristallise initialement autour des actions du Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), fondé en 1971, et du Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI), créé en 1974. Dès cette date, celui-ci portera, sur le plan cantonal, la lutte pour l'initiative fédérale «Être solidaires», demandant l'abolition du permis A et une politique plus ouverte envers les immigré·e·s. Elle sera sèchement rejetée en 1981, même à Genève.



↑ Manifestation de 2000 travailleurs italiens pour dénoncer le statut de saisonnier et les mauvaises conditions de logement qui sont les leurs, Berne, 29 novembre 1970. Photopress/Keystone.

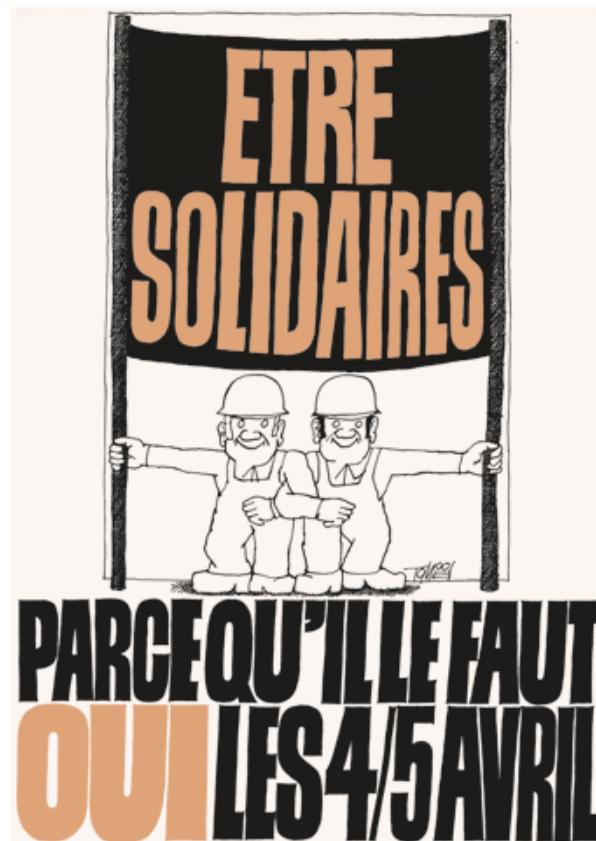
Cette manifestation a lieu en marge des négociations sur le renouvellement de la Convention italo-suisse sur l'émigration. Elle dénonce les conditions spéciales, notamment sur la politique migratoire, que la Suisse cherche à obtenir en vue de son adhésion éventuelle au Marché commun européen. Deux organisations de l'émigration italienne – la Fédération des colonies libres italiennes en Suisse (FCLI) et l'Association catholique des travailleurs italiens (ACLI) – tentent de faire pression de diverses manières sur le gouvernement italien afin qu'il réclame l'abolition du statut de saisonnier.

→ *Statut du saisonnier*, document du Comité d'action pour l'abolition du statut de saisonnier (CASS), Genève, 1972. Archives d'État de Genève.





Affichette d'une fête de soutien à l'initiative «Être solidaires» organisée par le Groupe culturel de l'Association des travailleurs espagnols en Suisse (ATEES) à la Maison des Jeunes de Saint-Gervais, 1981. Centre de contact Suisses-Immigrés.



Affichette du comité de l'initiative «Être solidaires», 1981. Centre de contact Suisses-Immigrés.

Bien que bénéficiant d'un large soutien des Églises, des partis de gauche et d'extrême gauche ainsi que des syndicats, cette initiative est sévèrement rejetée dans les urnes en 1981, par 83,8% des voix au niveau suisse, mais aussi 75,9% à Genève, avec un taux de participation plus élevé au niveau cantonal (45%) qu'au niveau fédéral (38,88%).

## 1978 Message du Conseil fédéral à l'appui d'un projet de loi sur les étrangers (message du 19 juin 1978) (extrait)

Le canton de Genève a déposé, le 9 avril 1975, une initiative demandant au Conseil fédéral, dans le cadre de la révision en cours de la LSEE [Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers], de supprimer le statut de saisonniers en le remplaçant par des dispositions conformes aux droits élémentaires de la personne humaine, sans que cette mesure ne remette en question la politique de stabilisation et d'intégration préconisée par le Conseil fédéral. [...]

Le projet de loi maintient le statut de saisonnier. Aussi longtemps que, dans une branche économique, l'activité continuera de dépendre des saisons et que les entreprises de cette branche conserveront un caractère saisonnier, il nous paraît justifié de soumettre à ce statut les travailleurs occupant un emploi saisonnier dans ces entreprises. Des considérations d'ordre politique parlent aussi en faveur du maintien du statut de saisonnier. Il n'est pas douteux que son abolition entraînerait inévitablement un accroissement du nombre d'étrangers au bénéfice d'une autorisation de séjour et remettrait en cause le processus de réduction de la population étrangère résidente déjà en cours. Toutefois, le projet de loi règle le statut de saisonnier de manière à éliminer les abus constatés dans le passé et prend en considération, dans la mesure du possible, les aspirations sociales et humaines des travailleurs saisonniers. Dans ce sens, le projet de loi va à la rencontre de l'initiative du canton de Genève.

## 1981 Refus de l'initiative Être solidaires en faveur d'une nouvelle politique à l'égard des étrangers

Texte de l'initiative rejetée le 5 avril 1981 (extrait)

L'article 69ter de la constitution fédérale est remplacé par la disposition suivante:

1. La législation dans le domaine de la politique à l'égard des étrangers relève de la Confédération.
2. Cette législation garantit aux étrangers le respect des droits de l'homme, le bénéfice de la sécurité sociale et le regroupement familial. Elle tient compte d'égale manière des intérêts des Suisses et de ceux des étrangers. Elle a en vue un développement social, culturel et économique équilibré.

[...]

*Dispositions transitoires*

2. Dès l'acceptation du présent article constitutionnel, les étrangers jouiront, dans la même mesure que les Suisses, des libertés d'expression, de réunion, d'association et d'établissement, ainsi que du libre choix de leur emploi.
5. Les travailleurs saisonniers seront mis sur pied d'égalité avec les étrangers en séjour. Les restrictions légales en vigueur seront levées dans les cinq ans qui suivent l'acceptation de l'initiative.

L'article 69ter entre en vigueur sitôt après son acceptation par le peuple et les cantons et l'adoption de l'arrêté de validation par l'Assemblée fédérale.

## 1982 Refus en votation populaire de la nouvelle loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers

## La suppression du statut de saisonnier

Après la défaite de l'initiative «Être solidaires», les adversaires du permis A privilégient la défense individuelle des saisonniers et des saisonnières, les luttes sur leurs conditions de travail et de logement, ainsi que celles pour la scolarisation des enfants clandestins.

À la fin des années 1980, les associations de l'émigration et plusieurs syndicats relancent la question de l'abolition du statut de saisonnier. La volonté des autorités helvétiques de voir le pays intégrer l'Espace économique européen (EEE) paraît offrir un contexte propice à cette abolition. Ces espoirs seront cependant déçus puisque, le 6 décembre 1992, la Suisse refuse à 50,3% d'adhérer à l'EEE. En revanche, à Genève, 78,1% des citoyen·ne·s plébiscitent cette perspective.

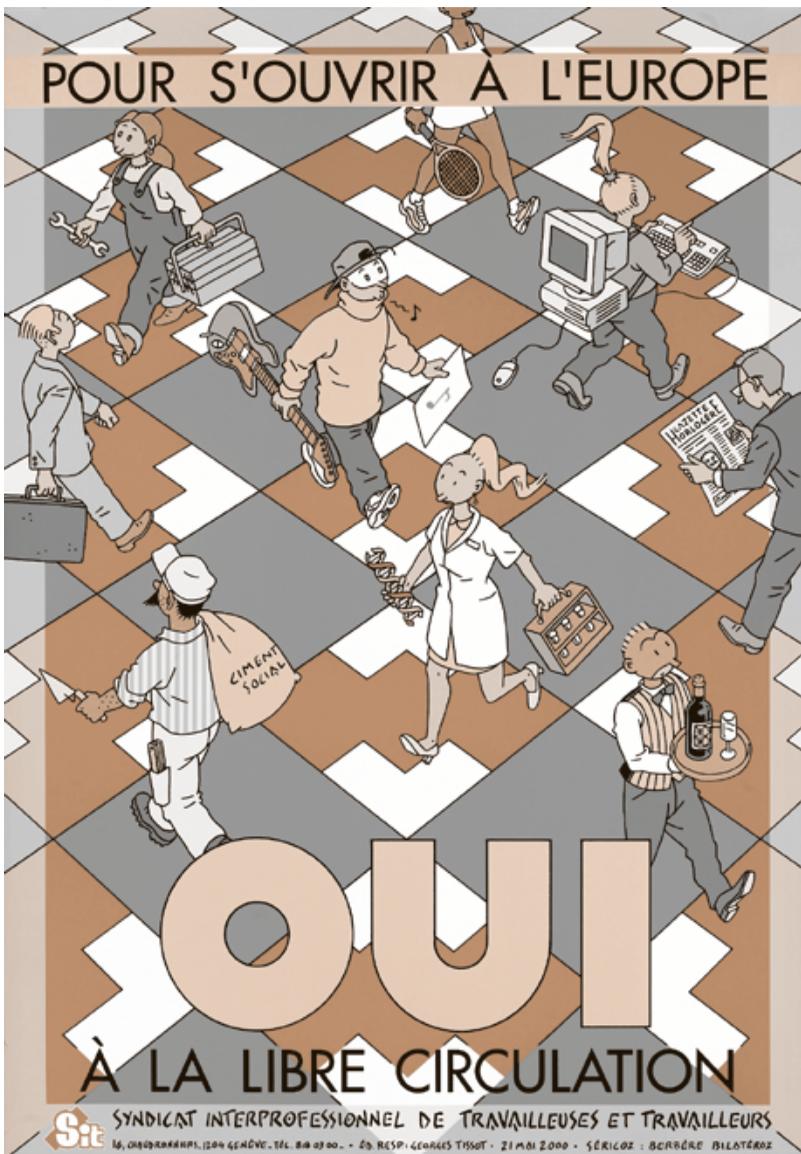
La crise économique qui sévit alors dans le canton, le résultat du vote sur l'EEE et les luttes menées contre le statut de saisonnier conduisent en 1993 les partenaires sociaux à se mettre d'accord sur son abandon à Genève. Un régime transitoire est défini pour les personnes possédant déjà un permis A, afin qu'elles puissent accomplir les saisons nécessaires à l'obtention d'un permis B.

Au niveau fédéral, l'abolition du statut de saisonnier interviendra en 2002, suite à l'entrée en vigueur des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne (UE). L'un d'entre eux prévoit la libre circulation des personnes entre les pays signataires, ce qui était incompatible avec le permis A.



↑ Manifestation contre le statut de saisonnier à Genève, 5 octobre 1991. Photographie Patrick Monnin. Archives sociales suisses.

↓ Panneau électoral avec trois affiches relatives au vote sur l'Espace économique européen (EEE), qui illustrent des horizons d'attente contradictoires, entre espoirs et craintes, 1992. Keystone.



Affiche créée par Exem pour le Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT) appelant à soutenir la ratification des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne le 21 mai 2000. Exem.

Les accords qui sont soumis en 2000 au vote du peuple en référendum obligatoire, dont celui sur la libre circulation des personnes, obtiennent le soutien de plus des deux tiers du corps électoral suisse (taux de participation de 48%). A Genève, ils sont acceptés par 78,7% des votant-e-s, avec une participation à nouveau élevée (58%). Outre la libre circulation des personnes, ce vote entérine six autres accords toujours en vigueur et qui portent respectivement sur les transports aériens, les transports terrestres, les obstacles au commerce, les marchés publics, la recherche et l'agriculture.

**1991** La Suisse exclut les pays d'ex-Yougoslavie de ses zones traditionnelles de recrutement de main-d'œuvre

**1992** Refus, par referendum, de l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE)

**1993** À Genève, entente entre les partenaires sociaux et l'État pour ne pas recruter de nouveaux saisonniers et saisonnières

Directives de l'Office cantonal de l'emploi concernant la main-d'œuvre saisonnière dans les entreprises de la construction et branches annexes (décembre 1993)

**2. Attribution 1994**

Vu le niveau élevé de chômage dans le canton de Genève, y compris dans les secteurs qui ont recours à la main-d'œuvre saisonnière,

Et la nécessité de tout mettre en œuvre pour donner la priorité aux demandeurs d'emplois inscrits auprès de l'Office cantonal de l'emploi,

Sur préavis du Bureau du Conseil de surveillance du marché de l'emploi, le Conseil d'État a décidé:

– d'autoriser l'entrée des seuls travailleurs saisonniers qui, au terme de leur séjour, rempliront toutes les conditions nécessaires pour être en mesure de demander, s'ils le souhaitent, leur stabilisation en 1994, respectivement en 1995.

[...]

**2000** Acceptation par le peuple des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne

**2002** Entrée en vigueur de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne et suppression du statut de saisonnier

En novembre 2018, les organisateurs de l'exposition *Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019* lancent un appel à projet. Ils cherchent une proposition originale pour la réalisation d'une série de portraits d'ancien·ne·s saisonnier·ère·s. Je sens leur volonté de capter des témoignages authentiques avec un concept cinématographique. La transmission du parcours des saisonnier·ère·s à leurs enfants et petits-enfants est pour eux un autre point important et qui m'intéresse particulièrement.

C'est en lisant le livre d'Édouard Louis *Qui a tué mon père* (2018) que m'est venue l'idée des *Lettres ouvertes*. Ce livre traite d'un sujet à la fois différent et analogue: comment la politique peut détruire le corps des hommes. Le texte d'Édouard Louis est un monologue adressé à son père qui aurait pu prendre la forme d'une lettre. Dans les deux cas, la personne à laquelle on s'adresse est prise en otage et ne peut se défendre. Le destinataire est autant sollicité que l'auteur. Il existe une confrontation invisible entre les deux parties. Elles cohabitent le temps d'une lettre, s'aiment, s'excusent, se font des reproches, se taquinent, dévoilent des secrets...

J'ai donc basé ma proposition sur le principe de la lettre ouverte. Celle-ci est intime dans sa forme et politique par son fond. Je trouvais tous ces éléments très stimulants du point de vue réflexif et cinématographique. Avec chacun des protagonistes, nous avons eu, avant le tournage, de longues conversations sur leurs années en tant que saisonnier ou saisonnière ou en tant qu'enfant, et ce qui s'en est suivi. Puis, nous avons cherché à qui serait adressée la lettre. Chacun·e a écrit une première version et je les ai ensuite accompagné·e·s pour arriver à une version finale, en endossant un peu le rôle d'éditrice, notamment afin de surmonter pour certain·e·s la barrière de la langue et mettre en mots des événements et des émotions fortes. J'ai été très touchée par ce qu'ils et elles révélaient de leur existence comme saisonnier ou saisonnière et plus généralement comme immigré·e·s.

J'ai fait à chacun·e une proposition de lieu symbolique où lire sa lettre et qui mette en valeur des éléments clés de son expérience. Les archives personnelles ainsi que celles de la RTS sont venues compléter chaque portrait. Ils offrent la possibilité de redécouvrir autrement le destin peu connu de personnes arrivées en Suisse avec le permis A, et qui sont les acteurs et actrices de cette histoire.

Katharine Dominicé

À toi, mon ami Diego,

Cette lettre, je l'adresse à toi, mon ami Diego. Dans ton salon de coiffure, on a parlé de tout ça souvent. Parfois pas. C'est mon histoire, la tienne un peu.

C'était la fête de Noël 1969. Comme chaque année, ma soeur qui habitait en Suisse arrivait en vacances. Quand elle m'a proposé de venir travailler en Suisse, j'y ai pensé quelques jours et j'ai pris ma décision.

Le 3 janvier 1970, je me suis retrouvé à Genève. Après un mois, j'ai commencé à travailler à la Maison de retraite de Loëx avec un permis B comme aide hospitalier. Les premiers mois, j'étais un peu triste. Mais après un peu de temps, je me suis bien adapté. Je me suis fait des amis comme Giovanni, Aldi, et deux ans après je t'ai connu, Diego, mon plus grand ami. La vie filait en bonne harmonie. En 1974, j'ai rencontré une fille qui s'appelait Maria et après quelques mois elle est devenue mon épouse. Les années passaient vite et bien. Tous contents, tous heureux.

Un soir, tu te souviens Diego, c'était fin novembre, un vendredi soir. On jouait au babyfoot dans un cercle espagnol. Tu croises un ami espagnol, José, que tu avais connu en Allemagne. On a commencé à parler de vieux souvenirs. Alors, tu dis: «Pourquoi on y retourne pas, un jour?» Et José dit: «Pourquoi on y retourne pas tout de suite?! Pour le week-end! On fait quelques courses et on revient!» Que oui, que non, on décide d'y aller. Mais il fallait avertir nos femmes. Elles n'étaient pas d'accord. On est quand même partis avec ma voiture. Entre Lausanne et Berne, il a commencé à neiger. Plus on avançait, plus il neigeait. Et tout à coup, je me suis rappelé que le jour suivant c'était l'anniversaire de ma fille, Monia. À trois heures du matin, nous étions de retour. Quand nos femmes nous ont vus, le cirque qu'elles nous ont fait... Quelle belle soirée, quelle belle nuit...

Mais, mon pays me manquait. En 1983, nous avons décidé de retourner en Italie dans ma petite ville natale à Matino dans les Pouilles. Les premiers mois je cherchais un travail. On te promettait beaucoup de choses, mais personne ne m'a jamais engagé. J'ai décidé de monter une salle de jeux. Je me rappelle que tu m'avais envoyé une lettre, Diego, pour me donner des nouvelles et je t'avais répondu.

Les premiers mois ça travaillait bien, ça me permettait de vivre. Mais, je n'arrivais pas à m'intégrer. Je voyais qu'il n'y avait pas de respect entre les personnes et ils te faisaient sentir que tu n'étais plus un des leurs. Je ne me sentais pas bien. Tous les jours j'avais des crampes à l'estomac, je n'arrivais plus à manger. À la salle de jeux, une bande de jeunes bandits de la malavita s'est formée... ils ont commencé à me déranger. Une fois, ils m'ont proposé un pistolet, pour l'acheter. J'ai refusé. Une autre fois, ils ont voulu cacher la *rifortiva* (la marchandise) qu'ils volaient chez moi parce que j'habitais en dehors du village dans la campagne.

J'ai refusé. Ils ont continué à m'emmerder. Ils ont volé ma salle de jeux... et après, ils ont volé chez moi. Ils m'ont fait la vie dure... Alors, nous avons décidé avec ma femme et ma fille de tout recommencer à Genève. Mais, j'avais perdu mon permis C en quittant la Suisse. Il fallait alors trouver un permis A avec un contrat de saisonnier. Avec ce permis, c'était interdit pour ma femme et ma fille de venir avec moi. Donc,

elles sont restées à Matino dans la province de Lecce et j'ai fait les allers-retours avec l'Italie. Je suis retourné en Suisse en 1986.

À Genève, j'ai parlé avec un neveu, le fils de ma sœur. Comme il était coiffeur, il s'occupait du directeur de l'Hôtel Epoque, Monsieur Farny. Il m'a mis en contact avec lui. Farny était très humain, j'avais confiance en lui, et il m'a trouvé un poste chez un ami à lui. À la Maison des Jeunes à Saint-Gervais. J'ai travaillé un an là-bas, sept mois au noir, ensuite il m'a fait un permis de saisonnier. J'allais mieux ... mais ma famille me manquait et j'étais triste.

Un an après, j'ai commencé à l'Hôtel Epoque chez Monsieur Jean-Pierre Farny. Quatre ans avec le permis A, celui de saisonnier. On travaillait neuf mois, puis trois au noir. Chaque année, il fallait passer la visite médicale... Chaque fois, ça m'embêtait, mais fallait bien la faire.

Je voyais ma famille deux fois par année. En décembre, j'allais en Italie... En été, ma femme et ma fille venaient...

À Noël 1987, Diego, tu es descendu quelques jours avec ta famille. Tu venais d'avoir Davide et moi aussi quatre mois plus tard, j'ai eu un fils, mon petit Yvan. J'avais pris congé quelques semaines pour sa naissance. Des années sont passées comme ça et je me sentais plus sûr à Genève qu'en Italie.

En 1990, j'ai eu le permis C. j'ai ramené toute la famille à Genève! C'était un grand jour! Tous heureux, tous contents! Aujourd'hui que je suis à la retraite et que j'ai passé toute une vie à Genève, je suis très heureux. D'ici, je ne bouge plus.

Et toi, Diego, tu vas faire ce que tout immigré rêve de faire toute sa vie. Retourner au pays à la retraite. Toi, dans ta maison en Sicile. Je l'aurais peut-être fait si je n'avais pas vécu tout ce que j'ai vécu à mon retour en 1983. Qui sait? A qui vas-tu vendre ton salon de coiffure? A un autre immigré?

Ciao, mon ami. Tu reviendras... De temps en temps...

## Cosimo Angele

Né en 1951 à Matino (Lecce), Italie.

Mes chers petits-enfants, Darius et Karel,

Je vais vous raconter comment votre grand-mère d'origine slovène est arrivée en Suisse. Par cette lettre, je souhaite simplement vous dire, que malgré les difficultés, il faut voir la vie du bon côté et être heureux. Il ne faut jamais baisser les bras et se dire qu'après tout, tout est possible.

J'ai travaillé durant l'année 1969 en Allemagne, à la réception d'un hôtel très prestigieux, le Brenners Park-Hotel à Baden-Baden. J'y ai rencontré mon fiancé italien, Giordano, votre grand-père. Il a par la suite obtenu un contrat en Suisse, à Crans-Montana, où il s'est arrangé pour me faire engager aussi. J'ai commencé donc la saison d'hiver 1970/71 comme réceptionniste à l'hôtel Valaisia.

Nous sommes arrivés à Genève en mai 1971. Votre grand-père avait déjà un contrat de travail à l'Hôtel Beau-Rivage pour la saison d'été, tandis que j'ai cherché un emploi dans un palace genevois. Heureusement, j'ai été engagée assez rapidement à la réception de l'hôtel Métropole. Grâce aux bons certificats de mes employeurs précédents et à ma connaissance de trois langues étrangères en plus du slovène, on m'a proposé une période de trois mois à l'essai avec le contrat saisonnier, qui me laisserait le temps d'améliorer mes lacunes en français. Je me suis aussitôt inscrite à un cours de langues intensif, et mes connaissances ont progressé rapidement. Ensuite j'ai travaillé à l'hôtel Métropole jusqu'en septembre 1976.

Je devais en principe quitter la Suisse pendant trois mois à la fin de chaque contrat. Mais mon employeur appréciait mon travail et ma disponibilité, par laquelle j'accomplissais mes tâches quotidiennes sans jamais trop compter mes heures supplémentaires qui n'étaient pas toujours rémunérées. Je remplaçais souvent des collègues malades et je travaillais parfois sans congé durant des périodes prolongées, week-ends y compris, ce qui m'a permis d'éviter ces coupures «obligatoires» de trois mois et de rester en Suisse sans interruption. Ironie du sort, le Métropole était la propriété de la Ville de Genève, alors que j'y travaillais au noir trois mois par an, puis les neuf mois suivants avec un statut de saisonnier renouvelé chaque année comme si j'avais quitté le pays à chaque fois.

Une grande partie des employés de l'hôtel était d'origine étrangère et presque tous assez jeunes. Il régnait un esprit d'équipe très fort entre collègues et l'ambiance était bien agréable. Notre clientèle était internationale, bien souvent les clients séjournaient à l'hôtel pendant de longues périodes et y revenaient régulièrement. Avec le temps, j'ai fini par connaître toutes les habitudes et les petites manies de chaque client, dont la plupart souhaitait toujours loger dans la même chambre. J'avais l'impression de faire partie d'une grande famille et je me réjouissais toujours de les revoir. Très souvent, je recevais de jolis cadeaux et de bons pourboires en signe de reconnaissance.

J'avais aussi l'avantage de pouvoir loger dans une chambre du personnel à l'hôtel, et cela m'a beaucoup facilité la vie car sans contrat de longue durée, je n'avais pas la possibilité de louer une chambre ou de conclure le bail d'un appartement. Bien sûr, je ne pouvais pas quitter le pays, par crainte de me faire contrôler à la frontière en rentrant de nouveau en Suisse.

Les chambres du personnel étaient situées au dernier étage de l'hôtel avec une magnifique vue sur le Jardin anglais et le lac. La simplicité et le manque de confort de nos logements étaient largement compensés par cette vue splendide, ainsi que par la possibilité de faire la fête après le travail. Parfois même, certains clients avec lesquels nous avons développé une relation d'amitié, se sont joints à nos fêtes, y apportant du champagne ou d'autres boissons. Je pense que ces personnes se sentaient bien seules et cherchaient la compagnie et l'ambiance un peu bohème qui régnaient chez nous, au grenier.

Durant ces années (1971–1976), les choses n'ont toutefois pas été simples et nous avons à plusieurs reprises failli quitter la Suisse pour de bon. En effet, n'ayant pas de permis de séjour définitif, il nous était impossible de faire des projets à long terme, comme nous marier et fonder une famille, mais aussi plus simplement de louer un appartement ou obtenir des plaques suisses pour notre voiture. Celle-ci était toujours immatriculée en Allemagne, et nous devions souvent la déplacer pour que la police ne la repère pas. Nous ne pouvions pas non plus changer de travail et par conséquent, nous étions en quelque sorte «à la merci» de nos employeurs.

Cette situation nous maintenait dans un état d'incertitude permanent et même si nous n'y pensions pas trop, la lassitude prenait parfois le dessus et nous envisagions alors de tout abandonner. Votre grand-père avait reçu des propositions de travail à Rome et nous avons beaucoup hésité à y aller, bien que les conditions économiques n'étaient évidemment pas les mêmes qu'en Suisse.

Par chance, il avait fait la connaissance d'un haut fonctionnaire de la Ville de Genève, qui fréquentait l'Hôtel Beau-Rivage. Lors d'une discussion avec ce dernier, alors que votre grand-père lui exprimait son mécontentement, grâce au soutien de ce haut fonctionnaire qui appréciait le travail de votre grand-père, les démarches administratives ont été considérablement accélérées et en quelques semaines nos deux permis B nous ont été délivrés. C'était l'année 1974. Dès lors, notre vie à Genève a changé du tout au tout. Nous nous sommes installés ensemble et mariés la même année.

Voilà Darius et Karel, la petite histoire des débuts de votre grand-mère à Genève. Pour notre plus grand bonheur la naissance de vos pères a suivi, Dimitri en 1978 et Alex en 1981. Nous étions comblés de bonheur à l'idée d'être parents de deux magnifiques garçons. Et votre arrivée dans la famille en 2018 a été un vrai rayon de soleil qui a inondé mon cœur. C'est avec la plus grande joie que j'ai accueilli ce nouveau rôle de grand-mère!

## Sonja Montanini

Née en 1946 à Voglajna, Slovaquie.

Lettre à ma maîtresse d'école, Señorita Doña Carmen,

Je viens par la présente vous déranger au paradis où je suppose que vous êtes allée comme toute âme généreuse et bienveillante. Quand j'ai quitté l'école, vous m'avez demandé de vous tenir au courant de mon parcours. J'étais bon élève et vous vouliez sûrement vérifier que vous aviez bien fait votre travail.

De ce fait, je me rappelle que vous me répétiez toujours qu'il fallait être travailleur, loyal, formé, humble, attentionné, respectueux des lois pour devenir *hombre de provecho* (homme respectable utile à la société) dans la vie.

Vous m'avez interdit de parler ma langue maternelle (le galicien) parce que, précisément pour réussir, il fallait parler la langue de l'empire (l'espagnol). J'ai le regret de vous dire que vous vous trompiez, il aurait fallu que vous m'enseigniez de préférence le français puisque de l'espagnol, je n'en ai pas eu besoin.

Quand j'ai quitté votre école, j'ai continué des études dans le système déficitaire et très lacunaire de la fin du franquisme. À un moment de ma vie, dans la fleur de l'âge, j'ai dû prendre le chemin que prenaient des milliers de Galiciens, qui confluèrent vers la Suisse dans d'interminables wagons.

Il est difficile, Doña Carmen, dans ces quelques lignes de vous donner, ne serait-ce qu'un aperçu, de la détresse d'un immigré que l'on qualifie très vite de «main-d'œuvre saisonnière». Vous allez penser, me connaissant, que j'ai une grande capacité pour raconter des histoires, mais je vous jure que ces histoires-ci sont réellement arrivées. Les voici.

Après avoir fait la queue à la visite médicale de rigueur pour vérifier que mes organes vitaux résisteraient aux dures conditions de vie et de travail qu'on allait m'imposer, je me suis promené dans le «quartier des banques» à Genève comme pour saisir son parfum.

À l'époque le statut de saisonnier était en vigueur dans le pays de Heidi, et je me suis rendu compte bien assez tôt que nos enfants, non seulement n'étaient pas les bienvenus mais interdits, nos épouses aussi.

Mon logement était dans des baraquements collectifs en bois, où l'on entassait des centaines de travailleurs et leurs épouses, clandestines pour la plupart, des travailleuses exploitées au noir. Quelques-uns de vos autres élèves étaient, eux, installés dans des vieux bâtiments délabrés autour de la gare.

Là, j'ai appris que les divers rats et souris n'étaient pas si méchants. Avec eux, on pouvait trouver un *modus vivendi*. Avec les autorités, ce n'était pas possible.

L'unique endroit où nous pouvions nous rendre pour nous aider dans nos démarches c'était les syndicats qui géraient nos revendications comme ils le pouvaient. Ils engageaient certains d'entre nous pour recruter, il fallait ne pas négliger la manne des cotisations, effet collatéral d'une loi inhumaine. Ils tentaient d'humaniser dans la mesure du possible, pour les saisonniers et avec les saisonniers, mais un certain déficit de participation des saisonniers dans les débats était perceptible.

J'ai travaillé dur, j'ai été sage et bien obéissant, comme vous me l'avez enseigné, malgré tout, j'ai mis huit ans pour avoir le droit à un «permis B (annuel) de séjour» qui n'était pas encore le nirvana mais il me permettait de réaliser le regroupement familial qui était, déjà, à ce moment, un grand pas pour ma petite personne.

Entretemps, j'ai réalisé mon initiation à la vie helvétique en travaillant sans relâche, en supportant à longueur de journée des contremaîtres qui nous répétaient comme des damnés «*dai, dai, dai*». Dans votre grande sagesse, vous me disiez souvent le vieil adage espagnol «Il n'y a pas de mal qui ne soit pas pour un bien», et vous aviez raison, cela m'a endurci tellement que je suis vacciné contre les humiliations pour la vie.

Il faut reconnaître que je n'ai pas eu trop de problèmes de langue, au chantier. La langue des chefs était l'italien, la langue des ouvriers le portugais et le galicien, des langues qui m'étaient proches et faciles à assimiler. Il y avait aussi l'albanais et le turc, mais, comme toute minorité, ils apprenaient vite les mots pour pouvoir nous comprendre.

D'ailleurs, une langue mixte s'est rapidement installée dont les mots clés (*poubela, rendivou, voualà, permanencia, congé*, etc.) venaient parasiter notre langage courant, au bout d'un temps, même notre famille au pays les connaissait.

De là-haut, regardez comme j'ai construit de solides bâtiments d'habitation à Champel, des trottoirs à Saint-Jean, des fondations de l'hôpital cantonal, pénétrez dans les galeries de l'aéroport qui mènent aux satellites d'embarquement et admirez ce béton face apparente des parois, les lourdes bordures de la route du Nant-d'Avril... Tant des choses que nous avons accomplies, nous, les saisonniers.

Je ne vais pas vous accabler et vous culpabiliser pour ce statut des saisonnier inhumain, ce n'était pas de votre faute, seulement que j'étais un peu déçu, vous saviez tout et me formiez pour devenir quelqu'un un jour, et vous n'avez pas réussi à me prévenir de ce qui m'attendait.

Je constate aujourd'hui que le monde continue à manipuler les gens. Des lois de refoulement de l'humain sont présentées comme des besoins économiques. On prétend qu'elles nous protègent des catastrophes humanitaires. Des enfants se noient comme des mouches en Méditerranée, des femmes sont exploitées comme esclaves du sexe... et tout ça... Est-ce que les maîtresses d'école d'aujourd'hui, vos héritières, savent réellement ce qu'elles prêchent aux enfants? Des rêves ou la vérité? Ne devrait-il pas être enseigné ce que ces multiples statuts d'immigrés ont fait comme dégâts en nous?

Je crois qu'il faudrait qu'un jour tous les enseignants, quand ils enseignent, enseignent qu'il faut se méfier de ce qu'ils enseignent.

En attendant de nous revoir là-haut pour en discuter, je vous salue, Señorita Doña Carmen, avec mes meilleurs sentiments.

Votre élève, Jesús, le rêveur

## Jesús Gómez Antelo

Né en 1958 à Saint-Jacques-de-Compostelle, Galice, Espagne

Chers Edon, Leon et Donit,

Je vous écris cette lettre car j'aimerais que ce soit écrit quelque part ce que c'est d'être immigré, pour que ça reste. Être immigré, c'est quelque chose d'assez pesant, comme une pierre lancée qui ne tombe jamais! Toujours à la recherche de chez soi...

Je suis parti de Gjilan le vendredi 21 septembre 1984 en bus à 20 h 10 exactement pour prendre le train à Belgrade le lendemain à 7 h en direction de Paris. J'étais content, je commençais à me sentir plus adulte, j'avais 16 ans! Avec plein de choses qui passent dans la tête, de réussir quelques chose. Je me rappelle exactement quand on a passé la Slovénie à la frontière de l'Italie. J'ai senti une tristesse assez discrète comme si je devais l'ignorer: est-ce que c'est bien de tout quitter? J'avais ton âge Donit à l'époque, enfin c'est ce que je disais pour avoir l'air plus grand.

Bref, je suis arrivé dimanche matin à 5 h à Lausanne, mon grand frère était venu me chercher avec des amis à lui, on s'est arrêtés au buffet de la gare de Lausanne. Et là, j'ai pris mon premier café crème! Et je savais pas ce que c'était la crème à café... j'attendais de voir les autres, qu'est-ce qu'ils faisaient avec...

On est arrivés à Genève vers 7 h du matin aux Acacias dans un studio d'un cousin lointain. On s'est couchés car on était fatigués, j'avais pas dormi...! On s'est levés l'après-midi et on est allés au restaurant où je commençais le lendemain, le lundi 24 septembre 1984. Au restaurant de la piscine des Vernets, *Le Chalet Suisse*, comme plongeur polyvalent. D'abord au noir, puis une fois que j'avais fait mes preuves, avec un permis A.

Le premier jour en cuisine, je comprenais pas grand chose... J'essayais de suivre les autres! C'était pas facile les deux trois premiers mois au travail! Je me disais parfois que j'avais fait une belle connerie. J'étais triste de ne pas sortir. C'était obscur comme si j'étais dans un puits assez profond que je voyais seulement le ciel! Parfois aussi, je me disais est-ce que c'est la même lune que quand j'étais chez moi?

Après deux ou trois mois, je me suis décidé à parler français comme ça venait. Ça va... ça va pas... je savais pas la différence!

Je faisais beaucoup d'heures, 15 h par jour et souvent plus. Je ne peux pas m'imaginer que cela puisse vous arriver. Et toutes mes heures de fatigue je pouvais même pas les réclamer comme j'étais saisonnier! Après quelques années, il nous arrivait, nous les employés du restaurant, de refuser de travailler autant. Les Suisses n'osaient plus. Avec les saisonniers, il y avait du chantage, notre patron nous menaçait de ne pas renouveler notre permis de saisonnier. Alors on disait oui, toujours oui. Parfois nos congés tombaient sans explication. Quand j'étais malade, je venais travailler quand même et si je ne venais pas, mon patron sonnait chez moi pour me dire de me lever. Se syndiquer, on en parlait mais on savait que si on le faisait, on pouvait dire au revoir à notre contrat de saisonnier l'année suivante.

J'étais encore un adolescent à mon arrivée, j'avais besoin de sortir, jouer, m'amuser, profiter n'importe comment... Il y avait une discothèque pour les jeunes sur le quai Ernest Ansermet juste après le pont Rolex sur la gauche qui s'appelait le *Jackfil*.

J'allais avec Lutfi, Hajris, Demush, Jean-Marc, Martial... Tous les samedis de 20 h à minuit! Le week-end, après minuit, c'était le *New Milord*, le *Jimmys*, le *Playboy* en Vieille-Ville ou encore le *Loving Blues* à Collex-Bossy. On était une bonne bande d'amis, on était toujours ensemble. On sortait beaucoup. Combien de fois j'ai fait travail-discothèque, discothèque-travail... Ça m'arrivait aussi de ne pas dormir deux jours de suite. Les après-midis, on jouait au foot, tout ça en travaillant beaucoup.

En 1989, j'obtiens le permis B. Mon patron savait qu'on pouvait gagner le double ailleurs, j'ai changé de travail. Quand on était saisonnier, on pouvait pas! Malgré le changement de permis, le statut d'immigré continue: "La pierre qui ne tombe jamais..." Après les années 1990, c'était encore plus difficile pour notre communauté, surtout les clichés qui nous collaient à la peau (les réfugiés, le vol, la drogue, la bagarre, il y a eu pas mal d'articles dans les médias). Ça me concernait parce que je suis Kosovar! Ça c'est très dur et humiliant! Il n'y a pas de mot pour décrire ça! Je restais le plus discret possible!

Ça m'arrivait d'être dans un café avec des amis et d'autres venaient faire connaissance avec nous, souvent j'évitais quand on me demandait d'où je venais... C'était dur! Là, je me rendais compte le plus ce que c'était d'être immigré. Mais tout ça, heureusement maintenant ça commence à disparaître! A fondre...

J'ai envie de transmettre à tous ceux qui veulent être immigrés, pour qu'ils comprennent avant, c'est mieux. Immigrer, j'ai envie de dire que la vie te demande un double effort, toujours te justifier, comme si tu étais toujours en compétition, donner le bon exemple, etc. Parfois, je me demande si je vais être récompensé?

Ça a été très dur comme adolescent d'être ici sans mes parents, mais je réalise que ça devait être encore plus difficile pour eux d'avoir leurs enfants si loin! Ma vie finalement, ça a été d'aider ma famille à Gjilan et aujourd'hui de vous aider, vous, mes enfants.

Je suis fier de vous et de moi, d'où je viens et où on vit.

Votre papa

## Gzim Selimi

Né en 1968 à Gjilan, Kosovo.

À mes enfants,

Je suis venu en Suisse en août 1989. Mes premiers pas en tant que jeune adulte ont laissé la trace de beaucoup de sacrifices. J'ai abandonné le pays, la famille, les amis, les rêves, j'ai accepté de partir vers l'inconnu avec plein d'insécurité, la tête remplie d'interrogations infinies. Je me suis éloigné de mes buts. J'ai fait le deuil d'une vie d'études pour subvenir aux besoins vitaux de ma famille. Mon arrivée en Suisse n'a pas été simple, la découverte de nouvelles coutumes, nouvelles mentalités, nouvelles règles et une vision complètement à l'opposé de la mienne, m'ont poussé à vouloir me battre pour que les miens restés au pays, puissent vivre dans de meilleures conditions.

Le plus difficile n'a pas été de tout quitter, car les raisons étaient très claires. La situation économique de mon pays se dégradait. Mais, pour moi, le plus compliqué a été d'accepter des boulots et des conditions de travail précaires. Je venais de finir mes études, j'avais un avenir comme professeur de lettres ou traducteur littéraire. Mais, voilà que la réalité du pays en a décidé autrement. J'étais convaincu que je n'allais rester que quelques mois ici. Lorsque je croisais mes compatriotes en ville et qu'ils me disaient: «Toi aussi t'es venu?», je rétorquais immédiatement: «Oui mais moi, ce n'est que pour quelques mois, car j'ai mes projets là-bas». Sur quoi eux me répondaient avec ironie: «Oui, oui, on a tous dit ça au début». Ces quelques mois sont devenus des années et ça fait trente ans aujourd'hui et je me surprends encore à rire de ces moments. Ça me vexait quand ils me disaient ça. Et pourtant, comme ils avaient raison!

Mon premier emploi a été au Club 58, une discothèque réputée à Genève, où j'ai passé mes quatre années comme saisonnier. Sur mon contrat, c'était indiqué «nettoyeur», puis «caviste», mais en réalité j'étais «homme à tout faire» la journée afin que tout soit en ordre et que les clients puissent s'amuser le soir. J'ai été sous-payé pendant toutes mes années de saisonnier. Ma situation financière m'a poussé à devoir économiser sur tout. Pour avoir un studio dignement meublé, avec mes colocataires, nous devions nous organiser pour aller chercher des meubles que les autres avaient jetés avant que la voirie ne passe les ramasser.

Nous étions quatre jeunes hommes de la même ville en Macédoine. Nous vivions dans un studio à quatre dans l'immeuble du Club 58. L'un faisait les courses, l'autre à manger, moi je faisais la vaisselle et le quatrième aidait tout le monde. Nous ne sortions que rarement. Le seul plaisir que nous nous offrions de temps à autre c'était d'aller boire un café, jouer au billard ou encore aller au cinéma du Grütli. Nous ne manquions jamais un film avec Robert De Niro.

Mais, économiser était devenu un devoir moral duquel je ne pouvais en aucun cas m'éloigner. A force de vivre ainsi, les gens qui m'entouraient ressentaient ma peur de manquer au quotidien. C'est ainsi que sans le vouloir naissaient des préjugés sur ma condition de vie. Avec beaucoup de bienveillance, les locaux se mobilisaient pour m'aider chaque fois que l'occasion se présentait, ce qui malheureusement parfois me blessait, car je me sentais humilié. Je ne voulais surtout pas vivre ainsi. Comme tout le monde, j'avais ma dignité. J'étais jeune et avant mon arrivée en Suisse, j'avais des rêves plein la tête. En aucun cas, je ne voulais être vu de cette manière. Ce qui me

tenait à cœur, c'était d'effectuer honnêtement mon travail, en étant respectueux et positif. Je voulais montrer aux habitants locaux que je méritais de faire partie du multiculturalisme de cette ville, car pour moi, la mixité et le tissage des diverses cultures sont un moteur d'une vie meilleure, parce que je viens de Shkup, où il y avait un mélange des cultures et des mentalités.

J'ai continué avec la même volonté quand j'ai fondé notre famille pour laquelle je suis prêt à me sacrifier encore, pour que vous puissiez avancer, pour éviter aux autres futurs travailleurs les difficultés et péripéties du saisonnier que j'ai été. J'espère que cette nouvelle génération fera tout pour aider les futurs travailleurs dans leurs intégration pour qu'ils se sentent des concitoyens à part entière.

Enfin, j'aimerais m'adresser aux futures générations, la jeunesse de mon pays a le droit de poursuivre son rêve d'une vie meilleure, mais qu'elle réfléchisse bien avant de prendre la route de la migration, car la réalité de la vie d'un migrant est beaucoup plus difficile par rapport aux «jolis contes» que nous leur avons racontés.

Vous, mes enfants qui allez rentrer dans la vie active, j'avais envie de vous adresser cette lettre pour que vous n'oubliez pas d'où vient votre père.

## Sokol Tahiri

Né en 1963 à Shkup (Skopje), Macédoine.

Papa,  
Notre cher papou,

Tu nous as raconté que durant les années 1970, tu étais saisonnier. Mais quand on te disait «C'est quoi saisonnier, papa?». Tu répondais: «Un saisonnier?! Mes enfants, c'est bien pire que d'être un immigré, saisonnier c'était tout quitter pour devenir l'esclave d'un patron!» Fallait mieux pas que tu lui répondes à celui-là; travailler dur, obéir à tout, se taire, toujours la peur au ventre d'être licencié et par conséquent contraint de retourner au pays y risquer la prison, voire la mort. Quand on se plaignait, tu n'hésitais pas à nous rappeler: «Soyez heureuses mes filles, vous êtes suisses, vous êtes à l'école, vous avez tout ce qu'il vous faut, ne me faites jamais honte et regretter d'avoir subi ce que j'ai subi». C'est que tu en as subi, c'est vrai.

En 1973, tu as décidé de quitter le Kosovo, encore petite enclave sous la domination yougoslave, où les postes de fonctionnaires étaient réservés à la minorité serbe, aucune perspective d'avenir pour les Albanais qui devaient survivre et se taire au risque de se faire emprisonner. Tu n'avais que 19 ans, jeune universitaire tu avais entendu que la Suisse avait ouvert ses frontières aux hommes kosovars pour y travailler en tant que «saisonniers». Tu as alors eu cet immense courage, le premier du village, à décider de partir dans l'espoir d'un avenir meilleur pour toi mais surtout pour ta famille nombreuse, de simples montagnards, qui n'auraient pas craché sur une petite aide financière. Un long périple t'attendra. De ton village, il fallait marcher durant des heures. Descendre ces montages qui t'ont vu naître et grandir jusqu'à arriver à la petite ville de Gjilan. Pour la première fois de ta vie, tu as pris ce bus qui allait à Belgrade, la peur au ventre: est-ce que les Serbes allaient te laisser passer la frontière? Allait-il y avoir du travail là-bas? Un logement?

Tu passes quelques mois à Zoug dans une fabrique. Mais, tu as dû vite repartir pour le Kosovo, car tu devais passer deux examens pour ne pas échouer à l'université, en faculté d'économie.

En 1974, tu as rejoint un cousin qui travaillait à Genève, et tu es engagé comme manœuvre du bâtiment. À cette époque, les entreprises logeaient aussi. L'économie des saisonniers était un système bien implanté. Quand on se rappelle, tu nous as dit que vous étiez 36 Kosovars dans une villa dans le quartier des Grottes, ce qui est impensable aujourd'hui. Tu y as habité moins d'un an. Obligé de rentrer car les patrons faisaient des contrats de neuf mois et non de douze, contraignant les saisonniers à rentrer au pays, et revivre, à chaque fois, l'aventure qui est celle d'immigrer.

Alors en 1975, tu es rentré au pays durant cinq mois, mais la situation politique était devenue intenable pour les Albanais. De nombreux membres de ta famille, tes amis avaient été incarcérés par la milice serbe, qui traquait et réprimandait tout signe de patriotisme. Aucune liberté d'expression. On se rappelle quand tu disais: «Il suffisait de dire ces deux mots *Kosova Republika* pour être emprisonné des dizaines d'années, sans aucun jugement».

En 1976, tu as décidé de retourner à Genève, mais cette fois-ci de t'y installer. Une période qui restera gravée dans ta mémoire et bien qu'on ne l'ait pas vécue, elle restera dans la nôtre. Comment oublier que toi, notre propre père n'avais, il n'y a pas si longtemps, rien à manger. Se rappeler que tu as vécu la faim, nous fait prendre conscience de la justesse de tes moralités sur le gaspillage: «Tant que le frigo ne sera pas vide, je n'irai pas faire les courses, on ne jette pas la nourriture quand on a faim!».

Tu nous as aussi évoqué le fait que vous dormiez, avec tes «camarades» - comme tu les appelais - les uns sur les autres dans des baraquements. Tu as quand même pu trouver du travail: tu as été engagé en tant que maçon, mais toujours avec le statut de saisonnier. C'est dur d'imaginer que de 1976 à 1982, tu étais un hors la loi, chaque année durant trois mois, car ton patron te faisait des contrats de neuf mois au lieu de douze, alors que tu travaillais toute l'année pour lui. On pense à tout ça lorsqu'on passe devant cette tour d'Onex, que tu as bâtie avec tes collègues durant trois ans. Sur les chantiers, les patrons et leurs contremaîtres s'alliaient toujours pour faire des reproches aux saisonniers.

Parce que tu es de nature réservée et que tu as reçu une éducation où se plaindre n'était absolument pas d'usage, tu nous as peu parlé de cette période difficile. Mais quand tu l'as fait, c'était avec les larmes aux yeux. Tu nous racontais aussi qu'à chaque fois que tu prenais le bus et que tu voyais un homme en cravate, tu pensais que c'était un espion. Toujours cette peur qui prend les tripes d'être contrôlé. Se faire attraper, c'était sans discussion, synonyme d'expulsion immédiate et par conséquent, une prime d'interdiction d'entrée en Suisse durant deux ans. Le pire c'était que les Serbes avaient appris que tu étais un des leaders dans la mobilisation patriotique albanaise en Suisse et même en Europe.

En 1982, grâce à l'aide du syndicat SIT, tu as pu être auditionné par l'Office cantonal de la population, ainsi que par le conseiller d'État de cette période, Monsieur André Chavanne, une commission qui t'a sauvé en décidant de régulariser ton statut et de t'accorder le permis B. Entre-temps, tu n'as pas attendu, tu as fait venir maman illégalement depuis le Kosovo en mars 1982. En octobre 1982, tu l'as eu ce permis B. Enfin, maman et toi avez pu sortir de l'illégalité, exprimer votre amour à la société entière, à Genève. Quatre enfants sont nés de votre union.

Cette lettre nous permet enfin de t'exprimer notre fierté et notre gratitude. C'est vrai, nous n'avons jamais eu l'occasion de te le dire.

Papa, nous sommes fières de ton courage, de ta force et de ton obstination pour la justice sociale qui nous a permis de naître et grandir dans de bonnes conditions. C'est grâce à toi que nous sommes devenues des femmes indépendantes, éduquées et accomplies, tant professionnellement que personnellement.

Nous espérons que cette lettre te fera plaisir et, cher papou, nous t'aimons à jamais.

Tes filles

**Vlora Abdyli et Merita Elezi (nées Avdullahi)**

Nées respectivement en 1983 et 1988 à Genève, Suisse.

Alfonso, mon fils,

Cela fait longtemps que j'avais envie de parler avec toi de l'époque où j'ai dû te laisser tout petit avec tes grands-parents.

Nous n'avons jamais osé parler ouvertement de cette époque-là.

J'ai toujours dans mon cœur cette épine qui me fait mal.

Les circonstances de la vie nous amènent parfois à prendre des décisions à contrecœur mais que nous considérons à ce moment-là comme étant la seule chose à faire. Quand nous sommes arrivés en Suisse ton père et moi, notre idée était de rester deux ou trois ans, juste pour pouvoir démarrer notre vie en famille et ensemble. C'était déjà trop mais c'était une petite consolation.

Avec mon contrat de six mois à l'usine chez Chirat, j'avais plein d'espoir. Toutes les remarques humiliantes du genre «les pestiférées de Chirat arrivent» en rentrant dans le tram ou le fait que le vide se fasse autour de nous n'avaient aucune importance puisque je pensais à toi et au moment où nous allions nous retrouver.

Tout en faisant de mon mieux pour être la plus présente possible dans ta vie, avec la complicité de tes grands-parents et de ta tata qui ont toujours su maintenir dans ton esprit le rôle de chacun, j'ai quand même perdu ces quelques années si précieuses dans la vie de mon petit enfant.

Malheureusement la deuxième année, le contrat était à nouveau de six mois et, en l'attendant, j'étais dans la clandestinité tout en essayant en vain, de trouver un autre travail. La troisième année était encore pire, les six mois sont devenus trois et à la fin des trois mois je suis passée dans la clandestinité totale.

Les années passaient et nous avons vite compris que notre retour en Galice s'éloignait de plus en plus. Mon but est alors devenu celui de te prendre à Genève avec nous, dès que possible.

Légalement je n'avais pas la possibilité car le statut de saisonnier de ton père ne nous donnait pas le droit au regroupement familial. Les régies immobilières ne signaient pas de baux directement avec les saisonniers. En plus, tu n'aurais eu aucun droit à la scolarité.

C'est vrai qu'on aurait pu t'emmener en tant que clandestin, puisque d'autres familles le faisaient parce qu'elles ne trouvaient pas de solution de garde au pays, mais nous constatons la grande précarité dans laquelle elles se trouvaient en général.

Alors que mon cœur se déchirait à chaque séparation, je comptais les jours pour pouvoir obtenir le regroupement familial tant désiré.

En 1983, on était si près du but, obtenir ce permis B tant convoité. Mais la loi si stricte de l'époque ne l'a pas permis. Le contrat de saisonnier de ton père n'a pas été renouvelé dans les temps à cause d'une petite erreur d'écriture pour laquelle les autorités espagnoles ont renvoyé ce contrat à Genève. Il s'est donc passé plus de trois mois entre les deux contrats et nous sommes repartis à zéro dans le décompte des années, ce qui a repoussé l'échéance de quatre ans. Il fallait avoir fait quatre contrats de neuf mois chacun en quatre ans précis, pour transformer un permis saisonnier en permis B.

La seule consolation qui me restait, étaient les cassettes audio que tu nous enregistrais et que tes grands-parents nous donnaient. Tu me disais que tu ramassais des fleurs pour le jour où tu viendrais nous chercher à la gare, et que tu voulais me voir arriver avec mon manteau blanc, et aussi toutes les histoires que tu inventais pour nous.

Je comptais aussi les jours pour pouvoir te parler au téléphone. Quel parcours du combattant c'était! Nous n'avions pas de téléphone dans les baraquements où on vivait. Comme nous voulions te parler longuement, c'était impossible dans les cabines à pièces, nous allions donc à la gare. Il y avait là des cabines où nous pouvions obtenir une ligne internationale et ne payer qu'à la fin de la communication. Dans le village où tu habitais avec tes grands-parents, il n'y avait pas de téléphone. Nous avions des rendez-vous prévus à l'avance avec tes grands-parents, qui devaient se déplacer pour t'amener dans le bistrot d'un autre village qui avait un téléphone public. Et dans ce bistrot, tu attendais notre appel.

Enfin le permis B arrive, mais tu avais déjà 8 ans.

Quand j'ai eu ce permis qui nous permettait d'être enfin ensemble, il s'est produit une grande explosion de joie dans mon cœur.

Ma seule peur était que de ton côté tu n'éprouves pas cette joie.

Un autre pincement dans mon cœur est venu s'installer en pensant à tes grands-parents qui t'avaient gardé et aimé pendant ces huit années et qui allaient te perdre au quotidien, pour que je te retrouve.

Aujourd'hui nous sommes toujours ensemble, je suis toute fière de toi, de ce que tu es devenu, des merveilleux petits enfants que toi et ta femme nous avez donnés.

Même s'il y a une petite épine dans mon cœur pour le passé, je trouve que nous ne nous en sommes pas mal sortis.

C'est pourquoi aujourd'hui, en souvenir de tout ce qui a forgé notre lien, je te lis ma lettre par l'intermédiaire de ce petit cassetophone pour enfant, comme un rappel de notre histoire.

Je sais que tu es très sensible aux dégâts que causent les lois qui ne tiennent pas suffisamment compte de l'être humain. Et c'est peut-être ces épisodes dont je viens de te parler qui ont contribué largement à cela.

J'espère que tu sauras transmettre à tes enfants cet esprit d'ouverture et de compréhension dans l'espoir d'un monde chaque fois meilleur.

Ta maman qui t'aime fort.

## Olga Esperante

Née en 1960 à Cabo de Cruz (Corogne), Espagne.

Salut petit frère,

Je te raconte ici l'histoire de la période que nous aurions dû vivre ensemble. Mais la vie en a décidé autrement... La vie? Enfin, le monde politique, économique.

Cette histoire, nous ne l'avons que très peu évoquée. Je te la raconte selon mes souvenirs, certains enfouis, certains encore très frais, certains peut-être construits de toutes pièces pour se protéger de la réalité, sûrement.

D'après ce qu'on nous a raconté, en 1976, papa part en Suisse travailler comme saisonnier dans le bâtiment car il a perdu son travail à Lisbonne. En 1978, maman devient énorme, on dirait qu'elle va exploser. C'est toi, petit frère qui la rends énorme! Avec tes plus de 4 kg à la naissance, tu peux!

Maman finit par suivre papa, illégale, et tu pars avec eux. Notre grande sœur, la cousine qui a grandi avec nous, et moi, restons au village avec *avó Tina* (grand-mère) et *avó Zé* (grand-père). Joli village, très vert avec de beaux paysages et un barrage. Joli village mêlant religion, sorcellerie, ragots, suspicions.

Chez nos grand-parents, il n'y a pas d'eau courante, pas d'électricité, pas de vraie salle de bains. La nuit, on utilise des pots de chambre et la journée, on va derrière la maison. Je t'assure que tu te retiens très longtemps.

Nos journées sont rythmées par les tâches ménagères: les allers-retours à la fontaine pour aller chercher de l'eau pour nos besoins en cuisine et en hygiène.

Pour faire la lessive, c'est toute une expédition car on doit aller jusqu'au barrage aux bonnes heures selon l'ouverture des vannes pour retrouver les cailloux plats qui restaient toujours à la même place pour frotter le linge. Les femmes y vont ensemble, les bacs sur la tête, à l'allée avec de la lessive sèche et sale et au retour avec de la lessive mouillée. Cela semble très lourd.

Le dimanche, on va à la messe et au catéchisme. Oh les conneries qu'on nous raconte. Tu sais quoi, un jour j'ai même été obligée d'inventer des péchés pour que je puisse manger l'hostie...

On vient en vacances en Suisse. Un bouton et tu allumes la lumière, deux robinets l'un pour l'eau chaude, l'un pour l'eau froide, des toilettes, une baignoire.

On vient, à Pâques, d'abord au Rondeau de Carouge, après au quai du Cheval-Blanc et ensuite à la rue Saint-Joseph. Tu ne peux pas t'en souvenir mais au quai du Cheval-Blanc, vous habitez dans un appartement avec des toilettes à l'étage et la salle de bains était commune à l'immeuble, une cuisine à peine séparée de la pièce. Je l'avoue, avec un brin de honte: au rez-de-chaussée de l'immeuble, il y a un bistrot avec terrasse... avec la grande sœur, on s'amuse à jeter des trucs par la fenêtre... mêmes des dents de lait y passent... Le silence est de rigueur à partir d'une certaine heure. A Saint-Joseph, il y a *o tio* (l'oncle) Armando, illégal, maman et toi illégaux, et peut-être que dort encore au salon un cousin ou un ami. Là aussi le silence est de rigueur. La peur de qui toque à la porte, se cacher, ne pas faire de bruit, chuchoter dans le bus, se fondre, ne pas se faire remarquer.

En été, vous venez au Portugal. Un sifflement de reconnaissance se faisait entendre la nuit. C'est papa qui signale votre arrivée. On peut ouvrir la porte sans craintes. Chocolats, jouets, vous et la BMW.

Les années passent. 1982, obtention du permis B. L'appartement à la rue Saint-Joseph est assez grand. La grande sœur peut venir en Suisse et la cousine vient illégalement. Je me retrouve seule avec *avó* et *avô*. Je cherche au plus profond de moi et je ne me souviens pas d'avoir pleuré ou d'avoir éprouvé de la tristesse à vos départs. Certainement une stratégie pour tenir le coup. Mais en 1982, tout s'effondre. Seule! Seule sans ma grande sœur la nuit. Seule pour faire le chemin jusqu'à l'école. Seule à devoir faire face à des exigences vestimentaires et de tenue parce que tu es une fille. J'ai dû prendre l'option de faire ce qu'on attend de moi et d'attendre que le temps passe. Sauf quand je vais avec *avô Zé* garder les moutons. Ces moments de liberté à sauter de caillou en caillou, à courir. *Avô Zé* ne parlait que très peu, ne jugeait pas, pouffait. Il faisait ce qu'il devait faire et s'endormait en ronflant au coin du feu.

Le temps passe, l'eau courante froide et l'électricité sont installées. La télévision et le téléphone font leur apparition dans notre vie.

Décembre 1983, vous venez au Portugal accompagnés d'un ami, fils d'un couple d'amis suisses. On me promet que je vais pouvoir vous rejoindre et que la prochaine rentrée scolaire se fera en Suisse, que c'est la dernière fois qu'on se sépare, le permis C est en vue.

Janvier 1984, le téléphone sonne. Je vois *avó Tina* s'effondrer, pleurer, crier, geindre, s'agripper à la photo à côté du téléphone. Vous avez eu un accident et vous êtes *tous morts*. Des voisins accourent attirés par les pleurs d'*avó Tina*. Je me vois debout dans la cuisine, la télévision était certainement allumée, n'intégrant pas bien l'information mais en me voyant passer ma vie dans ce village sans grand engouement. Les jours suivants, je suis obligée de faire la prière à l'école, pour vous. Je n'ai pas le droit de refuser, sinon c'est la honte.

Le téléphone sonne, maman est vivante, défigurée, bras cassé, papa est dans le coma, la cousine a mal au dos et à la tête, notre grande sœur a une entaille sur le front, toi tu n'as rien petit frère. Par contre, l'ami qui les accompagne, au volant au moment de l'accident, est mort. Mais le plan ne change pas, je dois faire ma rentrée scolaire en Suisse, vous n'êtes pas *tous morts*.

Août 1984, permis C, un appartement assez grand pour toute la famille, le plan a fonctionné, je fais ma rentrée scolaire en Suisse ainsi que mon entrée dans une famille que je n'ai connue que par tous petits moments, un peu comme des oncles et tantes. Les seules que je connais bien sont notre grande sœur et la cousine. Maman et papa, je ne sais pas comment faire, ce que je peux leur dire. Toi, tu es le petit frère qui m'a mordu dans le dos lors de vacances passées en Suisse. Nous voilà regroupés. Vous n'êtes pas *tous morts*. Maintenant, il faut apprendre une langue, des nouveaux codes, s'intégrer.

Ma vie en famille commence à mes dix ans. La suite, tu la connais, nous l'avons vécue ensemble. Est-ce que tu te demandes comme moi parfois, petit frère, à côté de quoi nous sommes passés?

Ta sœur Helena

## Helena Verissima de Freitas

Née en 1974 à Lisbonne, Portugal.

Madame Karine Keller-Suter, Conseillère fédérale,

Je ne vous écris pas aujourd'hui pour vous faire des reproches ou pour vous demander justice, à vous qui venez d'arriver. Je vous écris pour vous souhaiter la bienvenue, vous raconter (rapidement!) mon histoire et vous poser une question.

Je suis fils et petit-fils de saisonniers italiens qui sont venus en Suisse travailler sur les chantiers, à Genève plus précisément, afin de trouver une vie meilleure. Mon grand-père a acquis ce statut à son arrivée en mars 1961, et ce durant les dix années qui lui étaient alors imposées «avant d'être vraiment acceptés», comme disait ma grand-mère, arrivée quant à elle en 1963, avec un permis de travail annuel. Ils ont su prendre sur eux et faire les efforts nécessaires afin de s'intégrer au mieux dans ce beau pays. Ils ont appris la langue, se sont adaptés aux us et coutumes, ont appris à parler moins fort (et quel effort!) et ont succombé à la raclette et à la longeole... mais ils ont surtout réussi à trouver un travail. Un travail qui leur a permis, à leur échelle, de contribuer au développement de Genève. Puis, ils ont décidé de repartir, dans le courant de l'année 1976, décision qu'ils regrettent encore aujourd'hui. Mon père, qui avait dix ans au moment du retour, a lui fait le choix de revenir à sa majorité, en 1986, comme saisonnier dans le bâtiment et de rester pour toujours. Je lui en suis extrêmement reconnaissant.

Durant mon enfance, je disais toujours: «Je retournerai vivre en Italie quand je serai grand», provoquant les rires de mes parents. Je ne comprenais pas cette réaction; pour moi l'Italie, c'était les vacances passées avec les cousins, le soleil, la mer, les arancinis et les engueulades de famille... Bref, les bons souvenirs d'un *bambino*.

Puis, j'ai grandi, j'ai fait des études, j'ai rencontré les gens qui sont importants pour moi aujourd'hui, et j'ai changé d'avis. Maintenant, je sais que je veux faire ma vie en Suisse, que j'aimerais contribuer à développer ce pays, que je veux rester près de mes amis et à mon tour offrir cette opportunité à mes enfants. Ne nous ressemblons-nous pas sur ces points, Madame Keller-Sutter? Pourtant une chose nous distingue: notre nationalité. Vous êtes suisse, tellement fière de l'être que vous représentez aujourd'hui votre pays au niveau national et international, avec vos collègues. J'ai toujours vécu à Genève, j'ai étudié l'histoire suisse à l'Université, j'ai eu plusieurs jobs d'étudiant, je parle deux langues nationales (et j'ai fait sept ans d'allemand... bien que ça n'ait pas été très fructueux), j'aime discuter politique avec mes amis qui me nomment souvent «le plus suisse d'entre nous», je souhaite travailler dans le monde de la culture en Suisse romande, j'ai fait partie de plusieurs associations sportives de ma commune et de mon canton et suis membre actif d'une association de jeunesse depuis de nombreuses années. Bref, je me sens plus suisse que tout et comme vous, j'en suis honoré.

Mais selon mon passeport: je suis italien.

Étant donné que vos prédécesseurs ne me l'ont jamais proposé, j'ai donc décidé de faire les démarches pour être «officiellement suisse». Je suis actuellement en plein dedans et je peux ainsi témoigner: c'est un joyeux bordel. C'est vrai, ma procédure est «facilitée», comme l'a décidé la votation du 12 février 2017. C'est un joli pas vers nous,

les troisièmes générations, que fait la Suisse, il faut l'avouer. Mais ne nous mentons pas: si les procédures sont plus rapides et moins chères, la paperasse reste la même. En somme, devenir suisse coûte moins cher et prend moins de temps, mais on doit fournir la même énergie pour prouver qu'on mérite d'être reconnu pour ce qu'on est depuis toujours. Le mérite, voilà le sentiment qui me dérange depuis que j'ai entrepris ces démarches. Je ne l'avais jamais ressenti avant, je n'avais jamais pris conscience que je devais faire le nécessaire pour «mériter» ce passeport, comme si ma vie en Suisse ne suffisait pas et que vous ne me faisiez pas confiance. Je dois expliquer «pourquoi [j'ai] décidé de venir m'établir en Suisse et plus particulièrement à Genève», rendre compte des «motifs pour lesquels [je présente] une demande de naturalisation suisse et genevoise», lister les médias locaux que je consulte pour me «tenir informé de l'actualité suisse», ou encore donner les coordonnées de cinq de mes amis suisses résidants sur le territoire de la Confédération qui pourront être contactés «dans le cadre de l'enquête pour vérification et en qualité de référence». Ce que je comprends donc c'est que d'être né ici et de se sentir suisse ne suffit pas. Mais je veux rester ici et participer à la vie politique de mon pays, alors je fais cet effort et je me mets au travail de la naturalisation (n'est-ce pas cocasse d'ailleurs que ce terme désigne aussi «l'action d'introduire une espèce végétale ou animale dans un nouveau milieu»?).

J'ai bien conscience que vous n'êtes pas responsable des décisions de vos prédécesseurs. Cependant, je m'adresse à vous car vous êtes actuellement la plus haute représentante en charge de cette question.

Madame Keller-Suter, vous qui venez d'arriver, qui devez faire vos preuves et qui aimez la Suisse, et pour nous, les troisièmes générations, qui ne voulons pas partir et qui nous considérons comme Suisses, ne pensez-vous pas qu'il serait temps de rendre la naturalisation automatique, afin de marquer les esprits, de nous permettre de participer activement à la vie de notre pays et de faire en sorte qu'on se ressemble encore un peu plus, vous et moi?

Avec mes plus respectueuses salutations,

Un Italien de troisième génération

**Yannick Gilestro**

Né en 1994 à Genève, Suisse.



De haut en bas et de gauche à droite: Sokol Tahiri; Jesús Gómez Antelo, Alfonso Gómez Antelo, Olga Esperante; Gzim Selimi; Sonja et Giordano Montanini; Kadri Avdullahi (deuxième depuis la gauche); Cosimo Angele (deuxième depuis la gauche); Pietro Gilestro (troisième depuis la gauche); Helena Verissima de Freitas (premier plan). Archives privées.

Les raisons d'émigrer sont multiples. Pour beaucoup, la pauvreté, l'absence de perspective économique, l'espoir d'une vie meilleure ou la possibilité de se constituer des économies avant de revenir au pays sont des facteurs déterminants. Certain·e·s sont également poussé·e·s à s'en aller à cause de la situation politique de leur pays, de l'oppression d'un pouvoir autoritaire. Parfois, la volonté de s'émanciper des structures familiales et sociales peut aussi constituer une motivation de départ.

La décision de partir est souvent difficile à prendre et s'accompagne de nombreux sacrifices: quitter sa famille, ses amis, ses repères, faire un saut dans l'inconnu à peine adouci, dans certains cas, par l'assurance de retrouver des proches. En effet, les migrant·e·s privilégient souvent les destinations où d'autres membres de la famille, du village ou de la région les ont précédé·e·s. Le recrutement des saisonniers et des saisonnières, qui se fait alors depuis la Suisse, s'appuie ainsi sur des solidarités familiales ou communautaires que les employeurs perçoivent comme des gages de fiabilité et de fidélité.

Jusqu'au début des années 1960, celles et ceux qui travaillent à Genève viennent quasi exclusivement d'Italie. Ensuite, leur provenance se diversifie. L'Italie se faisant plus exigeante quant au traitement réservé à ses ressortissant·e·s, la Suisse élargit le recrutement à l'Espagne, puis à la Yougoslavie et au Portugal. Le canton compte aussi des saisonniers d'autres nationalités, notamment des Turcs et des Français, mais en petits nombres.

Biella, le 2 Janvier 1950

Monsieur,

J'ai l'honneur de Vous écrire pour Vous prier de bien vouloir me donner des informations.-

Mon oncle, Monsieur ██████████ Francesco, âgé de 46 ans, demeurant à MOTTA dei CONTI (Vercelli) -Italie- désirerait avoir en Suisse une place de travail dans une fabrique comme ouvrier-manneuvre, ou dans une société de constructions comme ouvrier, ou autre travail.-

Je suis à connaissance qu'il a travaillé à l'étranger et précisément en France pour pareil temps, où il a obtenu, au mérite de sa bonne capacité et honnêteté, les traitements les plus bons.-

Il est à connaissance de la langue française  
// et il serait disposé à se marier définitivement  
// en Suisse avec sa famille. - et puis encore?

Mais il voudrait savoir si dans Votre pays on peut trouver des maisons à louer et connaître le coût des locations et le coût moyen de la vie; ou, en autre cas, si la maison même pourrait pour le logement.-

J'ai le plaisir de le Vous recommander à Votre bonheur, ayant-je la certitude que Vous ne



← Première page d'une lettre de demande d'emploi envoyée d'Italie, 1950. Archives d'État de Genève.

Largement en ruines après la Deuxième Guerre mondiale, l'Italie devient pour la Suisse un bassin de recrutement de main-d'œuvre privilégié. Conformément à sa politique migratoire, qui vise à éviter l'installation durable de travailleurs et travailleuses étrangères, près de la moitié des Italien-ne-s sont engagé-e-s avec un statut saisonnier. Dès 1946, un premier contingent de quelques centaines d'Italiens est employé à Genève. Leur nombre augmente rapidement pour atteindre près de 10 000 personnes en 1960, principalement des hommes actifs dans la construction.

Provenant d'abord du nord de l'Italie, les saisonniers viennent ensuite plutôt du centre et du sud du pays. La structure de cette population émigrée se modifie fondamentalement à la fin des années 1960. L'effectif des Italien-ne-s séjournant en Suisse à l'année et bénéficiant du droit au regroupement familial s'accroît alors fortement. La question de la scolarisation et de l'intégration en Suisse des enfants de cette première génération d'émigré-e-s devient dès lors un enjeu. Dans les années 1980, en dépit du départ de plusieurs milliers d'Italien-ne-s en raison des années de crise économique, l'Italie reste la nationalité la plus représentée à Genève, avec plus de 30 000 personnes y résidant à l'année.

Jean Mohr, saisonniers dans un train allant d'Espagne à Genève, près de Bellegarde, 1974. Musée de l'Elysée.

La suppression de l'obligation de visa avec l'Espagne en 1959, puis la conclusion d'un accord d'émigration en 1961 ouvre la voie au recrutement de travailleurs et de travailleuses de ce pays, en particulier de saisonniers. Genève compte alors déjà quelques milliers d'Espagnol-e-s, dont des opposant-e-s au régime de Franco, mais leur nombre augmente de manière significative. En 1970, plus de 18 000 Espagnol-e-s résident à Genève à l'année, auxquels s'ajoutent quelques milliers de saisonniers et saisonnières.

L'émigration portugaise en Suisse est plus tardive. Si des étudiant-e-s et des réfugié-e-s politiques sont présent-e-s à Genève dès le milieu des années 1960, ce n'est qu'à partir de la fin des années 1970, après la chute de la dictature, que la communauté portugaise de Genève s'étoffe. Limitée à quelque 2000 personnes en 1980, elle passe à près de 12 000 résident-e-s en 1990 et près de 5000 saisonniers et saisonnières.



Jean Mohr, émigrant yougoslave parmi les siens, Yougoslavie, 1974. Musée de l'Élysée.

Si les premiers saisonniers et saisonnières yougoslaves du canton sont recruté·e·s dès les années 1960, c'est surtout à partir des années 1980 que leur présence augmente de manière significative, en particulier dans l'agriculture, l'hôtellerie et la restauration. À Genève, ces travailleurs, car il s'agit principalement d'hommes, sont majoritairement originaires de deux districts du Kosovo, Gjilane et Viti. À la fin des années 1980, ils sont rejoints par leurs épouses et leurs enfants. Ils sont en effet de plus en plus nombreux à bénéficier d'autorisations de séjour annuelles (permis B) qui rendent possible, sous certaines conditions, le regroupement familial. La dégradation de la situation politique au Kosovo, puis la guerre accélèrent ce mouvement. Avec le démantèlement de la Yougoslavie, de nouvelles références nationales s'imposent à leurs ressortissant·e·s, désormais Kosovar·e·s, Serbes, Macédonien·ne·s, Bosniaques ou Croates pour ne citer que les plus représentées à Genève.



Alvaro Bizzarri, *Pagine di vita dell'emigrazione*, 1976, extrait du premier chapitre, intitulé «Le moment de l'adieu à la famille», 10' 52". Climage.

## Alvaro Bizzarri

Pontepetri, \* 1934

Comme le souligne Morena La Barba dans la revue *Décadrages* (n°14/2009, 81), «Le cinéma d'Alvaro Bizzarri n'est pas né dans les studios de télévision, dans des maisons de production ni dans les écoles de cinéma. Bizzarri était forgeron [...] Son cinéma naît parmi les ouvriers des Colonies Libres Italiennes», à Bienne. Il filme en autodidacte les expériences de vie et de travail de ses compatriotes sans pour autant réduire ses essais cinématographiques au style documentaire.

Pour certains de ses films comme *Pagine di vita dell'emigrazione*, les témoignages sont remis en scène et réinterprétés par les protagonistes eux-mêmes. Ce dispositif de restitution permet de donner à voir des moments d'intimité qui se déroberaient habituellement au regard: l'adieu à la famille, l'abattement moral ou encore la peur du renvoi. Dans *Il rovescio della medaglia*, il pastiche avec humour les annonces publicitaires qui vantent les merveilles touristiques et économiques de la Suisse pour mieux en confronter les coulisses: les conditions de logement des saisonniers et saisonnières mais aussi les combines mises au point par les patrons des entreprises suisses pour faire des économies sur leur dos.

## Une épreuve humiliante à subir chaque année

Après un long voyage, les saisonniers et saisonnières sont contraint·e·s de se soumettre à divers contrôles pour entrer en Suisse: à Brigue ou Chiasso pour les personnes provenant d'Italie; à Buchs pour celles venant des Balkans ou de Turquie; à Genève pour celles arrivant d'Espagne ou du Portugal. Toutes franchissent alors successivement deux étapes, couronnées, espèrent-elles, par une troisième: la visite sanitaire, la vérification du contrat de travail et, si tout va bien, la remise du permis A transformant ces voyageurs en travailleurs et travailleuses saisonnières.

Imposée à certaines catégories de femmes et d'hommes lors de leur première entrée en Suisse pour y travailler, cette visite médicale discriminante est exigée des saisonniers et des saisonnières à chacun de leurs retours, ce qui engendre de profonds sentiments d'humiliation. Concentrés sur quelques jours et portant sur des dizaines de milliers de personnes, ces contrôles provoquent d'interminables attentes. Ils obligent les personnes qui les endurent à patienter longuement, et partiellement dévêtues, avant de subir une rapide radiographie des poumons. Censé permettre de déceler la tuberculose, ce contrôle sommaire est souvent considéré comme étant d'une efficacité très relative. Régulièrement dénoncé par les organisations défendant les saisonniers et les saisonnières, il ne sera aboli qu'en 1994!

DANS CHAQUE ATELIER BRISONS LES CADENCES.

## Genève-Cornavin: des camarades parlent aux immigrés



Mercredi 22 mars, des camarades du groupe "Émigration et Impérialisme" sont intervenus en diffusant par tous les haut-parleurs de la gare Cornavin un discours politique aux travailleurs immigrés arrivant d'Espagne.

Par cette action, les camarades d'EI veulent mettre en garde les travailleurs espagnols du statut de METEQUE-dit "saisonnier"- qui les attend en Suisse, de l'encadrement politique généralisé des travailleurs émigrés en Suisse, et les inciter à refuser de signer la "convention des baraques." Cette convention soumet les saisonniers à un régime de camp de concentration: il leur est interdit de tenir toute réunion dans les baraques, il est interdit à toute personne étrangère de pénétrer dans les baraques, il leur est interdit de cuisiner dans un rayon de 1 kilomètre, afin de les obliger à prendre tous leurs repas à la cantine, couvre-feu à 22h.

Les syndicats ont profité de cet état de fait, en utilisant la confusion entre organisation syndicale et caisse de maladie, intégrant ainsi les signataires à une soumission à la Paix du travail.

L'État et sa police des étrangers, en faisant signer une renonciation à toute activité politique, laissent l'arbitraire individuel des patrons -petits et grands- s'exercer librement.

*Lutte de classe* n° 2, 19 avril 1972, p. 4. Archives contestataires.



Mick Desarzens, saisonniers devant le service sanitaire de frontière à Genève, 5 septembre 1969. Bibliothèque de Genève.

À Genève, la visite sanitaire et les contrôles administratifs ont tout d'abord lieu dans un édifice situé derrière la gare Cornavin. Dès le printemps 1972, de nouveaux locaux plus spacieux sont mis en service à l'avenue Blanc, dans les anciens ports francs du quartier de Sécheron. Ils voient défiler chaque printemps près de 100 000 personnes, dont 10% seulement restent à Genève comme saisonniers ou saisonnières. En 1984, le Centre d'accueil est transféré dans un bâtiment administratif de la rue de Montbrillant qui abrite également la poste. Plus proche de la gare, mais plus petit, dépourvu de salle d'attente, ce nouveau lieu contraint les saisonniers et les saisonnières à patienter à l'extérieur, malgré les rigueurs du climat! Cette situation poussera les associations d'immigré-e-s et les syndicats à revendiquer une meilleure prise en charge de cet accueil et l'abolition de certaines mesures administratives, dont en premier lieu la visite sanitaire.



Jean Mohr, visite médicale au centre d'accueil de la rue de Montbrillant, 1985. Musée de l'Élysée.



Raphaël Cuomo et Maria Iorio, *Appunti del passaggio*, 2014–2016, vidéo HD, 43'15". Fonds municipal d'art contemporain.

### Raphaël Cuomo et Maria Iorio

Delémont, \*1977; Lausanne, \*1975

Le travail de Raphaël Cuomo et Maria Iorio s'inscrit dans un intérêt récent du champ artistique pour la construction de récits mémoriels.

Les artistes s'inspirent notamment du courant «micro-historique» qui consiste à retracer le parcours d'un individu afin de révéler les particularités de la communauté dans laquelle il évolue. À travers le film *Appunti del passaggio*, Raphaël Cuomo et Maria Iorio reconstituent différents épisodes traumatiques qui jalonnent la vie des saisonniers et saisonnières italiennes venues travailler en Suisse dans les années 1960: le passage de la zone transfrontalière des Alpes, l'inspection de la visite sanitaire ou encore la désertion par leurs habitant-e-s des villages du sud de l'Italie.

Composé à partir de témoignages interprétés par des actrices et des acteurs, d'archives commentées et de lieux revisités, leur film s'affranchit du discours proprement historique en développant un mode de partage qui emprunte les chemins de la fiction et de l'interprétation.

## Des conditions de travail particulièrement dures

Les travailleurs et travailleuses saisonnières bénéficient en principe des mêmes conditions salariales que leurs collègues, conformément aux accords d'émigration et aux conventions collectives de travail. Ces personnes sont majoritairement employées dans les secteurs les plus précaires et pénibles, l'agriculture, l'hôtellerie-restauration et la construction, qui sont désertés par les autres salarié-e-s. C'est pourquoi leur statut leur interdit de changer d'employeur, de secteur d'activité et de canton.

Les saisonniers et saisonnières sont exposés à d'autres abus: heures supplémentaires non payées, activité professionnelle non déclarée, travail clandestin durant l'entre-saison et pour les femmes, des salaires encore moindres et des situations de harcèlement sexuel. Ces salarié-e-s sont également sur-représenté-e-s parmi les victimes d'accidents et de maladies professionnelles. Jusqu'en 1977, ils sont exclus de l'assurance-chômage et, jusqu'en 1980 dans le cas de Genève, soumis à un taux d'imposition injustement surévalué.

À partir de 1970, les saisonniers, et plus rarement les saisonnières, mènent de nombreuses luttes pour améliorer leurs conditions de travail, entre autre lors des grèves de la Murer, de Beton Bau et de Walo. Ils sont soutenus par les organisations de l'émigration et divers groupes militants. Ils se heurtent initialement à l'hostilité des syndicats qui refusent la remise en cause de la paix du travail et craignent la subversion communiste. Cependant, à partir du milieu des années 1970, la plupart des syndicats se rangent aux côtés des travailleurs et des travailleuses immigrées.



Christian Murat, ouvriers italiens, 14 avril 1969. Bibliothèque de Genève.



Christian Murat, ouvriers italiens, 14 avril 1969. Bibliothèque de Genève.



## Interfoto

Genève, \* 1976

L'agence Interfoto a été créée en 1976 par un groupe de photographes non professionnels se voulant «au service des travailleurs et travailleuses». Elle est formée d'Andrea Baccini, Franco Cavadini, Véronique Jeanneret, Cornelia Kerkhoff, Jacques Saugey et Riccardo Willig. En 1989, Interfoto publie *Une saison sans fin*, un ouvrage consacré aux saisonniers et saisonnières. Il s'inscrit dans une démarche plus personnelle qui révèle les nombreuses facettes de la vie des immigré-e-s: leurs apports concrets à la société mais aussi leurs conditions de logement, les difficultés liées à l'interdiction du «regroupement familial» et leurs enfants contraints de vivre dans la clandestinité. Évoquant les photographies de Dorothea Lange, certaines des images d'Interfoto confrontent l'opulence et le confort promis par la société helvétique à l'âpreté du quotidien qu'elle réserve aux individus les plus défavorisés.



- ↑ Interfoto, alimentation, Genève, août 1981.
- Interfoto, cultures maraîchères, Genève, juillet 1987.



Interfoto, Genève, février 1986.

## Le rendement passe-t-il avant la sécurité?

# 179 accidents et 9 morts en 6 mois sur les chantiers genevois

## Le point de vue de la FOBB

Depuis le mois de janvier, en six mois, il s'est produit sur les chantiers du canton un nombre impressionnant d'accidents: 179 au total, dont certains ont été très graves. Neuf ouvriers sont morts. Ce chiffre est assez alarmant pour que l'on s'interroge sur ses causes et pour que l'on sache quelles sont les mesures envisagées, s'il y en a, pour tenter de le réduire. Car ce sont quelque 11 000 personnes qui sont concernées, des étrangers surtout, Italiens, saisonniers Espagnols, Portugais, Grecs ou Yougoslaves, des frontaliers, mais aussi des Suisses, travaillant sur 500 chantiers.

M. Marcel Junod, secrétaire adjoint de la FOBB, membre de nombreuses commissions, notamment de la commission de prévention des accidents, a volontiers accepté de nous donner le point de vue des syndicats du bâtiment:

— Il y a actuellement une recrudescence des accidents du fait du manque de formation professionnelle, d'une part, souligné par l'arrivée de nos camarades étrangers, et du fait que le rendement passe avant la sécurité, d'autre part: on pousse les gens à travailler à outrance, sans arrêt, la sécurité passe au second plan. On constate ainsi que dans les travaux en équipe, ce sont parfois les mêmes qui travaillent de 5 heures du matin à 8 heures le soir. Beaucoup vont en plus travailler le week-end sur France.

### DES MESURES OBLIGATOIRES POUR CHAQUE PROFESSION

Y a-t-il des normes de sécurité imposées?

— Il existe des normes bien établies pour chacune des 20 à 25 professions du bâtiment: par exemple, les grutiers, pour monter les pointelles (les poutres qui soutiennent les dalles) doivent utiliser des paniers spéciaux. Ces normes ont été fixées par la Caisse nationale des accidents qui édite en outre chaque mois des cahiers de sécurité sur des thèmes spéciaux. Elles sont obligatoires et la Caisse peut refuser de



Un monteur de grues blessé mortellement lors de la chute d'un élément de la tour télescopique

sommes plus ou moins bien reçus selon les reproches que l'on peut faire aux cadres, selon les déficiences professionnelles, mais en règle générale on nous écoute, car nous avons la possibilité de faire respecter les mesures de sécurité. Nous intervenons également à la demande d'ouvriers qui se plaignent de leurs logements de nuit ou des réfectoires insalubres ou trop petits.

Nous vérifions les horaires, les conditions de travail, l'application des mesures de sécurité, l'hygiène: chaque chantier doit avoir une caisse de pharmacie pour les premiers soins mais nous constatons qu'elle n'est jamais complète!

Nous intervenons également en cas de travail au noir, qui est interdit par la convention collective. La commission paritaire fixe une très forte amende pour ceux qui emploient des ouvriers au noir, que ce soit une entreprise ou un particulier; une sanction, beaucoup plus grave, est prise en cas de récidive.

seule applique effectivement cette mesure.

Pour les autres marbriers, c'est leur syndicat qui organise à ses propres frais une visite radiographique annuelle au boulevard de la Cluse. Certains d'entre eux ont été très étonnés de découvrir ainsi qu'ils étaient atteints de silicose.

En cas d'accident mortel, même si une règle de sécurité n'a pas été respectée, quelles sont les allocations touchées par la famille?

— Le cas est réglé par la Caisse nationale d'accidents. D'autre part, en cas de décès par maladie, nous avons institué un fonds de prévoyance auquel chaque ouvrier verse 2% de son salaire. C'est une sorte de deuxième pilier anticipé: en cas de décès, la veuve touche 15.000 francs plus une somme de 1000 francs pour chaque enfant, à laquelle s'ajoute la rente normale.



Pochette du disque 45T publié en hommage aux victimes de la tragédie de Mattmark par la Fédération suisse des colonies libres italiennes (FCLI), 1973. Collège du travail.

Le 30 août 1965 à 17 h 15, un pan du glacier de l'Allalin, dans la vallée de Saas (Valais), s'effondre sur les baraquements où logent les ouvriers du chantier du barrage de Mattmark en provoquant la mort de 56 Italiens, 23 Suisses, quatre Espagnols, deux Allemands, deux Autrichiens et un apatride. Cette catastrophe a un retentissement international parce qu'elle met dramatiquement en évidence les risques qu'encourent les ouvriers et la faiblesse des mesures de sécurité. Elle fait scandale, en particulier en Italie, car l'enquête, puis le procès tenu en 1972 exonèrent les entrepreneurs de leurs responsabilités dans cette tragédie, en allant jusqu'à mettre une partie des frais de justice à la charge des familles des victimes!



Christian Murat, saisonniers espagnols en grève à l'entreprise Murer, 7 avril 1970. Bibliothèque de Genève.

Après un premier débrayage le 25 mars 1970, puis le blocage du chantier de Balexert le 6 avril, 200 saisonniers espagnols de l'entreprise du bâtiment Murer, active sur plusieurs chantiers genevois, se mettent en grève le mardi 7 pour dénoncer des conditions de logement inacceptables et des salaires inférieurs à ceux convenus. Ils sont soutenus par les organisations de l'émigration espagnole et italienne, en particulier l'Association des travailleurs espagnols en Suisse (ATEES) et la Fédération des Colonies libres italiennes (FCLI), toutes deux proches de leurs partis communistes nationaux. Les ouvriers reçoivent également l'appui de plusieurs groupes d'extrême gauche. La Fédération

des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB), tout comme son homologue chrétien (FCBB), très minoritaire, s'opposent en revanche résolument à une grève dont le contrôle leur échappe. Ils se posent en garants de la paix du travail et négocient la reprise de celui-ci avec les représentants des entrepreneurs. Après cinq jours de grève et une grande manifestation de solidarité le samedi 11 avril réunissant près de 4000 personnes, les ouvriers reprennent le travail après avoir obtenu l'augmentation de leur salaire, des indemnités de déplacement avec effet rétroactif ainsi que la réintégration des ouvriers licenciés pour avoir cessé le travail.

# GREVE DEPUIS MARDI DANS LES CHANTIERS DE LA MURER

FACE A L'EXPLOITATION ACCRUE SUR LES CHANTIERS  
DANS LES BARAQUES ET DANS LES ENTREPRISES

**LA GREVE** ARME PRINCIPALE POUR L'AUTONOMIE DE  
LA CLASSE OUVRIERE FACE A LA POLITIQUE  
PATRONALE

**LA GREVE** CONCRETISE L'UNITE DES TRAVAILLEURS DANS  
LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION CAPITALISTE  
NON A LA POLITIQUE D'ORDRE DES DIRECTIONS SYNDICA-  
LES QUI CAUTIONNENT LA REPRESSION DE L'ETAT ET DES  
PATRONS

**OUVRIERS** CONTRE LA MANIPULATION PATRONALE  
DE L'EMPLOI  
CONTRE UNE DIVISION "LEGALISEE" DES  
TRAVAILLEURS

**ABOLITION DU STATUT DES SAISONNIERS**  
NON AU STOCKAGE DANS LES LOGE-  
MENTS OUVRIERS (BARAQUES.HLM.)  
LE TEMPS DE TRANSPORT C'EST DU  
TEMPS DE TRAVAIL

**NON A L'EXPROPRIATION DES  
TRAVAILLEURS DE LA VILLE**

**RIPOSTE UNITAIRE A L'INTIMI-  
DATION ET A LA REPRESSION  
SOLIDARITE AVEC LA LUTTE DES  
TRAVAILLEURS DE LA MURER**

**MANIFESTATION**  
SAMEDI 11 AVRIL 17 H. PLACE NEUVE

Affiche de soutien aux grévistes de l'entreprise Murer, avril 1970.  
Collège du travail.

Cette affiche est l'une des premières à réclamer publiquement l'abolition du statut de saisonnier. Elle est due à un comité de soutien à la grève des saisonniers de la Murer, une grande entreprise du bâtiment.

Émilie Gleason,  
Jeanne Gillard et Nicolas Rivet  
Mexico, \*1992; Besançon, \*1983; Julienne, \*1983

«Qui a construit Thèbes aux sept portes?», demandait Bertolt Brecht dans son poème «Questions que se pose un ouvrier qui lit», pour évoquer l'absence dans le récit historique de certains de ses actrices et acteurs clés. De la construction des cités-satellites à celles de grandes infrastructures, en passant par d'imposants bâtiments des organisations internationales, les saisonniers, en compagnie de leurs collègues aux statuts moins précaires, souvent immigrés, parfois suisses, ont joué un rôle majeur dans la construction de Genève. Mais leur contribution ne se limite pas à ce secteur emblématique, puisque les saisonniers et les saisonnières étaient également très présent-e-s dans l'agriculture et l'hôtellerie-restauration. En réalisant une carte de Genève qui met en évidence les édifices et les traces souterraines produites par les saisonniers, Émilie Gleason, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet donnent à voir une contre-histoire de la ville faite par celles et ceux qui ont contribué à son essor et dont l'apport demeure de nos jours encore largement occulté.

Émilie Gleason, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet,  
*Qui a construit Thèbes aux sept portes?*,  
sérigraphie, 2019.



## Des bâtisseurs très mal logés

L'autorisation de séjour accordée aux détenteurs de permis A n'est que de neuf mois par an, ce qui les empêche de louer des appartements à leur nom. Ils ne peuvent donc entrer directement sur le marché du logement genevois marqué par de graves pénuries. Les saisonniers sont ainsi appelés à construire beaucoup d'immeubles mais sans pouvoir les habiter.

Leurs conditions de logement déplorables à des loyers fréquemment abusifs feront l'objet de virulentes critiques et de conflits. Malgré diverses améliorations, elles resteront toujours problématiques. Certain·e·s sont logé·e·s directement par leur employeur, dans des locaux souvent vétustes et sur-occupés. D'autres habitent dans des baraquements en bois, très décriés. Ils y partagent des chambres à plusieurs et des équipements collectifs rudimentaires. D'autres encore habitent clandestinement dans des logements de fortune (garages, immeubles en construction).

Les «baraques» deviendront le symbole de l'inhumanité des conditions d'existence imposées aux bâtisseurs de la Suisse de la deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle. À partir des années 1970, les autorités s'efforcent de les supprimer au profit d'immeubles conçus comme des «foyers» collectifs, dotés de services adéquats (cantine, entretien, etc.). Cette politique conduit à la construction de plusieurs de ces foyers par des entrepreneurs, puis à celle du centre des Tattes à Vernier, fruit d'une collaboration entre l'État, le patronat et la Fédération des ouvriers sur bois et du bâtiment (FOBB), ouvert fin 1987. Bientôt sous-occupé du fait de la diminution du nombre de saisonniers au début des années 1990 à Genève, ce centre est réaffecté en 1994 en foyer pour requérant·e·s d'asile.



Interfoto, baraques pour saisonniers, Pré-Bois, Vernier, décembre 1978.

À partir de la fin des années 1950, avec la forte augmentation du nombre de saisonniers, leur hébergement devient une préoccupation majeure. En 1960, l'État est amené à mettre à disposition d'urgence des centaines de lits dans des lieux de fortune (anciennes casernes de Plainpalais, grande salle du Palais des expositions). Il fait alors construire trois ensembles de baraques: aux Acacias (rue Alexandre-Gavard, 192 lits), à Cointrin (angle rue de Pré-Bois, route de Meyrin, 400 lits) et au Lignon (Bois-des-Frères, 300 lits). Sur le modèle de l'expérience menée dès 1956 avec l'Armée du Salut au chemin Galiffe, l'État confie la gestion de ces sites à trois œuvres d'entraide, Caritas et le Centre social protestant en plus de l'Armée du Salut.



Christian Murat, saisonnier pointant la qualité des draps fournis par son employeur, 8 avril 1970. Bibliothèque de Genève.



← Christian Murat, saisonniers dans une chambre commune, 8 avril 1970. Bibliothèque de Genève.

→ Tribune de Genève, 21 novembre 1962. Archives d'État de Genève.

Dans les années 1960, à une époque où les baraques ne suffisent plus à héberger les saisonniers, tellement ils sont nombreux, une enquête du journaliste Jean-Claude Mayor révèle qu'il arrive qu'ils dorment clandestinement dans les immeubles en chantier ou dans des «garages», selon un témoignage recueilli par Delia Castelnuovo-Frigessi dans *La condition émigrée: les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne, Éditions d'en bas, 1978, p. 315.

## Dernier refuge des sans-logis: les bâtiments en construction

- Les chantiers « accueillent » chaque nuit des dizaines de dormeurs
- Cette situation anormale est connue et tolérée

Une enquête de Jean-Claude Mayor

Une leur vaillie au troisième étage d'un immeuble en construction, dans l'une de nos cités-satellites. Il ne s'agit que d'une bougie fichée dans le goulot d'une bouteille, et qui éclaire trois ouvriers étrangers jouant aux cartes. La scène est pittoresque. De grandes ombres dansent contre les murs de brique et les outils rangés dans un coin prennent l'aspect de bêtes redoutables. C'est pittoresque oui, mais dans cette pièce qui n'est pas encore pourvue de vitres, cette nuit, il fait trois degrés. Les hommes sont enveloppés de grands manteaux. A côté d'eux, le café finit de refroidir dans une marmite crasseuse. Un peu plus loin, deux tas de sacs et un de papier (des vieux journaux) constituent les matelas sur lesquels les ouvriers s'étendront tout à l'heure.

Je discute un moment avec eux. Il est presque minuit, ils ont sommeil et sont peu bavards. J'apprends cependant que tous trois sont Italiens, qu'ils travaillent régulièrement sur un chantier. Mais qu'ils n'ont pas trouvé de chambre.

Plus exactement, deux n'en ont pas trouvé et un n'en a pas cherché. Car il a cinq gosses à la maison, en Italie, et il tient à rapporter le plus d'argent possible à la fin de l'année, lorsqu'il rentrera chez lui.

De chantier en chantier, la visite continue. C'est très simple: vous enjambez les planches qui obstruent les entrées, les allées ou les escaliers, vous allez de porte en porte — quand il y a déjà des portes! — et vous balayez les chambres d'un éclair de lampe de poche. Si ça grogne, c'est que c'est habité!

En marge de notre enquête, relevons qu'une visite nocturne des chantiers est décevante: il règne dans beaucoup d'entre eux un parfait désordre. Ici et là, des lampes sont demeurées allumées, des robinets laissent couler de l'eau, provoquant de petites inondations; dans un coin, on entend le léger sifflement d'une bouteille d'acétylène mal fermée. Les outils traînent un peu partout.

### Combien sont-ils ?

Un chiffre, qui ne constitue pas un ordre de grandeur et reste certainement bien en dessous de la réalité: 67 ouvriers vus dans les immeubles en construction, en ne visitant, souvent partiellement, qu'un immeuble sur trois. Et sur ces 67, une vingtaine ont répondu à quelques questions. D'où l'on

peut déduire que trois catégories de travailleurs hantent les chantiers.

La première, la plus nombreuse, est à chez elle. Les individus qui la composent habitent des immeubles presque terminés, mais encore terriblement humides. Des lits de camp meublent les chambres, l'eau et l'électricité sont amenées, au moins provisoirement, et le chauffage fonctionne, destiné aussi à sécher les murs. Ce n'est peut-être pas très sain, mais ça l'est au moins autant que certains taudis qui subsistent encore dans notre ville.

### Les saisonniers clandestins

La seconde catégorie loge dans ces immeubles sans que l'entrepreneur le sache, ou veuille le savoir. Les installations rudimentaires disparaissent chaque matin et réapparaissent chaque soir. On trouve là des saisonniers étrangers sans autorisations de travail, qui vont s'offrir à gauche et à droite. Dès qu'ils auront trouvé un emploi régulier, ils feront régulariser la situation par leur nouveau patron.

Ce n'est pas toujours facile pour eux. D'une part à cause de cette absence d'autorisation qui retient beaucoup d'employeurs — ils craignent des complications avec la caisse de compensation s'il arrivait quelque chose à l'un des ouvriers — d'autre part parce que l'habitude de la « clandestinité » vient vite. Et qu'il est parfois plus simple d'aller travailler dix jours ici et dix jours là, avec d'assez longues vacances entre pour grignoter l'argent gagné.

pas retourner dans leur pays et vivent chez nous d'expédients.

Tous ces malheureux de la « troisième catégorie » végètent dans des conditions misérables. On a cru qu'en supprimant les bidonvilles, de La Praille, par exemple, le problème serait résolu. On n'a fait que repousser ailleurs ces gens, et, à défaut de vieux wagons ou de poulaillers, ils habitent maintenant les maisons en construction. Ils s'y conduisent sagement, car il ne faut pas que leur présence soit remarquée. Et dès que les travaux de finition sont entrepris, ils émigrent dans un autre bâtiment. Déménagement facile, puisque mobilier et vêtements forment un rouleau, que l'on emporte sous le bras.

### La police procède à quelques contrôles

Le rôle de la police est délicat. Si elle intervient régulièrement, on l'accuse de se mêler de ce qui ne la regarde pas, car un immeuble en construction est déjà une propriété privée.

A l'état-major du Bourg-de-Four, un officier a cependant précisé qu'il est au courant de la situation. Les hommes font quelques rondes, vérifient les identités des « dormeurs » qu'ils rencontrent dans les immeubles. Mais ce travail incombe surtout au personnel réduit des petits postes de campagne et tout se limite évidemment à quelques « piquages ». Et si les « contrôlés » sont sages et dument pourvus de papiers, on les laisse tranquille, car on sait bien que cela ne résoudrait rien de les remettre dehors.

Au Département des travaux publics existe un service de « contrôle des logements et de leur état sanitaire », dirigé par M. Charrey. Avec un personnel peu nombreux, ce service contrôle les conditions dans lesquelles les saisonniers sont logés. Tâche ardue, où il faut faire preuve de tact, tenir compte des temps exceptionnels où nous vivons. Et où il existe davantage de cas particuliers, que de règles générales.

### Malgré la suppression des bidonvilles...

Enfin, la troisième catégorie (une minorité) est constituée des éternels « brassés », qui sont prêts à tous les héroïsmes, pourvu qu'on ne leur demande pas de travailler. Se sont joints à eux les « fortes têtes » étrangères, renvoyées par leur patron, qui ont de solides raisons de ne

### Les entrepreneurs ne sont pas obligés de loger leurs ouvriers

M. Charrey vérifie tout ce qu'on lui signale. Mais on se garde bien de tout lui signaler. Son pouvoir s'arrête à l'octroi d'une interdiction d'habiter, s'il s'agit d'un taudis. Ce qui ne résout pas la question.

M.M. Bossard, secrétaire adjoint au Département du commerce, de l'industrie et



Quelques vieux journaux, et le lit est fait...

du commerce, et Friederich, chef de l'Office cantonal de placement, se préoccupent de ce problème. Mais ils n'ont pas d'armes efficaces. Les chefs d'entreprises ne sont pas obligés, légalement, de fournir un logement au personnel qu'ils engagent. On ne leur demande de le faire que s'ils désirent augmenter leur contingent.

Les chefs d'entreprises paient une taxe, ou plutôt un émoulement, pour chaque ouvrier engagé. Une forte partie de cet argent, soit 40 francs, va dans une caisse de « contribution au logement ». Je ne sais pas combien cette caisse contient actuellement, mais on n'y a encore rien prélevé pour construire. Elle existe depuis une année.

L'occupation des chantiers par des travailleurs sans abri n'est qu'un aspect du vaste problème de la construction à Genève et de la « surchauffe » économique dont bénéficie de nombreuses personnes. Mais au terme d'une visite nocturne dans les bâtiments en construction de la périphérie, on se pose cependant quelques questions.

### Un danger social

Premièrement, il se forme, en dehors de tout contrôle, des groupements de déracinés qui deviendront peut-être des « gangs ». Certaines récentes affaires jugées en Correctionnelle en sont une première preuve suffisante pour susciter de l'inquiétude. Secondement, il n'est pas agréable du tout de penser que des gens, qui sont malgré tout nos hôtes, vivent dans des conditions souvent intolérables. Nous avons besoin d'eux et de leur travail, tout n'est pas payé lorsque nous leur donnons l'argent qu'ils ont gagné. Ils ont droit, comme chacun, à un peu de chaleur humaine, à un habitat décent, à une intégration normale dans la société.

Cela sous peine d'en faire des malheureux, des aigris. Et des gens qui feront — nous l'aurons voulu — une bien noire réputation à Genève, lorsqu'ils rentreront chez eux et raconteront comment ils ont vécu chez nous.



Interfoto, foyer pour saisonniers Les Tattes, Vernier, septembre 1988.

Le foyer des Tattes est destiné à loger les travailleurs saisonniers et saisonnières dans de meilleures conditions que dans les baraques en bois. Il peut accueillir, dans la plupart des cas en chambre double et parfois en chambre individuelle, quelque six cents personnes réparties entre douze petits immeubles de trois étages. Les appartements sont conçus pour pouvoir être transformés en appartements familiaux le jour où le statut de saisonnier sera aboli.

En 1993, les lieux n'hébergent plus que vingt saisonniers de sorte que le foyer des Tattes est réaffecté et loué à l'Office fédéral des réfugiés dès l'année suivante.

## L'épreuve de la clandestinité

Le statut de saisonnier a été explicitement créé afin de prévenir l'installation durable de ses détenteurs et détentrices et pour empêcher la venue de leur famille. Des restrictions sont également posées dans ce domaine pour les titulaires de permis B. Jusqu'en 1965, ils doivent attendre trois ans pour pouvoir faire venir leur famille, à condition toutefois de disposer d'un logement jugé «convenable». Après cette date ce sera moitié moins: un an et demi d'attente. Ce délai est ramené à quinze mois dans les années 1970, mais toujours pour le seul permis B.

Ces dispositions créent des situations inhumaines et des dilemmes cruels: les familles doivent accepter de vivre séparément pendant des mois, et cela plusieurs années de suite, ou contraindre leurs enfants à vivre cachés en Suisse, souvent enfermés dans leur logement.

Dénoncé par les médias ainsi que par les organisations d'immigré·e·s et leurs soutiens, le drame des enfants clandestins conduit initialement les autorités fédérales à durcir les conditions d'accueil des saisonniers et saisonnières! En 1973, elles décident de ne plus autoriser les épouses de saisonniers ayant des enfants mineurs à prendre un emploi en Suisse.

Dès la fin des années 1960, malgré la crainte d'être renvoyés dans leur pays s'ils sont découverts ou dénoncés, de nombreux travailleurs et travailleuses font le pari d'avoir clandestinement leurs enfants auprès d'eux. En 1971, un journaliste estime le nombre de ces petits clandestins à environ 10 000 à l'échelle de la Suisse.

# Les enfants de l'ombre



(Photo Imstad)

(1)  
 Il y a quelques mois, la presse suisse romande publiait une étrange information. On apprenait que, non loin de Milan, une maison pour jeunes handicapés mentaux se trouvait suroccupée à un tel point que son directeur refusait de nouvelles admissions. Plusieurs pensionnaires, des garçons et des filles en vérité parfaitement sains d'esprit, étaient logés sous ce toit insolite en raison d'une situation de fait dont nous allons parler tout au long de cette enquête. Leurs parents — des travailleurs venus du sud de la Péninsule et engagés en Suisse comme saisonniers — les avaient placés là en désespoir de cause. Il ne s'agit, en effet, trouvé personne, dans leur Calabre ou leur Sicile, pour garder l'enfant. Aussi s'étaient-ils résignés à laisser leur progéniture dans cette « pension » pas trop éloignée de la frontière helvétique.

Cette histoire en dit long sur le problème des enfants de travailleurs étrangers. Faut-il rappeler que les saisonniers et les travailleurs annuels, porteurs du permis B, n'ont le droit de passer la frontière avec leur valise, ne peuvent, en revanche, prendre leur femme et leurs enfants avec eux. Ces derniers, au sens de la bureaucratie helvétique, sont des indésirables. Souvent, ces travailleurs étrangers n'ont pas, chez eux, de grand-maman ou de tante dévouée à qui confier leur fils ou leur fille. Souvent aussi — car n'en déplaise à certains, ce sont des êtres humains comme les autres — ils souhaitent vivre avec leurs enfants.

La solution intermédiaire, ce sont ces pensions-refuges qui se situent à proximité de la frontière. Mais c'est aussi une vie clandestine en Suisse dont le public n'a aucune idée.

Nous nous sommes livrés à une enquête qui nous a bouleversés. Ne la lisez pas si, par commodité ou par confort moral, vous préférez ignorer que 10 000 petits Italiens et Espagnols vivent actuellement chez nous, dans notre pays qui se veut le berceau d'associations humanitaires, dans une clandestinité inhumaine et indigne. Ces enfants ne vont pas à l'école. Par crainte qu'ils soient repérés par la police, leurs parents les cachent, parfois les enferment. Certains, et ils sont nombreux, ne prennent l'air qu'une fois la nuit tombée. D'autres sont laissés à eux-mêmes, des journées entières. Ils jouent au football, grimpent aux arbres, traînent dans les rues et les magasins, se livrent à de petites repines.

Nous nous sommes approchés d'un service social pour les immigrants es-

avant d'être en droit de déposer une demande de « regroupement familial ». Cette demande n'est acceptée qu'à la condition suivante : le père désireux de faire venir sa famille en Suisse doit prouver qu'il a trouvé un logement décent. Après enquête, sa demande est transmise à la Police cantonale des étrangers qui délivre alors une autorisation d'entrée pour la famille.

C'est là la voie légale. Mais peut-on demander à un mari et un père de vivre dix-huit mois sans sa famille ? Il arrive aussi que l'épouse d'un travailleur étranger ait trouvé un emploi en Suisse. Plus que les autres peut-

Le règlement appliqué aux saisonniers exige que ces derniers rentrent dans leur pays après une période de travail de neuf mois. Une fois chez eux, ils attendent, de la part de l'employeur suisse, le renouvellement de leur contrat. Ce papier en main, ils retournent en Suisse. Un mois au minimum doit s'être écoulé. En aucun cas, les saisonniers n'ont le droit de faire venir leur famille en Suisse. Mais il arrive fréquemment que mari et femme soient tous deux des saisonniers et qu'ils ne puissent se résoudre à vivre sans leur enfant. Mettons-

nous à leur place. Que se passe-t-il alors ? Le scénario décrit plus haut se reproduit : l'enfant ou les enfants entrent en Suisse munis d'un visa touristique. Le visa échu, ils ne prennent pas le chemin de la frontière. Ils deviennent des « clandestins »...

Ces données sont schématiques tant il est vrai que ce problème est un problème humain et que chaque cas est un cas particulier. Ainsi, certaines familles italiennes ou espagnoles sont-

elles autorisées à vivre en Suisse avec deux enfants seulement. Le troisième, qui n'y est pour rien, est victime d'une sanction bureaucratique. La Suisse se refuse à l'accueillir. Les spécialistes de l'enfance affirment que rien n'est plus néfaste que de séparer une famille. Aussi ne s'étonneront-ils pas en apprenant que l'enfant qui n'avait pas le droit de vivre en Suisse s'y trouve tout de même. Seulement voilà, lui est « clandestin ». A l'exception de ses frères et sœurs, il n'a droit ni à l'école ni à une vie libre.

Autre constatation : il est extrêmement difficile de recenser les enfants clandestins tant la population des travailleurs étrangers est sujette à des fluctuations. Les familles viennent en Suisse, y travaillent quelques mois, quelques années, puis s'en retournent au pays. Certaines reviennent plus tard. Les services qui s'occupent des petits « clandestins » estiment que l'on en compte actuellement 10 000 en Suisse, environ 500 dans le canton de Genève, 700 à 800 dans le canton de Vaud. Les Italiens seraient plus nombreux que les Espagnols.

— Le drame pour ces enfants, nous a dit le responsable d'un service social pour les immigrants espagnols, c'est qu'ils ne sont scolarisés ni en Suisse ni dans leur pays. « Clandestins » chez nous, ils ne sont pas pour autant inscrits en Espagne ou en Italie. Ils appartiennent à une population mouvante, coupée de ses racines. Je suis prêt à affirmer qu'il y a actuellement en Suisse et en Europe des milliers de garçons et de filles qui, leur enfance durant, ne vont jamais à l'école. Pourtant, l'année 1970 a été déclarée par l'UNESCO « année de l'éducation ». Pourtant, la « Convention européenne des droits de l'homme » reconnaît à chaque enfant un droit absolu à l'éducation.

A.-M. J.

## 10000 PETITS ÉTRANGERS VIVENT EN SUISSE DANS UNE CLANDESTINITÉ INADMISSIBLE

UNE ENQUÊTE D'ANNE-MARIE JACCARD

agnols, du « Bureau lausannois pour les immigrés », de certains organes de police et des familles concernées. Reconnaissons d'emblée que les « certains organes de police » — nous ne donnerons pas davantage de précisions — ferment volontairement les yeux.

### Vivre sans sa famille

Avant d'entrer dans le vif du drame, situons-en les protagonistes :

Les travailleurs italiens et espagnols, au bénéfice d'un permis B, doivent séjourner durant 18 mois en Suisse

être, les mamans italiennes ou espagnoles supportent difficilement d'être « coupées » de leurs enfants. Les couples se débrouillent : ils font venir leur enfant pour un motif touristique (durée du visa touristique pour les membres de la famille d'un travailleur étranger : 2 x 3 mois par an). Le séjour terminé, l'enfant ne repart pas. Il devient un « clandestin ». Ses parents le cachent, une année durant. Quand expire le fameux délai des 18 mois, ils font une demande. Si tout va bien, leur enfant passe de l'état de « clandestin » à celui de « légal »...

Le règlement appliqué aux saisonniers exige que ces derniers rentrent dans leur pays après une période de travail de neuf mois. Une fois chez eux, ils attendent, de la part de l'employeur suisse, le renouvellement de leur contrat. Ce papier en main, ils retournent en Suisse. Un mois au minimum doit s'être écoulé. En aucun cas, les saisonniers n'ont le droit de faire venir leur famille en Suisse. Mais il arrive fréquemment que mari et femme soient tous deux des saisonniers et qu'ils ne puissent se résoudre à vivre sans leur enfant. Mettons-

elles autorisées à vivre en Suisse avec deux enfants seulement. Le troisième, qui n'y est pour rien, est victime d'une sanction bureaucratique. La Suisse se refuse à l'accueillir. Les spécialistes de l'enfance affirment que rien n'est plus néfaste que de séparer une famille. Aussi ne s'étonneront-ils pas en apprenant que l'enfant qui n'avait pas le droit de vivre en Suisse s'y trouve tout de même. Seulement voilà, lui est « clandestin ». A l'exception de ses frères et sœurs, il n'a droit ni à l'école ni à une vie libre.

Autre constatation : il est extrêmement difficile de recenser les enfants clandestins tant la population des travailleurs étrangers est sujette à des fluctuations. Les familles viennent en Suisse, y travaillent quelques mois, quelques années, puis s'en retournent au pays. Certaines reviennent plus tard. Les services qui s'occupent des petits « clandestins » estiment que l'on en compte actuellement 10 000 en Suisse, environ 500 dans le canton de Genève, 700 à 800 dans le canton de Vaud. Les Italiens seraient plus nombreux que les Espagnols.

— Le drame pour ces enfants, nous a dit le responsable d'un service social pour les immigrants espagnols, c'est qu'ils ne sont scolarisés ni en Suisse ni dans leur pays. « Clandestins » chez nous, ils ne sont pas pour autant inscrits en Espagne ou en Italie. Ils appartiennent à une population mouvante, coupée de ses racines. Je suis prêt à affirmer qu'il y a actuellement en Suisse et en Europe des milliers de garçons et de filles qui, leur enfance durant, ne vont jamais à l'école. Pourtant, l'année 1970 a été déclarée par l'UNESCO « année de l'éducation ». Pourtant, la « Convention européenne des droits de l'homme » reconnaît à chaque enfant un droit absolu à l'éducation.

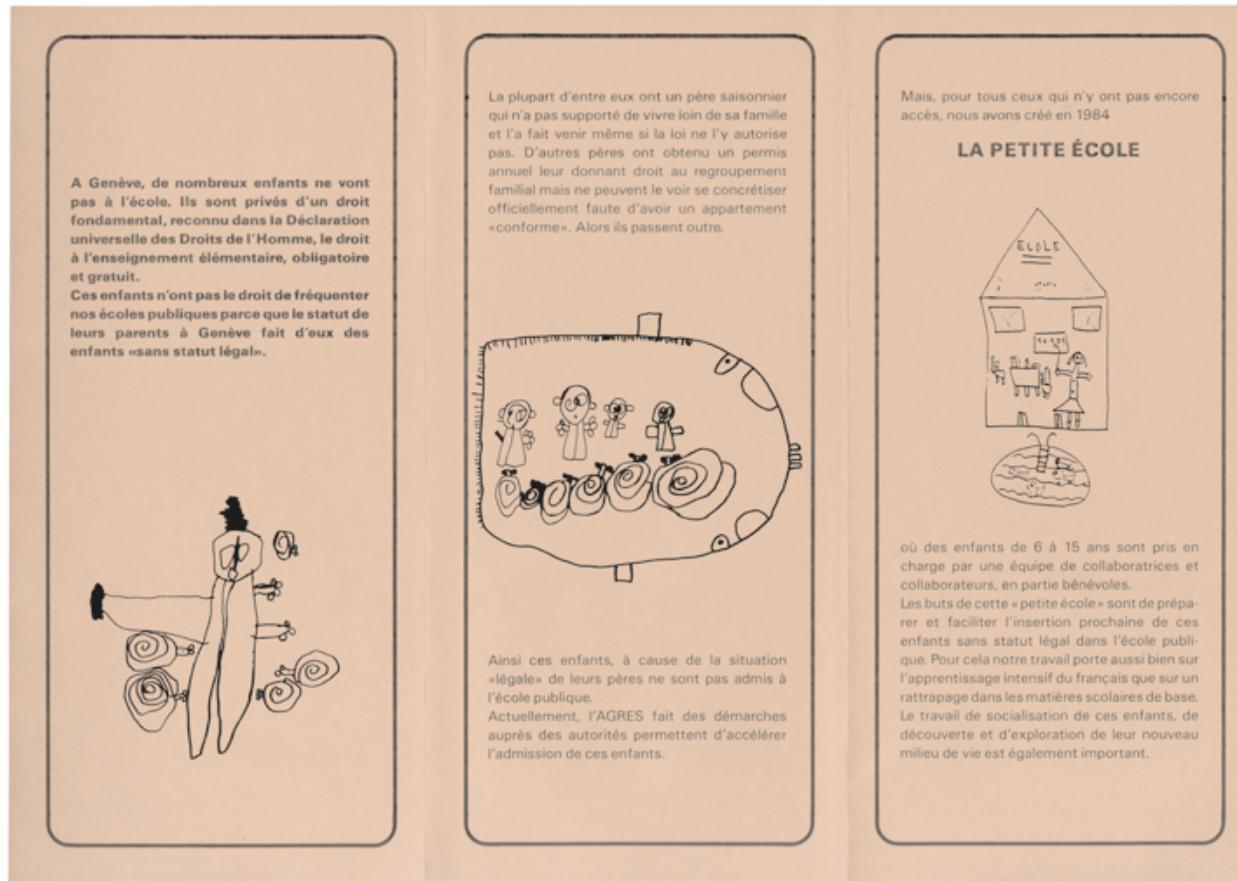
A.-M. J.



Alfonso au Jardin botanique de Genève, été 1985. Archive privée.



Interfoto, famille avec enfant clandestin, Genève, octobre 1987.



Dépliant de présentation de l'Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES), env. 1990. Centre de contact Suisses-Immigrés.

Au début des années 1980, l'Université ouvrière de Genève (UOG), puis le Centre de contact Suisses-Immigrés (CCSI) mettent sur pied des cours destinés à offrir une scolarisation minimale aux enfants clandestins. Soutenu par plusieurs œuvres d'entraide, ce projet conduit à la création de l'Association genevoise pour la reconnaissance et l'encadrement des enfants sans statut légal (AGRES). Cette association donne des cours pour enfants clandestins dans le cadre d'une «Petite École», non sans lutter pour leur admission dans

les écoles publiques genevoises. En 1991, ces initiatives conduisent finalement le Département de l'instruction publique, dirigé par Dominique Föllmi, à scolariser tous les enfants, en vertu du principe que, dès lors qu'ils résident de fait à Genève, ils sont également soumis à l'instruction obligatoire jusqu'à 15 ans (aujourd'hui 18), indépendamment de leur statut. Une politique que le canton de Neuchâtel avait déjà adoptée quelques années plus tôt.

Centrée sur le travail, la vie des saisonniers et des saisonnières laisse peu de place aux loisirs et aux activités culturelles ou associatives. Une fois les tâches d'entretien accomplies, le temps libre s'écoule entre les logements partagés à plusieurs, les bars des quartiers populaires et les centres associatifs communautaires, lorsqu'ils existent. Lieu emblématique de la condition immigrée, le hall de la gare Cornavin, avec ses cabines téléphoniques et ses files d'attente, est un passage obligé pour la plupart, puisqu'il permet de maintenir le contact avec la famille restée au pays.

L'installation durable de celles et ceux qui obtiennent des permis plus stables (B ou C) conduit à la création d'organisations politiques, confessionnelles ou régionales. Apparues d'abord dans l'immigration italienne, elles se forment ensuite également au sein des autres communautés - espagnole, portugaise, yougoslave, puis albanaise ou serbe. Si certaines d'entre elles se vouent exclusivement à la pratique d'activités sociales et culturelles, d'autres se constituent d'abord pour défendre des revendications politiques relatives au pays d'origine. Elles se concevront longtemps comme des organisations de l'«émigration» et elles se placent dans la perspective du pays quitté, dont leurs membres restent citoyen·ne·s. Ce n'est qu'à partir des années 1970, que certaines d'entre elles cherchent à faire entendre leurs voix dans le jeu politique suisse sur des questions les concernant directement.

IL EST L'E.T. : "EMIGRANTE-TEMPORERO"  
IL EST LE SAISONNIER PAR DÉCRÊT,  
L'EXTRA-TERRESTRE DU SUD,

IL A DÉNOMBRÉ CE SOIR  
LES HEURES DE SA SOLITUDE.  
AUJOURD'HUI, IL FAIT FROID À GENÈVE,  
IL A MIS DE CÔTÉ

LES HEURES DE SALAIRE  
LES HEURES DE LA PLUIE  
LES HEURES GRISES  
LES HEURES DE SOLEIL EXIGUËS  
LES HEURES DU REPAS  
LES HEURES DU GRAN BAILE  
(ESPAGNOL ÉVIDEMMENT)  
LES HEURES RECOUVERTES DE NOSTALGIE  
LES HEURES LONGUES DU WEEK-END  
(EN ANGLAIS S'IL-VOUS-PLAÎT)

IL TOURNE AUTOUR DE CE TEMPS EN CERCLE  
ENTRE LA "SIESTA" ET LA "PLACETTA"  
ENTRE LE LIT ET LES VITRINES  
ENTRE LA "BOUFFE" ET LA GARE.

ILS PATROUILLENT, LEURS HEURES OISIVES, LA RUE  
À QUATRE, LOISIRS MONOTONES ET RÉITÉRATIFS  
EN SE REGARDANT LES VISAGES  
À QUATRE,

MILLE FOIS ILS ONT PARCOURU  
À QUATRE,

LES MÊMES TROTTOIRS  
AVANT D'ALLONGER LEURS CORPS  
À QUATRE,

DANS LES QUATRE MATELAS  
AUX ODEURS FROIDES ET MÂLES DE LEUR SOLITUDE  
DE QUATRE MÈTRES CARRÉS,  
DES QUATRE COÏNS  
DE LEUR BARAQUEMENT.

IL A MIS AUSSI DE CÔTÉ  
DES MOMENTS

DU JOUR ET DE LA NUIT  
DU SILENCE ET DU BRUIT  
DE PARLER ET DE SE TAIRE  
DE GAGNER SON PAIN  
DE BRÛLER SA CIGARETTE  
DE LIQUIDER SON ÉPARGNE.

ENFIN, IL NE RESTE PLUS RIEN POUR LUI.

TEMPS MAIGRES  
AU TEMPS DE CETTE DISTANCE RÉSISTANTE ET RÉVOLTANTE.  
IL EST SORTI UN INSTANT  
PAR LA FENÊTRE BLEUE DE SON COEUR  
DE CETTE IMMENSE ET DÉMOCRATIQUE VILLE PRISONNIÈRE : GENÈVE.

IL VIENT D'ÉCRIRE UNE LETTRE :  
"JE PRENDS, MON AMOUR LOINTAIN,  
UN MOMENT DE TA LIBERTÉ POUR MOI.  
JE T'AIME, MON AMOUR, JE PENSE À TOI".

CARLOS LOZARES

Carlos Lozares, « Emigrante – Temporero », publié dans Olga Cid (*et al.*), « La vie quotidienne des saisonniers espagnols à Genève », Genève, Institut d'études sociales, 1984.



↑ Interfoto, thé dansant, juillet 1976, Genève.  
↓ Interfoto, bar aux Grottes, mars 1988, Genève.

# GIORNATA DELLE COLONIE LIBERE DI CAROUGE E GINEVRA SABATO 2 OTTOBRE

ASILO NIDO PER  
I BAMBINI

ENTRATA LIBERA

**PROGRAMMA:**  
 ORE 16.30 : APERTURA .  
 17.00 : PROIEZIONE DEL  
 FILM "TREVICO-TORINO.."  
 DI ETTORE SCOLA.  
 18.30 : MUSICA E BUFFET .  
 20.00 : SPETTACOLO  
 TEATRALE DEL GRUPPO  
 CULTURALE DELLE CLI.

**PARLERANNO:**  
 • 1 LAVORATORE DEL  
 CONSIGLIO DI FABBRICA  
 DELL'ICMESA.  
 • 1 MEMBRO DI MEDICINA  
 DEMOCRATICA E ESPONEN-  
 TI DELLE FORZE SINDACA-  
 LI E POPOLARI SVIZZERE.

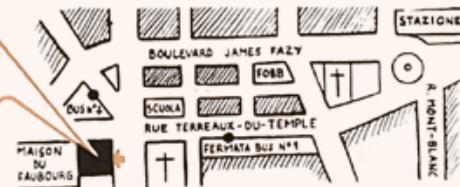
20.30 : DIBATTITO SU  
 "SEVESO.."  
 • CONDIZIONI E SICUREZZA  
 DEL LAVORO.  
 • SALUTE IN FABBRICA E  
 PER LA POPOLAZIONE.  
 23.00 : BALLO .

TEATRO  
 DIBATTITI  
 INCONTRI  
 COLONIE LIBERE  
 DIVERTIMENTI

**ALLA MAISON  
DES JEUNES**

5, RUE DU TEMPLE - BUS N°1 E N°7

ORG. CTI-AMI



Manifestation contre le régime franquiste organisée à la patinoire des Vernets, 23 juin 1974. Photographie ASL. Archives contestataires.

Cette manifestation réunit 20 000 Espagnol·e·s en provenance de divers pays européens. Santiago Carrillo, secrétaire du Parti communiste espagnol (PCE), et sa *passionaria*, Dolorès Ibarurri, héroïne de la guerre civile, y prennent la parole malgré l'interdiction de la police fédérale.

Pour les saisonniers et les saisonnières, le retour annuel est une obligation: ils doivent quitter la Suisse trois mois par an. Pour y revenir, un nouveau contrat de travail est nécessaire, d'où la hantise, dans cette attente, d'une désillusion lourde de conséquences.

Le saisonnier ou la saisonnière sans enfant ne vivent pas le même retour que celles et ceux qui en ont. Ces derniers les retrouvent après neuf mois de séparation. À la joie des retrouvailles se mêle la tristesse de ne pas les avoir vu grandir. Et cette ambivalence revient des années durant.

Au fil des ans, les retours ponctuels peuvent faire douter du retour définitif imaginé au départ. Mais en Suisse, on peut aussi changer de rêve car on a découvert la ville et ses libertés et parce qu'il n'y a toujours rien de possible au pays pour bien entretenir sa famille.

Quand on obtenait le permis B ou le C, on pouvait espérer faire venir ses enfants, les voir grandir, puis quitter leurs parents pour créer leur propre famille. Mais ces enfants et petits-enfants d'où sont-ils? Rêvent-ils de quitter la Suisse? Alors, pour les grands-parents, rentrer au pays revient à s'éloigner encore une fois des leurs.

=====  
20 octobre 1958

Colombo - Maçon  
SPINEDI S.A.

Motif du refus de l'entreprise: "Trop vieux, sourd"  
Cet ouvrier est âgé de 57 ans, ce qui n'est tout de même pas trop vieux.  
Il est peut-être un peu dur d'oreille, mais pas au point de ne pouvoir accomplir comme il faut son travail.  
Sa compétence et la qualité de son travail compense<sup>wt</sup> parfaitement le reste.  
Cet ouvrier s'élève contre l'habitude qui consiste à apporter des fiasques et des salamis aux chefs de chantiers, qui ont ensuite tendance à regarder d'un oeil un peu moins "objectif" ceux qui n'acceptent pas de suivre le système.

Intervention de la FOBB pour contester le refus de renouvellement d'un permis de travail auprès de l'Office cantonal de placement, Genève, 1958. Archives d'État de Genève.

Non & prénom	Vient depuis	Entreprise	Motif
<input type="checkbox"/> Luigi	1951	Ambrosetti	S'est mis à boire
<input type="checkbox"/> Carlo	1951	Frigerio	Trop âgé (1895)
<input type="checkbox"/> Francesco	1955	Max Dubuis	Reparti le 2 juillet
× <input type="checkbox"/> Nicola	1956	Perret	Ne donnait plus satisfaction
<input type="checkbox"/> Luigi	1954	De Garrini	S'est mis à boire, plus de rendement
× <input type="checkbox"/> Luigi	1955	Induni	S'est prétendu maçon, mais pas assez qualifié
<input type="checkbox"/> Luigi	1956	Vaucher Rey	Quitté le travail prématurément, parti en septembre
× <input type="checkbox"/> Luigi	1955	Induni	Se prétendait maçon, mais pas assez qualifié
<input type="checkbox"/> Davide	1951	Piola	) Repartis en août
<input type="checkbox"/> Quarto	1954	Piola	
<input type="checkbox"/> Terzo	1954	Piola	
× <input type="checkbox"/> Romano	1956	Induni	Pas qualifié
<input type="checkbox"/> Luigi	1955	Vaucher Rey	Ne vient pas en 1958
<input type="checkbox"/> Andrea	1954	Molino	Ne vient pas en 1958
× <input type="checkbox"/> Jean	1951	Cuénod	Non qualifié
<input type="checkbox"/> Giorgio	1951	Grisoni	Ne revient pas âge (1893)
<input type="checkbox"/> Giuseppe	1954	Piola	reparti en août
<input type="checkbox"/> Romeo	1954	Ambrosetti	Ne revient plus en Suisse
× <input type="checkbox"/> Domenico	1955	Bariatti	Pas assez qualifié
<input type="checkbox"/> Antonio	1954	Zschokke	Travail insuffisant
<input type="checkbox"/> Ivan	1955	Max Dubuis	Reparti en juin
<input type="checkbox"/> Andrea	1952	Cuénod	Ne voit plus clair
<input type="checkbox"/> Vittorio	1955	Sciara	Très lent, très moyen
<input type="checkbox"/> Serafino	1956	Sciara	Reparti en juin
<input type="checkbox"/> Ambrogio	1951	Clerget	trop âgé (1888)
× <input type="checkbox"/> Battista	1956	Fortis	Pas qualifié

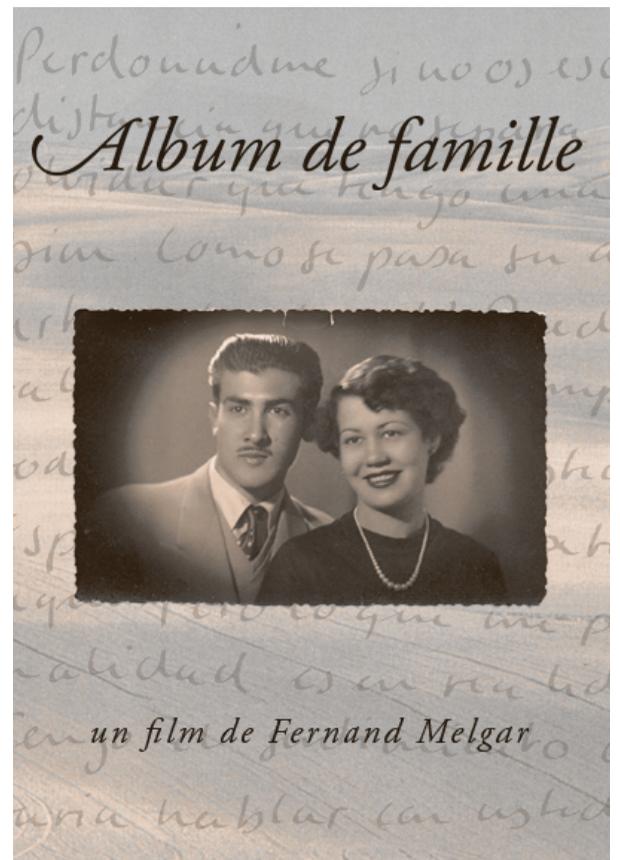
-./-

Évaluations de demandes de renouvellement de permis de travail consignées par l'Office cantonal de placement, Genève, 1958. Archives d'État de Genève.



Jean Mohr, ouvriers espagnols en gare de Genève, en attente du train qui les conduira chez eux pour le retour annuel, Genève, 1974. Musée de l'Elysée.

foi lo mandata la Certolina del suo  
 complesso e non mi dite niente se  
 l'avevo ricevuta, e vorrei sapere anche  
 qualcosa del suo lavoro che o se futo  
 et anche li ci un fo di crisi, qui  
 erano voluto mandare 100.000 stranieri  
 e il 20 di questo mese sono fatte le votazioni,  
 e la maggioranza e stata di no contro questa  
 iniziativa, forse era stato il buon momento  
 per venire, ma d'altra parte ci trovavamo pure  
 un po' in imbarazzo, e devo dire meglio che e venuta  
 con, Ora io chiedo il mio dine e lungo,  
 di piu con Sabiti e fatti abbracci. o voi Hanna  
 e fratello de chi se lupo vi farei festa Anna e io  
 all'annua e loquato carissimi dopo qualche rimpresero  
 mi faccio vivo con questi pochi rigli abbracciandovi che mi  
 stanno bene e borbosce speriamo di voi con cara all'annua  
 mi devi sentire della mia traversazione che ogni volta  
 mi fa pensare a voi in una maniera e un po' molto  
 ma per non fare  
 non e per cattiveria  
 loquato anzi tutto  
 e tua futura abbagli  
 i giorni dunque sperando  
 la vita stabiato  
 robusti fare il permesso  
 mica eibi un giorno  
 le parti a posto noi  
 va che il permesso  
 l'annua e li tutto questo  
 di saputo a te cara  
 o d'ora e famiglia  
 inghio ciao



Fernand Melgar, *Album de famille*, vidéo, 54', 1993. Le Dzé, manufacture de cinéma.

**Fernand Melgar**  
 Tanger, \* 1961

Arrivé en Suisse clandestinement à l'âge de deux ans, Fernand Melgar nous livre dans son film *Album de Famille* un portrait personnel de ses parents saisonniers venus travailler dans ce pays durant les Trente Glorieuses lorsque l'économie helvétique est allée chercher dans le sud de l'Europe près d'un million de travailleurs et travailleuses.

Au moment de leur retraite, après 27 ans de vie en Suisse, ses parents prennent la décision de rentrer au pays et confient à leur fils les difficultés qu'ils ont rencontrées dans ce choix. Face à la caméra, ils expliquent que leur respect des règles suisses, notamment par peur d'être renvoyés en Espagne, les a éloignés progressivement des traditions de leur pays et des habitudes de leurs proches. Ils se sont transformés selon leurs propres mots en individus qui ne se sentent pas plus espagnols que suisses. En revenant sur un passage douloureux de la vie de ses parents, Fernand Melgar révèle les paradoxes avec lesquels les immigré-e-s doivent vivre lorsqu'ils sont contraints de quitter le pays que les a vu naître.

Le réalisateur est quant à lui devenu suisse. Durant l'été 2018, il stigmatise dans les media les dealers clandestins de son quartier lausannois, une critique dont l'efficacité à terme est largement contestée, mais qui a provoqué dans l'immédiat une intensification des mesures répressives de la police.

← Lettre du 31 octobre 1974 adressée par Anna Fiorentini et Giovanni Vitali à leur famille restée en Italie. Archive privée.

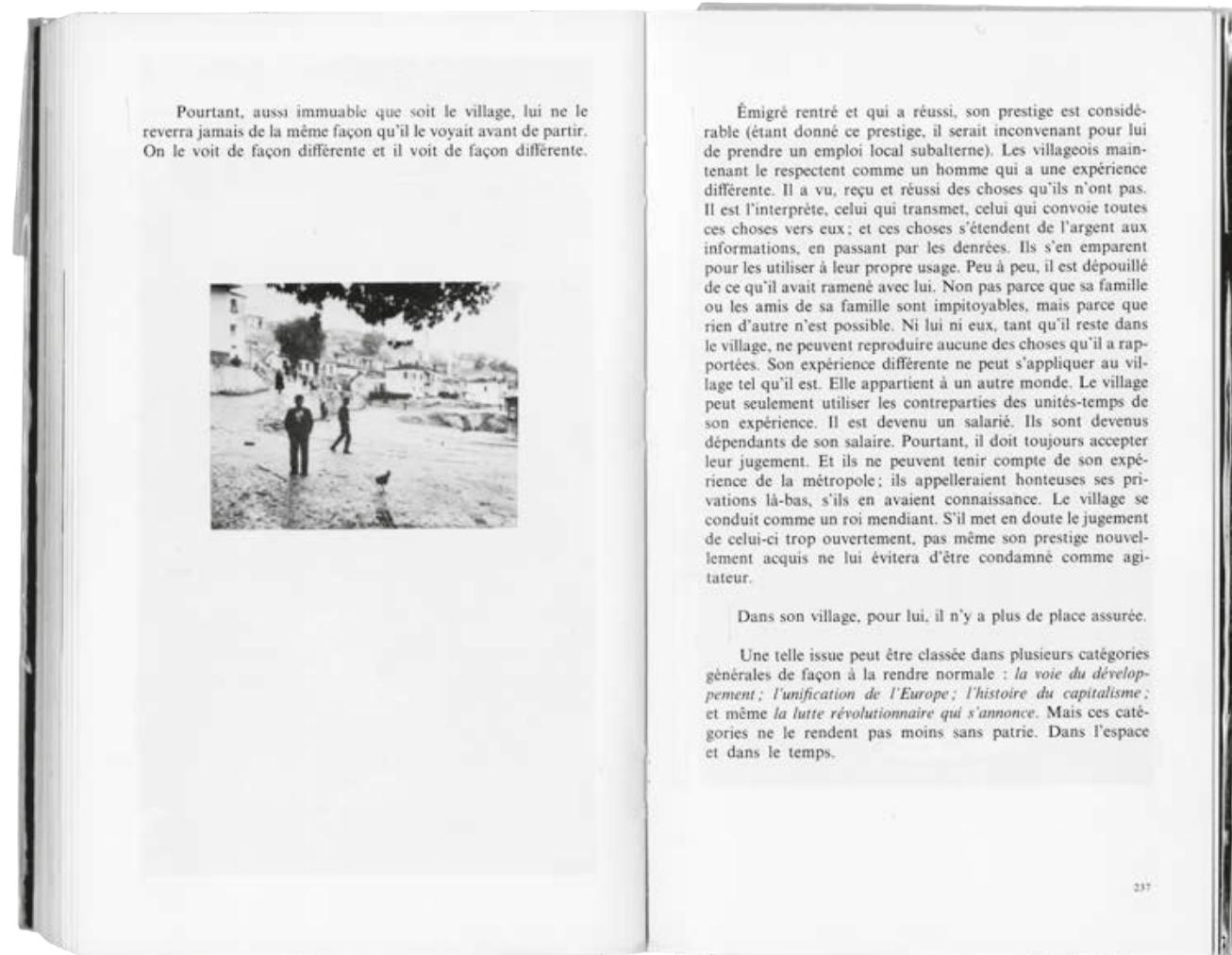
Le couple se félicite du rejet, le 20 octobre, de la 2<sup>e</sup> initiative Schwarzenbach, dont il rappelle qu'elle visait à renvoyer 500 000 étrangers et étrangères dans leurs pays. Ébranlé par cette situation, il se demande s'il ne faudrait pas rentrer en Italie, avant de conclure que non.

## John Berger, Jean Mohr

\* 1926, Londres, † 2017, Antony;

\* 1925, Genève, † 2018, Genève

En 1972, John Berger reçoit le prix littéraire Booker. L'entreprise Booker McConnell a fondé sa richesse en exploitant les ressources des Caraïbes durant plus d'un siècle forçant une partie de la population locale ainsi plongée dans la pauvreté à émigrer. Trouvant naturel que ce prix profite à celles et ceux qui ont contribué d'une certaine manière à son financement, John Berger annonce que la moitié du montant sera reversé au groupe *Black Panthers* de Londres, tandis que le reste servira à la réalisation d'un ouvrage sur les travailleurs issus des migrations d'Europe: *Le septième homme*. Fruit d'une longue collaboration entre l'écrivain et le photographe Jean Mohr, qui les amènera à la rencontre d'une multitude de «septièmes hommes», ce livre est une œuvre inclassable. Si l'intention initiale visait à décrire les conditions de vie des travailleurs immigrés et encourager la solidarité internationale, les moments restitués dans le livre dépassent de loin la démarche sociologique. Tel un «ami intime», il nous raconte les vies de celles et ceux qui font l'expérience du déracinement et de la séparation d'avec leurs proches. De nombreuses photographies de Jean Mohr présentées dans l'exposition sont issues de ce travail de terrain. Tandis que les passages projetés du livre nous renvoient au rêve incessant du retour au foyer, à cette existence vécue parfois comme suspendue entre deux mondes.



John Berger et Jean Mohr, *Le septième homme*, Paris, Éditions Maspero, 1976, pp. 236-237.

Tirée du dernier chapitre du *Septième homme*, qui traite de l'enjeu majeur pour les émigrés, de leur retour, définitif ou non, dans leur pays, ici la Yougoslavie, cette double page est emblématique des ambitions des auteurs dans cet ouvrage pertinemment sous-titré *Un livre d'images et de textes sur les travailleurs immigrés en Europe*. Berger en définit ainsi les objectifs et la «manière», si marquante, qui combine efficacement les approches et les genres: «Pour montrer directement au lecteur la vie de ces travailleurs [...], il nous fallait faire appel à l'analyse politique et à la poésie, aux citations

d'économistes et au roman. Il nous fallait surtout des photos». Et Berger de souligner: «Jean Mohr et moi [espérons] que la manière dont ce livre est fait – et pas seulement ce qu'il expose – mettra en cause certaines idées préconçues.»

Les deux auteurs mettent aussi en exergue un autre axe essentiel de leur travail, leur volonté de replacer la condition personnelle de saisonnier dans le contexte économique qui l'engendre. Il s'agit de «relie[r] un système économique objectif à l'expérience subjective vécue par ceux qui en sont victimes». Berger et Mohr invitent ainsi de plusieurs façons à une prise de conscience.

L'accord sur la libre circulation des personnes signé avec l'Union européenne (UE) et la suppression du permis A qu'il a impliquée facilitent l'établissement en Suisse des ressortissant·e·s des pays de l'UE et de l'Association européenne de libre-échange (AELE). Pour les autres, les conditions d'immigration restent des plus restrictives et seules les personnes hautement qualifiées peuvent espérer venir travailler dans ce pays.

En dépit de la disparition du statut de saisonnier, plusieurs traits caractéristiques de la politique migratoire menée avant 2002 restent d'actualité: le poids des intérêts économiques, les rapports d'exploitation, la précarité de certains statuts, les diverses restrictions affectant les personnes qui y sont soumises, de même que les discriminations dont elles sont victimes. Leurs conditions de travail donnent ainsi régulièrement lieu à des abus (sous-enchère salariale, logements indécentes, etc.).

Les travailleurs et travailleuses sans statut légal sont particulièrement vulnérables. Il s'agit principalement des femmes sans-papiers actives dans l'économie domestique. Elles sont confrontées à l'exploitation et à la précarité et ne reçoivent que de faibles salaires pour de longues heures de travail. Beaucoup ont laissé leurs familles et leurs enfants à des milliers de kilomètres afin de subvenir aux besoins des leurs. À Genève, le nombre de ces clandestin·e·s est estimé à quelque 8000 à 12 000 personnes. À l'instar du mouvement de solidarité avec les saisonniers et les saisonnières, parfois dans son prolongement, des luttes se sont développées pour obtenir leur régularisation et le respect de certains droits spécifiques, tel le droit à la formation professionnelle des jeunes sans statut légal.

Lancée en 2017 par l'État et les associations solidaires des sans-papiers, l'opération Papyrus vise à remédier dans une certaine mesure à cette situation. Elle devrait aboutir à la régularisation de 2500 à 3500 personnes. Restent toutes les autres, dont celles qui ne correspondent pas aux critères d'acceptation très stricts qui sont appliqués.

## TRAVAILLEURS EXPLOITÉS SUR UN CHANTIER DES TPG

Sur un chantier public, des électriciens d'Italie du Sud ont été payés moins de 10 francs de l'heure. Unia dénonce ce cas et d'autres, au Tessin et à Zurich, pour rappeler l'importance de renforcer la protection des salaires



Le chantier du futur entrepôt de bus et de trams des TPG, en face de l'aéroport de Genève, où une cinquantaine de travailleurs du sud de l'Italie ont été victimes de sous-enchère salariale.

*L'Événement syndical, 22 mai 2019, p. 9 (extrait).*

## Accusés d'avoir rémunéré un Kosovar 5 fr. de l'heure

**Un paysan neuchâtelois et son fils sont jugés pour usure. Ils nient avoir recruté qui que ce soit pour traire leurs 180 vaches et gérer leur domaine de 50 ha**

«Avoir été contraint de travailler 98 heures par semaine, sept jours sur sept, qui plus est sans s'être vu octroyer le moindre congé, cela s'appelle de l'esclavagisme moderne.» La procureure Sarah Weingart a requis des peines de 23 et 19 mois de prison (assorties de peines pécuniaires de 3900 et 2900 fr.) à l'encontre de deux agriculteurs - un quinquagénaire et son fils - des Montagnes neuchâtelaises, ce lundi devant le tribunal de La Chaux-de-Fonds. Pour avoir littéralement exploité Ili\*, un Kosovar en séjour illégal, aujourd'hui âgé de 42 ans. Payé selon ses dires quelque 2000 fr. par mois en plus du gîte et du couvert, soit 5 fr. de l'heure, et ce durant seize mois. «Le plaignant se trouvait objectivement dans une situation de détresse: il n'avait d'autre choix que de travailler pour eux», lance la magistrate aux deux coprévenus.

*Tribune de Genève, 9 juillet 2019, p. 12, (extrait).*

MARDI 29 JANVIER 2019 / 20MINUTES

## Embauchés avec des paies françaises pour aider Ikea

*20 Minutes, 29 janvier 2019, p. 5.*

Divers cas d'abus et d'exploitation de travailleurs et de travailleuses migrantes dénoncés dans la presse romande en 2019.

## Les partenaires sociaux estiment que le chantier de Pont-Rouge pose problème

**Mis en cause, CFF Immobilier et Implenia nient toute négligence**

Ils ne savent pas trop que faire, les partenaires sociaux. La justice? «La dernière fois, elle nous a refusé les mesures provisionnelles et l'entreprise a fait faillite avant que notre recours ne soit traité», explique Nicolas Rufener, secrétaire général de la FMB (Fédération des métiers du bâtiment). En appeler aux CFF? «Nous n'arrivons pas à trouver un vrai contact au sein de la division CFF Immobilier.» Reste donc la presse.

En cause, un cas tout bête. À 200 mètres à vol d'oiseau de son siège, la Commission paritaire du second œuvre, qui regroupe notamment Unia et la FMB, a contrôlé des salariés de l'entreprise Marvit, à Zurich, chargés de couvrir de plaques de granit les façades des immenses immeubles du complexe Lancy-Pont-Rouge. Sur la dizaine d'employés, la majorité présente des salaires inférieurs aux conventions. Leur employeur leur facturerait leur logement sommaire à Genève, ainsi que l'utilisation de véhicules. Enfin, leurs horaires seraient suspects. «Quand on déplace des employés depuis Zurich, la convention prévoit que ces éléments sont à la charge du patron», rappellent Dominique Deillon, d'Unia, et le représentant patronal Bernard Erny.

Une partie des ouvriers contrôlés, des Polonais, sont de vieilles connaissances de la commission paritaire. En 2017, certains avaient déjà été remarqués sur le site. Ils travaillaient alors pour Granits GmbH, une entreprise allemande qui les logeait au même endroit qu'aujourd'hui et ne respectait pas la convention.



Des employés auraient reçu des salaires non conformes. G.CABRERA

*Tribune de Genève, 28 février 2019, p. 7 (extrait).*

## Peine requise triplée au tribunal

Un restaurateur a écopé hier à Saint-Gall de 12 ans de prison pour contrainte sexuelle, viols et abus de détresse notamment. Le Ministère public n'avait requis que 4 ans et demi. De 2013 à 2017, ce Grec de 68 ans a

employé au noir une dizaine de femmes d'Europe de l'Est. Il s'est montré agressif, les a menacées de renvoi et a parfois retenu leur salaire. Il a également forcé trois filles à se livrer régulièrement à des actes sexuels avec lui.

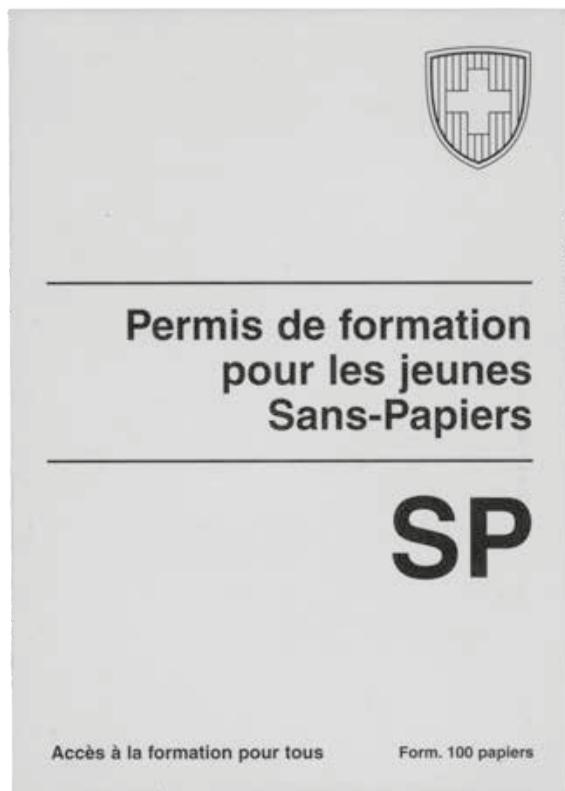
*20 Minutes, 17 janvier 2019, p. 2.*



Béatrice Guelpa et Juan José Lozano, *Opération Papyrus*, Vidéo HD, 56', 2019. Intermezzo Films.

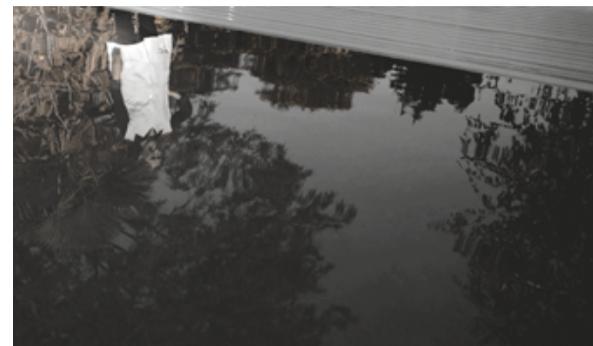
Lancée en février 2017, l'opération Papyrus vise à fournir des autorisations de séjour annuelles (permis B) aux personnes sans statut légal présentes à Genève de longue date, intégrées, financièrement indépendantes et exemptes de condamnation pénale.

Initiée par l'État de Genève et par les organisations actives dans le Collectif de soutien aux sans-papiers, cette opération donnait l'occasion aux sans-papiers de solliciter une telle régularisation jusqu'au 31 décembre 2018. En février 2019, près de 1850 personnes, dont 610 enfants, ont été régularisées; d'autres devraient l'être cette année encore, portant le total des régularisations à quelque 2500 à 3500 personnes, sur quelque 8000 à 12 000 sans-papiers vivant à Genève, selon les estimations.



Couverture d'un permis de formation factice produit pour une campagne revendiquant le droit à la formation pour les jeunes sans-papiers, 2001. Centre de contact Suisses-Immigrés.

Si, à Genève, les enfants ont droit, depuis 1991, à être scolarisés indépendamment de leur statut légal, il n'en va pas de même pour l'accès à l'apprentissage. Celui-ci implique en effet la conclusion d'un contrat de travail, dont l'attribution est régie par la législation fédérale.



Pablo Briones, *Les traces*, Vidéo HD, 12', 2019.

## Pablo Briones

Tucumán, \*1983

Domitila est une femme indigène péruvienne qui travaille comme domestique à Genève sans statut légal, depuis plus de 20 ans. Au décès de sa fille il y a quelques années, elle se retrouve dans une précarité économique sans précédent pour elle et dans un grand isolement car elle ne parle que le quechua et l'espagnol. Ayant atteint l'âge de la retraite et se retrouvant sans aucune possibilité de recevoir une rente, elle consulte une permanence juridique pour envisager l'éventualité de faire reconnaître officiellement son statut de travailleuse en Suisse. À l'issue de l'entretien, on lui conseille de rentrer dans son pays, car les maigres traces administratives laissées d'elle par ses employeurs et ses employées ne suffisent pas à prouver sa longue présence à Genève. Pour la logique administrative, Domitila demeure ainsi une abstraction. Pablo Briones nous livre d'elle un portrait unique et intime où résonnent les fractures sociales de la société genevoise.

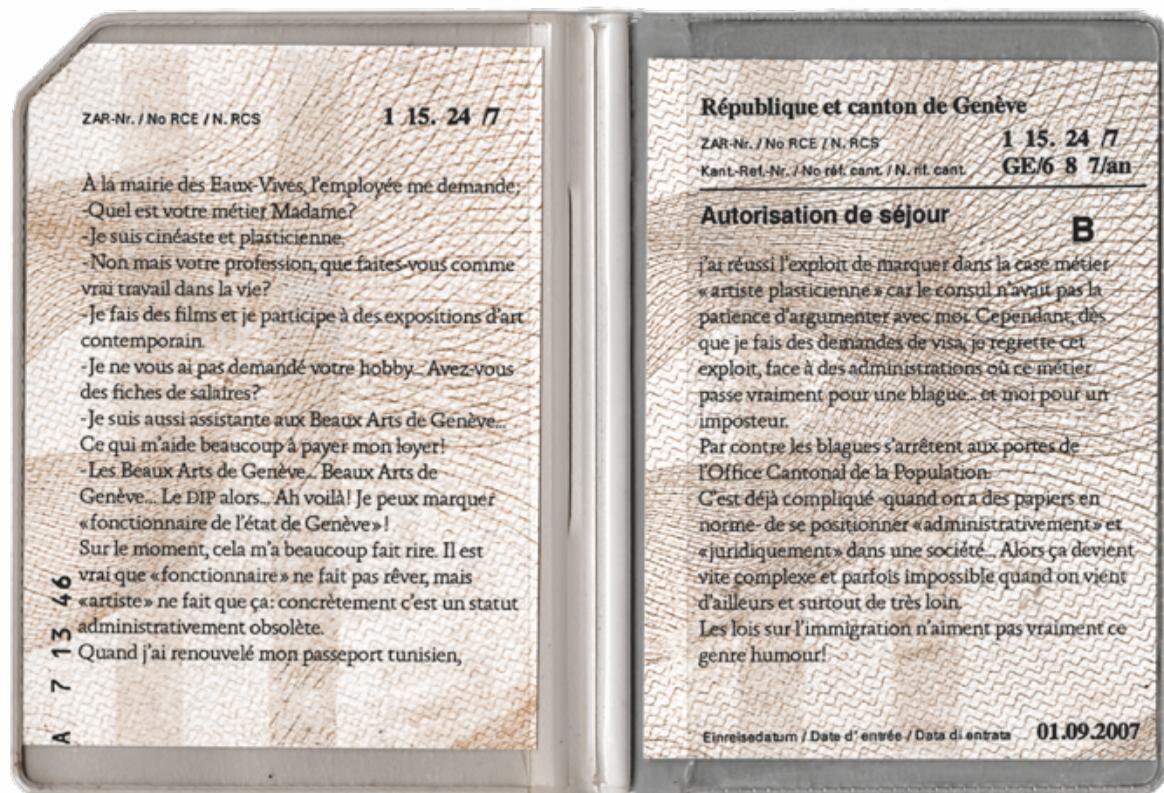


Mauricio Leon, *Action B*, diaporama de la performance publique, 15 janvier 2010. Photographie: Élis Larvego.

## Mauricio Leon

Callao, \*1976

«Bonjour, je m'appelle Mauricio Leon, je suis une personne comme vous, qui a des désirs, des rêves, et des opinions... Je n'accepte pas que n'importe quel État m'étiquette comme «étranger», «permis B» ou «extra-européen».» C'est avec ces mots en tête et le visage marqué par une lettre B peinte en noir, que Mauricio Leon décide d'arpenter un jour les rues de Genève. En arborant publiquement la marque discriminatoire présente sur son permis B, il prend le contre-pied des autorités administratives suisses dont la violence s'exprime habituellement dans l'ambiance feutrée d'un bureau ou à travers une lettre recommandée. En confrontant les passants aux politiques migratoires en vigueur dans le pays, la performance de Mauricio Leon *Action B* replace le débat sur la place publique et se manifeste comme un acte de résistance face à toute assignation normative.



Boutheyna Bouslama, *Papiers*, 2012.

## Boutheyna Bouslama

Paris, \*1982

Arrivée à Genève pour y suivre des études d'arts visuels et engagée comme assistante aux Beaux-Arts, Boutheyna Bouslama est très vite confrontée aux limites que lui assigne son statut de travailleuse extra-européenne. Lors d'un voyage d'étude à destination de Bucarest, elle se retrouve refoulée à la frontière tandis que le reste du groupe peut poursuivre son périple. Elle réalise sur place le film *Mama Habibti*, dans lequel elle correspond de manière fictionnelle avec sa mère et livre ses ressentis face à l'injustice de cette situation. À l'occasion de la présentation de son film à Genève en 2012, elle diffuse dans la ville une copie de son permis de séjour sur lequel est imprimée une discussion impossible avec les services de l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM) sur son statut d'artiste.

En 2014, sommée de quitter la Suisse par l'OCPM au terme d'années de luttes pour la reconnaissance de son statut, elle livre, avec son film *Trittico Nights*, le récit à la première personne des derniers moments qu'elle a passés à Genève. Dans les appartements, à travers les places publiques, parmi les foules anonymes ou indifférentes, l'artiste nous dévoile les innombrables nuances de ses craintes et de ses joies, portées par une ville qui apparaît tour à tour onirique, violente et familière.

Tout enfant qui va à l'école dans l'Europe développée apprend quelque chose de l'histoire antérieure du capitalisme, aussi mystifiés et pleins de préjugés que soient les livres d'école: la traite des nègres, les Poor Laws [...], le travail des enfants, les conditions de travail en usine, le grand cataclysme de 1914–1918. En face de ce souvenir, le système capitaliste proclame qu'il a évolué et que les cruautés du passé ne seront jamais renouvelées.

Cette proclamation est implicite dans toutes les informations diffusées pour le grand public: nous vivons – du moins on nous l'a appris – dans un système démocratique qui respecte les droits de l'homme. Les abus du passé étaient des accidents hors de la véritable nature du système [...] L'amélioration des conditions de travail et de vie, la sécurité sociale, la démocratie parlementaire, les avantages de la technologie moderne sont cités pour établir le bien-fondé de cette affirmation que les cruautés du passé étaient des incidents. Dans la métropole on ajoute foi en général à cette affirmation. Les formes les plus crues de l'exploitation y sont invisibles parce que c'est aux antipodes du tiers-monde qu'elles se manifestent. Ces antipodes sont culturelles aussi bien que géographiques. Un bidonville dans la «banlieue» de Paris en fait partie. Les immigrés qui vivent au fin fond des caves en font partie. Ils sont là, mais on ne les voit pas. Pendant ce temps, le travailleur indigène a été transformé en consommateur, dans l'espoir que cela le consolera du manque de sens dans son travail.

John Berger, Jean Mohr, *Le septième homme. Un livre d'images et de textes sur les travailleurs immigrés en Europe*. Paris, Édition François Maspero, 1976, pp. 97-105.

## Table des illustrations

\_\_

Archives contestataires : p. 22 (Philipona S6-SS104), p. 23 (047 Ariel Herbez 11600), p. 24 (MLF-GE-S3-SS42-D28-P43), p. 64 (PG 100), p.72 (047 Ariel Herbez 2800), p. 91 (010\_EC\_001\_002\_2)

Archives d’État de Genève : p.17 (Archives privées 399.6.177), p. 18 (Archives privées 399.6.165), p. 29 (MPI 4.26), p. 60 (1968 va 1.20.11), p. 81 (2000 va 25.1.7.28), pp. 93-94 (Archives privées 399.6.172)

Archives sociales suisses : p. 33 (F\_5031-Fc-1239)

Bibliothèque cantonale et universitaire – Lausanne : p.85 (scriptorium)

Bibliothèque de Genève : p. 22 (Halosis 338), p. 24 (Da 2799), p. 65 (Fonds Desarzens 1969\_09\_05), pp. 68-69 (Fonds Murat 1969\_04\_14), p. 74 (Fonds Murat 1970\_04\_07), p. 80 (Fonds Murat 1970\_04\_08), p. 90 (Halosis 335)

Alvaro Bizzarri : p. 62

Boutheyna Bouslama : p. 106

Pablo Briones : p. 105

Centre de contact Suisses-Immigrés : pp. 30, 86, 104

Collège du travail : p. 19 (PHO-E4-146), p. 73 (CLI.D.2), p. 75 (ICO-045)

Le Dzé Production : p.97

Olga Esperante : p. 84

Exem : p. 34

FMAC : p. 66 (2016-028)

Émilie Gleason, Jeanne Gillard et Nicolas Rivet : pp. 76-77

Interfoto : pp. 70-71, 79, 82, 84, 89

Intermezzo Films : p. 104

Keystone : p. 29 (306020274 / Photopress-Archiv/ Joe Widmer), p. 33 (45969070)

Mauricio Leon : p. 105

Musée de l’Elysée : p. 61 (042467), p. 62 (055239), p. 66 (055243), p.95 (055235)

Musée national suisse : p. 24 (ASL, LM-140958.1)

José Nieto : p. 14

Antonella Vitali : couverture, p. 96

## Références documentaires

\_\_

ARLETTAZ Silvia, ARLETTAZ Gérald *La Suisse et les étrangers*, Lausanne, Antipodes, 2004.

ASSOCIATION POUR L’ÉTUDE DE L’HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER (AÉHMO) *Cahiers d’histoire du mouvement ouvrier*, n° 17, 2001 (Dossier « Les migrants dans l’histoire du mouvement ouvrier »).

BERGER John (textes), MOHR Jean (photographies) *Le septième homme. Un livre d’images et de textes sur les travailleurs immigrés en Europe*, Paris, Éditions François Maspero, 1976 (1975 pour l’édition originale anglaise).

CASTELNUOVO-FRIGESSI Delia *La condition immigrée : les ouvriers italiens en Suisse*, Lausanne, Éditions d’en bas, 1978 (1977 pour l’édition originale italienne).

COLOMBO Graziella « Enjeux et politique du logement des saisonniers: le cas du canton de Genève, 1945 – 2002 », Mémoire de master en histoire économique internationale, Genève, 2017.

CORTHÉSY Bruno, avec la collaboration de AUDERSET Patrick *État des lieux des archives relatives aux saisonniers et saisnnières dans le contexte genevois*, Rapport mandaté par la Ville de Genève et réalisé sous l’égide des Archives contestataires et du Collège du travail, Genève, 2016.

FARRÉ Sébastien *La Suisse et l’Espagne de Franco*, Lausanne, Antipodes, 2007.

INTERFOTO *Saisons sans fin*, Genève, Éditions « Que faire ? », 1989.

LA BARBA Morena « Alvaro Bizzarri : migration, militance et cinéma », *Décadrages*, n° 14/2009, pp. 79-89.

LA BARBA Morena, STOHR Christian, ORIS Michel, CATTACIN Sandro (dir.) *La migration italienne dans la Suisse d’après-guerre : identités, discours et réalités*, Lausanne, Antipodes, 2013.

MAILLARD Alain, LEUENBERGER Ueli *Les damnés du Troisième Cercle : les Albanais de la Kosove en Suisse : 1965-1999*, Genève, Métropolis, 1999.

PEDRINA Vasco, KELLER Stefan *De la politique de contingentement à la libre circulation des personnes. Politique migratoire des syndicats dans la course contre les discriminations et le dumping salarial*, Berne, Syndicat Unia, 2018.

PERREGAUX Christiane, TOGNI Florio *Enfant cherche école. Pour le droit à l’éducation en Suisse*, Genève, Éditions Zoé, Collection Cactus, 1989.

PIGUET Étienne *L’immigration en Suisse : soixante ans d’entreouverture*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017 (3° édition) (1<sup>er</sup> édition en 2004).

\_\_

RICCIARDI Toni *Associazionismo ed emigrazione. Storia delle Colonie Libere e degli Italiani in Svizzera*, Rome, Editori Laterza, 2013.

SOCIÉTÉ SUISSE D’HISTOIRE *Revue suisse d’histoire*, n° 65/1, 2015 (Dossier : « Histoire(s) des migrations en Suisse : un changement de perspective »).

STEINAUER Jean *Le saisonnier inexistant*, Genève, Éditions « Que faire ? », 1980.

STEINAUER Jean, VON ALLMEN Malik *Changer la baraque : les immigrés dans les syndicats suisses, 1945 – 2000*, Lausanne, Éditions d’en bas, 2000.

\_\_

Films

*Les années Schwarzenbach* réalisation Katharine Dominicé et Luc Peter, 2010, 52 min.

*Mémoire de l’action immigrée* réalisation Emmanuel Grippon, Centre de contact Suisses-Immigrés, 2015, 62 min.

*Pilar Ayuso, militante immigrée* interview Michel Schweri, Plans-Fixes n° 1212, 2004, 50 min.

*Statut saisonnier* réalisation Alex Mayenfisch, Climage, 2003, 53 min.

# Crédits et remerciements

Une exposition initiée par:  
Ville de Genève

Conçue et réalisée par:  
Archives contestataires  
Collège du travail  
Rosa Brux

Conception:  
Patrick Auderset, Yannick Gilestro,  
Charles Magnin, Vanessa Merminod,  
Rosa Brux

Scénographie:  
Rosa Brux, Ateliers de décors de théâtre  
de la Ville de Genève, Lumière Électrique.

Graphisme:  
Rosa Brux

Réalisation des *Lettres ouvertes*:  
Katharine Dominicé

Montage:  
Stéphane Détruche, Bertrand Lacombe,  
Matthieu Vertut

Médiation scolaire:  
Yannick Gilestro

Gardiennage:  
Jooyoung Hwang, Orfeo Aurora Lili,  
Maxime Maillard, Magali Pittet

En partenariat avec:  
Ville de Genève: Service Agenda 21 -  
Ville durable et Service culturel

Avec le soutien de:  
Services industriels de Genève, Loterie  
Romande, Fondation Sesam, Fondation  
Leenaards, Fondation Ernst Göhner,  
Bureau de l'intégration des étrangers  
(BIE), Ville de Carouge, Ville de Meyrin,  
Unia, Syndicat interprofessionnel  
de travailleuses et travailleurs (SIT),  
Fédération genevoise des métiers du  
bâtiment (FMB), Fonds cantonal d'art  
contemporain de Genève (FCAC)



Artistes présenté-e-s:  
Alvaro Bizzarri, Boutheyna Bouslama,  
Pablo Briones, Raphaël Cuomo et  
Maria Iorio, Katharine Dominicé, Anouck  
Fontaine, Émilie Gleason, Jeanne Gillard  
et Nicolas Rivet, Interfoto, Mauricio Leon,  
Fernand Melgar, Jean Mohr

Avec les témoignages filmés de:  
Vlora Abdyli, Cosimo Angele, Domitila,  
Merita Elezi, Olga Esperante,  
Yannick Gilestro, Jesús Gómez Antelo,  
Sonja Montanini, Gzim Selimi,  
Sokol Tahiri, Helena Verissima de Freitas

Prêts et collaborations:  
Archives contestataires, Archives de l'État  
du Valais, Archives d'État de Genève,  
Archives sociales suisses, Atelier inter-  
disciplinaire de recherche, Bibliothèque  
cantonale et universitaire – Lausanne,  
Bibliothèque de Genève, Centre  
de contact Suisses-Immigrés, Centre  
d'iconographie genevoise, Collège  
du travail, Communauté genevoise  
d'action syndicale, Communauté de  
recherche interdisciplinaire sur l'éducation  
et l'enfance, Olga Esperante, Exem,  
Fonds municipal d'art contemporain  
(Genève), Alfonso Gómez, Haute école  
d'art et de design (Genève), Christian  
Humbert-Droz et Sabrina Peerally,  
Intermezzo Films, Keystone, Kunst Cantine,  
Le Dzè manufacture de cinéma,  
Le Temps Archives, Ueli Leuenberger,  
Maison Internationale des Associations,  
Maria Martin, Musée de l'Elysée,  
Musée d'ethnographie de Genève, Musée  
historique de Lausanne, Musée national  
suisse, José Nieto, Office cantonal  
de la population et des migrations  
(Genève), Phonothèque nationale suisse,  
Radio Télévision Suisse, Secrétariat  
d'État aux migrations, Syndicat  
interprofessionnel de travailleuses  
et travailleurs, Claire Thebault, Université  
Ouvrière de Genève, Université populaire  
albanaise, Helena Verissima de Freitas,  
Antonella Vitali

Remerciements:  
Hossam Adly, Jose Albino, Yvan Angele,  
Mathilda Angullo, Chiara Barberis,  
Diana Barbosa Pereira, Ana Benavente,  
Katya Berger, Yves Berger, Dominique  
Berlie, Nora Bernardi, Mélanie Bétrissey,  
François Beuret, Katharina Bizzarri,  
Anne Bonvin-Bonfanti, Mélanie Borès,  
François Bos, Cécile Boss, Marie Bürgisser-  
Jaquier, Manuela Canabal, Bertrand  
Cassegrain, Manuela Cattani, Stéphane  
Ceconi, Sarah Chapalay, Edwige Charrat,  
Filipa Chinarro, Graziella Colombo,  
Marco Colucci, Armelle Combre, Bruno  
Corthésy, Luce et Jean-Charles Crausaz,  
Davide De Filippo, Marco De Freitas,  
Alda de Giorgi, Gabriella Della Vecchia,

Marie-Luce Desgrandchamps, Frédéric  
Deshusses, Dragan Djuric, Catherine  
Drijard, Damien et Sandrane Ducimetière,  
Anouk Dunant-Gozenbach, Élodie Ernst,  
Laure Faessler, Sébastien Farré, Olinda  
et Manuel Fazendeiro, Gérald Fioretta,  
Didier Fischer, Vianney Fivel, Pierre Flückiger,  
Vincent Fontana, Michèle Freiburghaus,  
Claudine Garcia, Hélène Gerster, Dafina  
Gervalla, Vjosa Gervalla, Vlora Gervalla,  
Édith et Xavier Gillard, Brigitte Grass,  
Christophe Guillaume, Marianne  
Halle, Marcel Hofer, Marilynne Jacques,  
Emmanuelle Jaquet von Sury,  
Laurent Junod, Pascale Kabis, Urs Kälin,  
Virginie Keller, Albana Krasniqi, Stefan  
Länzlinger, Frédéric Leggiero,  
Pierre Leguillon, Gianni Leonelli, Ueli  
Leuenberger, Sarah Lis, Antonio Lo Conte,  
Cassilda Lopes, Thomas Maisonnasse,  
Davide Marchetta, Hélène Mariéthoz,  
Germain Martinez, Philippe Mathez, Angela  
Mattia, Ottavia Maurice, Thierry Maurice,  
Félicien Mazzola, Charles Menger,  
Anissa Meyer, Isabelle Micheloud, Simone  
Mohr, Damien Molineaux, Katia Monla  
Guisolan, Jose Morais, Fabian Müller, Rina  
Nissim, Olivier Oberson, Jacques Pasquier,  
Alessandro Pelizzari, Éliane Perrin,  
Hervé Pichelin, Marlyse Pietri, Antonio  
Pinheiro, Carlo Pocognoli, Patrick Pot,  
Nicolas Pottu, Nadia Radwan, Chantal  
Renevey Fry, Aleksander Resimic, Claude  
Reymond, Gláucia Ribeiro, Nathalie Riem,  
David Ripoll, Alice Riva, Jacques Robert,  
Axel Roduit, Thierry Ruffieux,  
Alexandra Ruiz, Cynthia Santago, Antonio  
Scarlino, Yan Schubert, Marianna Selicka,  
Audrey Schmid, Sergio Streun,  
Federica Tamarozzi, Jérôme Thiébaud,  
Matthias Thomann, Georges Tissot,  
Klara Tuszyński, Carmelo Vaccaro, Sabine  
Vaucher-Wiese, Antonella et Giovanni  
Vitali, Annemieke Vogt, Bruce Wuilloud,  
Éléonore Zottos, Delphine Zimmermann,  
Gabriella Zucchetti, Dominique Zumkeller

Et pour leur participation aux ateliers  
d'écriture organisés en lien avec l'exposition,  
les classes de:  
Cycle d'orientation de Cayla (1034),  
Cycle d'orientation des Coudriers (1111),  
Cycle d'orientation du Renard (AT 1160),  
CFPT Horlogerie (H.HP-P1B et C,2H.HB+HC  
& 2H.OA+PO), CFPT Automobile (AMA-D1A  
& PolyDP3A-DeinD3A), Collège de  
Candolle (CIP 321), Collège et École de  
Commerce André-Chavanne (104), École  
de Commerce Nicolas Bouvier (PR.a),  
ainsi que leurs enseignant-e-s Élisabeth  
Deriaz, Sandra Freymond, Séverine Garat,  
Isabelle Ianni Lalicata, Shallina Kaul  
Surdez, Sarah Loureiro, Catherine Luthy,  
Vanessa Soussi, Antoine Tanner,  
Jérôme Zanetta



Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019  
Noi, lavoratori e lavoratrici stagionali... Ginevra 1931–2019  
Nosotros, temporeros, temporeras... Ginebra 1931–2019  
Nós, trabalhadores temporários e temporárias... Genebra 1931–2019  
Mi, sezonski radnici, sezonske radnice... Ženeva 1931–2019  
Ne, punëtoret dhe punëtorët sezonalë... Gjenevë 1931–2019

Publication éditée à l'occasion de l'exposition  
*Nous, saisonniers, saisonnières... Genève 1931–2019*  
initiée par la Ville de Genève, conçue et réalisée par  
les Archives contestataires, le Collège du travail et Rosa Brux.

Ginevra

Gjenevë  
Genebra

Ženeva

Ginebra

1931–2019